

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Les éléments du rapport de gestion sont consultables au siège de la succursale de Citibank Europe PLC sis 21-25 rue Balzac, 75008 Paris



Tél. : +353 1 470 0000
Fax : +353 1 437 0654
Email : info@bdo.ie

Block 3, Mesian Plaza
50-58 Baggot Street Lower
Dublin 2, D02 Y754 Irlande

Autres bureaux :
103/104 O'Connell St
Limerick, V94 AT85

Brian McEnery (Managing Partner)
Simon Carbery
Stewart Dunne
Chris Fogarty
Patrick Glover

Brian Hughes
Ronan Harbourn
Diamuid Hendrick
Liam Hession
Ken Kilmarin

Stephen McCallion
Aine McInerney
Teresa Morahan
Ursula Moran
Siobhan Phelan

Donal Ryan
Richard Sammon
Gavin Smyth
Richard Warren-Tangney
Paul Creedon

BDO, société de droit irlandais, est membre de BDO International Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants. BDO est autorisé par l'Institute of Chartered Accountants en Irlande à exercer des activités d'investissement.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX MEMBRES DE CITIBANK EUROPE PLC

Rapport d'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Citibank Europe Plc (« la Société ») et des états financiers consolidés de la Société et de ses filiales (« le Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui comprennent les États de la situation financière du Groupe et de la Société, les Comptes de résultat du Groupe et de la Société, les États des autres éléments du résultat global du Groupe et de la Société, les États des flux de trésorerie du Groupe et de la Société, les États des variations des capitaux propres du Groupe et de la Société ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables exposées à la note 1.

Le référentiel d'information financière appliqué pour leur établissement est la Loi de 2014 sur les sociétés et les normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

À notre avis, les états financiers du Groupe et de la Société :

- donnent une image fidèle et sincère de l'actif, du passif et de la situation financière du Groupe et de la Société au 31 décembre 2025 et de leur résultat pour l'exercice clos à cette date et des flux de trésorerie du Groupe et de la Société pour l'exercice clos à cette date ;
- ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne ; et
- ont été établis en conformité avec les dispositions de la Loi de 2014 sur les sociétés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (Irlande) (« ISA Irlande ») et la législation applicable. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites ci-après dans la section de notre rapport décrivant les Responsabilités du commissaire aux comptes en matière d'audit des états financiers. Nous sommes indépendants du Groupe et de la Société conformément aux exigences d'éthique applicables à notre audit des états financiers en Irlande, notamment la Norme d'éthique à l'attention des auditeurs (Irlande) publiée par l'Autorité irlandaise de contrôle comptable et d'audit (« IAASA ») et les déclarations de déontologie établies par Chartered Accountants Ireland, telles qu'appliquées aux entités d'intérêt public et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences.

Nous avons été nommés par les Administrateurs le 23 mai 2024 pour auditer les états financiers du Groupe et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les exercices suivants. La période complète d'engagement ininterrompu, y compris les renouvellements et reconductions précédentes du cabinet, est de deux ans.

Nous n'avons fourni aucun service non lié à l'audit interdit par la norme d'éthique de l'IAASA à l'attention des auditeurs (Irlande) ni au Groupe ni à la Société.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Conclusions relatives à la continuité de l'exploitation

Lors de l'audit des états financiers, nous avons conclu que les Administrateurs font un usage approprié du principe comptable de continuité de l'exploitation dans l'établissement des états financiers.

Afin d'apprécier l'évaluation par les Administrateurs de la capacité du Groupe et de la Société à continuer d'adopter le principe comptable de continuité de l'exploitation, nous avons :

- mis à profit notre connaissance du Groupe et de la Société, du secteur des services financiers et de l'environnement économique au sens large pour identifier les risques inhérents au modèle économique. Nous avons analysé la manière dont ces risques pourraient affecter les ressources financières du Groupe et de la Société ou leur capacité à poursuivre leurs activités ;
- soumis des demandes aux membres de la Direction et aux Personnes chargées de la gouvernance pour mettre à jour ou approfondir notre compréhension du Groupe et de la Société et de leur environnement en ce qui concerne la continuité de l'exploitation. Ce processus a permis d'identifier les événements et les conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité du Groupe et de la Société à poursuivre leurs activités et de déterminer s'il existe une incertitude significative ;
- évalué la probabilité que ces risques affectent de manière plausible la disponibilité des ressources financières dans un avenir prévisible, en comparant les scénarios baissiers pessimistes, mais plausibles, pouvant découler des risques identifiés individuellement et collectivement avec le niveau des ressources financières disponibles indiqué dans les prévisions financières du Groupe et de la Société ;
- obtenu l'évaluation de la continuité d'exploitation réalisée par la Direction pour la période de continuité d'exploitation qui couvre une période d'au moins douze mois à compter de la date de signature de cette opinion d'audit ;
- vérifié si l'évaluation réalisée par la Direction a bien identifié les événements ou les conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité du Groupe ou de la Société à poursuivre leurs activités. Nous avons notamment déterminé si la méthode de la Direction était appropriée pour identifier de tels événements ou conditions ;
- évalué l'impact des opérations importantes épisodiques sur la liquidité du Groupe et de la Société ; et
- examiné les informations relatives à la continuité d'exploitation incluses dans les états financiers par le Groupe et la Société, afin d'apprécier leur caractère approprié et leur conformité avec les normes d'information financière.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons relevé aucune incertitude majeure liée à des événements ou à des conditions qui, considérés individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute important sur la capacité du Groupe ou de la Société à poursuivre leurs activités pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers.

Nos responsabilités et celles des Administrateurs concernant le principe de continuité de l'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes de ce rapport.

Mesure dans laquelle l'audit a permis de détecter des irrégularités, en ce compris les fraudes

Les irrégularités, en ce compris les fraudes, constituent des cas de non-respect des lois et règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, telles que décrites ci-dessous, afin de détecter les anomalies significatives résultant d'irrégularités, en ce compris les fraudes. La mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter les irrégularités, y compris les fraudes, est plus amplement exposée ci-après :

Identification des risques

Nos procédures visant à identifier les risques d'irrégularités, y compris les risques de fraude, ont notamment reposé sur les travaux suivants :

- Prendre connaissance du cadre juridique et réglementaire applicable au Groupe et à la Société et au secteur dans lequel ils opèrent ainsi que d'autres facteurs extérieurs en tenant compte du risque de fraude et de non-conformité aux lois et réglementations applicables, notamment les risques de non-conformité aux lois et réglementations relatives à la criminalité financière et à la conformité réglementaire, les exigences réglementaires en matière d'information financière et la conduite des affaires, et en tenant compte de la mesure dans laquelle toute non-conformité pourrait significativement affecter les états financiers. Ce faisant, nous avons également tenu compte des lois et réglementations qui ont un impact direct sur les états financiers, telles que la Loi de 2014 sur les sociétés et la législation fiscale pertinente.
- S'enquérir auprès de la Direction et des Personnes chargées de la gouvernance (notamment obtenir et examiner les documents justificatifs) des politiques et procédures du Groupe et de la Société concernant :
 - l'identification, l'évaluation et le respect des lois et règlements et si elles ont connaissance de cas de non-conformité ;
 - la détection et la réponse aux risques de fraude et si elles ont connaissance d'une fraude avérée, suspectée ou alléguée ; et
 - l'examen des hypothèses retenues par la Direction dans ses estimations comptables importantes.
- Discuter au sein de l'équipe affectée à la mission et impliquer les spécialistes internes concernés, si nécessaire, de la manière dont la fraude pourrait se produire dans les états financiers et du moment auquel elle pourrait se produire ainsi que de tout indicateur potentiel de fraude.

Réponse de l'audit face aux risques identifiés

Nos procédures visant à répondre aux risques identifiés ont notamment inclus les actions suivantes de notre part :

- L'examen des informations fournies dans les états financiers et leur validation à l'appui des pièces justificatives afin d'évaluer la conformité aux lois et réglementations pertinentes.
- Demandes soumises à la Direction en ce qui concerne les procédures de détection et de réponse face au risque de fraude, notamment si elle a connaissance de fraudes avérées ou suspectées ou d'allégations de fraude, et les contrôles internes établis afin d'atténuer ces risques liés à la fraude.
- Mise en œuvre de procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue pouvant indiquer des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes.
- Consultation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des sous-comités.
- Identification et vérification des écritures comptables, en particulier les écritures comptables considérées comme les plus susceptibles de faire l'objet de fraudes.
- Discussions avec le conseiller juridique concernant les litiges en cours et potentiels et les réclamations.
- Confrontation des hypothèses et des jugements formulés par la Direction dans ses estimations comptables importantes.
- Soumission de demandes d'information aux Personnes chargées de la gouvernance concernant des cas avérés ou suspectés de non-respect des lois et règlements et de fraude.
- Examen des rapports d'audit interne dans la mesure où ils ont trait aux états financiers.
- Prise en compte des politiques du Groupe et de la Société en matière de rémunération et des principaux leviers en matière de rémunération et de prime. Il s'agissait notamment d'évaluer l'impact potentiel des pressions exercées pour atteindre les objectifs définis dans le plan stratégique du Groupe et de la Société et d'examiner la manière dont ces facteurs pourraient inciter à la fraude ou donner l'occasion de frauder.

Nous avons examiné les événements ou conditions susceptibles de montrer l'existence d'incitations, de pressions, ou d'opportunités, à commettre une fraude. Conformément aux normes d'audit, nous avons mis en œuvre des procédures pour traiter le risque que la Direction ne contourne les contrôles. Au regard de cet audit, nous ne pensons pas qu'il existe un risque de fraude lié à la comptabilisation des revenus. Nous avons identifié des risques de fraude liés à la valorisation des instruments financiers de niveau 3.

Nous avons communiqué les lois et les réglementations identifiées comme pertinentes ainsi que les risques potentiels de fraude à tous les membres de l'équipe affectée à la mission et sommes restés attentifs à tout signe de fraude ou de non-conformité aux lois et réglementations pendant toute la durée de notre audit.

Nos procédures d'audit ont été élaborées pour répondre aux risques d'anomalies significatives dans les états financiers, sachant que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, dans la mesure où la fraude peut impliquer une dissimulation délibérée au moyen, par exemple, d'une falsification, de fausses déclarations ou d'une complexité. Certaines limites inhérentes sont propres aux procédures d'audit mises en œuvre et plus le non-respect des lois et réglementations est éloigné des événements et des transactions reflétés dans les états financiers, moins nous avons de chances de le détecter.

Principales questions couvertes par l'audit

Les principales questions couvertes par l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans notre audit des états financiers et comprennent les risques d'anomalies significatives évalués comme les plus importants (provenant ou non de fraudes), notamment ceux qui ont eu le plus d'effet sur la stratégie générale d'audit, l'allocation des ressources durant l'audit et l'orientation des efforts de l'équipe affectée à la mission. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et dans la formulation de notre opinion à leur sujet, et nous ne formulons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Pour parvenir à notre opinion d'audit ci-dessus, notre audit a porté sur les principales questions suivantes, présentées par ordre décroissant d'importance pour l'audit :

IFRS 9 Pertes de crédit attendues

2025 : 318 M\$ (Groupe) 266 M\$ (Société)

2024 : 288 M\$ (Groupe) 178 M\$ (Société)

Les principales questions couvertes par l'audit

L'évaluation des pertes de crédit attendues (« *expected credit loss* », ECL) ou « provision pour perte de valeur » sur les prêts et avances à la clientèle au coût amorti représente un solde significatif et est soumise à un jugement important de la Direction et à l'incertitude attachées à l'estimation.

Les principaux domaines au regard desquels nous avons identifié les niveaux les plus élevés de risque lié au jugement et aux estimations de la Direction et, donc, des contrôles accrus concernant la conformité du Groupe et de la Société à la norme IFRS 9 sont les suivants :

Exactitude des modèles de probabilité de défaut (« PD »)

La constitution de provisions pour couvrir les pertes de crédit attendues est soumise à une complexité, une incertitude, une subjectivité et à l'éventuel biais des hypothèses découlant des modèles de PD utilisés dans le calcul des ECL. Les ECL peuvent s'avérer inappropriées si les modèles de PD ne prédisent pas avec exactitude les défauts dans le temps, ne sont plus en adéquation avec les normes du secteur ou ne reflètent pas correctement le risque de crédit des actifs financiers sous-jacents. Par conséquent, nous avons identifié un risque important d'erreur concernant l'exactitude de certains modèles de PD.

Scénarios économiques

Les scénarios économiques ont un impact direct sur l'exactitude et la fiabilité du calcul des ECL. La Direction exerce un jugement important et applique des estimations importantes pour déterminer les scénarios économiques pertinents et les pondérations qui leur sont appliquées.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une question importante pour l'audit, car nous avons identifié un risque significatif d'erreur lié au jugement que la Direction exerce sur la sélection des scénarios, les variables économiques importantes qui déterminent les scénarios, les pondérations de chaque scénario appliquées au calcul des ECL et la manière dont les scénarios sont intégrés aux modèles d'ECL.

Informations connexes

Voir la note 1 (j) (méthodes comptables) et les notes 21 et 23.2 (informations financières).

Manière dont la question a été traitée dans notre audit

Nous avons appliqué des procédures détaillées pour évaluer les risques s'agissant du solde des ECL dans les états financiers du Groupe et de la Société. Dans le cadre de ces procédures, nous avons identifié les portefeuilles qui, à notre avis, sont associés à un risque d'anomalies significatives, notamment ceux résultant de jugements importants de la Direction quant à l'estimation des ECL, en raison des données, des méthodes ou des hypothèses.

Exactitude des modèles de PD :

- Nous avons passé en revue, étape par étape, les processus pour identifier les principaux dispositifs, applications et contrôles clés utilisés dans :
 - le processus de constitution de la provision pour perte de valeur ainsi que le processus et les méthodologies de modélisation, notamment la surveillance, la validation et l'approbation des modèles de PD ;
 - le classement et l'augmentation significative du risque de crédit (« *Significant increase in credit risk* », SICR) ;
- Nous avons vérifié les contrôles informatiques généraux appliqués aux principaux dispositifs utilisés dans le processus de transmission des données des modèles de PD et de calcul des ECL ainsi que l'accès informatique et les contrôles des modifications des applications de stockage du modèle.
- Avec le concours de nos spécialistes des technologies, nous avons vérifié l'exhaustivité et l'exactitude des éléments de données pertinents identifiés utilisés dans les modèles de PD ECL en testant les contrôles et en confirmant un échantillon d'éléments de données à l'appui des pièces justificatives.
- En collaboration avec nos spécialistes du crédit, nous avons testé la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles concernant l'autorisation, la validation, la surveillance et le classement des modèles de PD.
- Avec le concours de nos spécialistes du crédit, nous avons inspecté la documentation relative à l'élaboration du modèle et évalué si les mises à jour du modèle au cours de la période étaient raisonnables.
- Nous avons évalué et analysé l'adéquation et le caractère approprié des critères SICR de la Direction pour confirmer la conformité à la norme IFRS 9, en vérifiant, entre autres, que les critères SICR sont prospectifs et tiennent compte à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs.
- Nous avons évalué de manière indépendante le caractère raisonnable des résultats du modèle de PD en les comparant à des données externes obtenues de manière indépendante.

Scénarios économiques :

- Nous avons passé en revue, étape par étape, les processus et testé l'élaboration, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles liés à la détermination et à l'estimation des scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer les ECL, notamment les pondérations de probabilité appliquées à ces scénarios.
- Nous avons évalué la méthodologie utilisée pour élaborer et sélectionner les scénarios économiques afin de nous assurer qu'elle est conforme aux normes comptables et aux meilleures pratiques en la matière.
- Avec le concours de notre spécialiste de l'économie, nous avons évalué de manière critique le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans les scénarios économiques et nous avons comparé ces hypothèses aux prévisions économiques externes, aux données historiques et aux tendances sectorielles.
- Nous avons cherché à déterminer si le point de vue de la Direction en matière d'informations prospectives (« *forward looking information* », FLI) en ce qui concerne les pondérations appliquées aux scénarios de référence, optimistes et pessimistes, était raisonnable, compte tenu de toutes les informations disponibles à la fin de l'exercice, telles que les informations de prévisionnistes externes et de pairs.
- Nous avons effectué une analyse de sensibilité des scénarios utilisés par la Direction en vérifiant la manière dont les ECL évoluent en fonction de la gravité du scénario économique, afin d'évaluer si les hypothèses formulées dans les FLI sont appropriées.
- Nous avons évalué avec notre spécialiste de l'économie la robustesse des prévisions relatives aux variables macroéconomiques sous-tendant les scénarios économiques de la Direction. Plus précisément, nous avons cherché à déterminer le caractère globalement raisonnable des prévisions en nous référant à des prévisions économiques indépendantes et observables.

Nous avons évalué le caractère adéquat et approprié des informations fournies dans les états financiers.

Nous avons jugé raisonnables les jugements importants exercés par la Direction pour déterminer la charge et la provision des ECL, notamment l'exactitude du modèle de PD et les scénarios économiques.

Valorisation des instruments financiers de niveau 3

2025 : Actifs : 308 M\$ (Groupe) 278 M\$ (Société), passifs : 93 M\$ (Groupe) 93 M\$ (Société)

2024 : Actifs : 963 M\$ (Groupe) 930 M\$ (Société), passifs : 110 M\$ (Groupe) 110 M\$ (Société)

Les principales questions couvertes par l'audit

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent d'importantes données non observables. Pour déterminer la juste valeur, la Direction doit exercer un jugement considérable dans le choix des modèles, des hypothèses et des données de marché appropriés, notamment en l'absence de prix de marché observables. Par conséquent, l'incertitude attachée à l'évaluation est élevée.

Compte tenu de la complexité des méthodologies d'évaluation, de la sensibilité des justes valeurs qui en résultent aux jugements et hypothèses de modélisation, y compris ceux relatifs aux données non observables (tels que les paramètres de corrélation, les spreads de crédit et les taux de recouvrement), et de leur impact potentiel sur les états financiers, nous avons considéré que ce domaine comportait un risque significatif d'anomalies résultant d'erreurs et de fraudes et constituait donc une question clé pour l'audit.

Informations connexes

Voir la note 1 (i) (méthodes comptables) et la note 25 (informations financières).

Manière dont la question a été traitée dans notre audit

Nous avons mis en œuvre des procédures détaillées pour évaluer les risques portant sur les instruments financiers à la juste valeur détenus par le Groupe et la Société. Dans le cadre de ces procédures, nous avons identifié les portefeuilles qui, à notre avis, présentaient un risque d'anomalies significatives en raison de l'importance des données non observables ou de modèles complexes en relation avec la détermination de leur juste valeur.

Nous avons passé en revue, étape par étape, le processus d'évaluation et testé la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés dans les domaines suivants :

- Systèmes informatiques pertinents pour l'évaluation, y compris les interfaces avec les systèmes de risque et les fournisseurs de prix tiers ;
- Validation, exhaustivité, mise en œuvre et utilisation des modèles d'évaluation, y compris les contrôles appliqués aux ajustements des limites et des hypothèses des modèles ;

- Données clés utilisées pour la vérification indépendante des prix (« *independent price verification* », IPV), y compris l'exhaustivité des positions et des facteurs de risque soumis à ces vérifications ;
- Ajustements de juste valeur (« *fair value adjustments* », FVA).

En collaboration avec nos propres spécialistes en valorisation, nous avons évalué de manière indépendante un échantillon d'instruments financiers de niveau 3 (pour traiter le risque de fraude) et nous avons obtenu de manière indépendante les principales données de prix dans le cadre de nos recalculs et de notre analyse (pour traiter le risque d'erreur).

Nous avons confronté le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la Direction en évaluant le caractère approprié des modèles et méthodologies significatifs utilisés pour calculer les justes valeurs et les FVA. Nous avons par ailleurs construit de manière indépendante un échantillon des courbes de données de marché utilisées par la Direction dans le cadre du processus IPV.

Nous avons évalué le caractère adéquat et approprié des informations fournies dans les états financiers.

Notre application du principe de matérialité

Nous définissons la matérialité comme l'ampleur des anomalies, y compris les omissions, dans les états financiers qui, considérées individuellement ou dans leur ensemble, pourraient influencer les décisions économiques qu'une personne raisonnablement informée prendrait sur la base des états financiers. Nous appliquons le principe de matérialité à la fois pour planifier l'étendue de nos travaux d'audit et pour évaluer les résultats de nos travaux.

Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons déterminé la matérialité et la matérialité de nos travaux d'audit pour les états financiers du Groupe et de la Société dans leur ensemble comme suit :

	États financiers du Groupe	États financiers de la Société
Matérialité	160 M\$ (2025) 110 M\$ (2024)	152 M\$ (2025) 100 M\$ (2024)
Manière dont nous l'avons déterminée	Environ 0,75 % de l'actif net (2025) Environ 0,5 % de l'actif net (2024)	Environ 0,75 % de l'actif net (2025) Environ 0,5 % de l'actif net (2024)
Matérialité des travaux d'audit	120 M\$ (2025) 82,5 M\$ (2024)	114 M\$ (2025) 75 M\$ (2024)

Nous avons appliqué ces seuils ainsi que des considérations de nature qualitative pour déterminer la portée de notre audit, la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures d'audit et pour évaluer l'incidence des anomalies sur les états financiers du Groupe et de la Société dans leur ensemble.

Nous avons choisi l'actif net comme indicateur de référence, de manière cohérente avec l'année précédente, car nous pensons que cet indicateur est en phase avec l'examen du régulateur, les priorités des parties prenantes et rend compte de l'impact stratégique de la croissance du bilan en termes de transformation. Bien que le total des actifs et des passifs ait augmenté de manière substantielle, cette croissance ne se reflète pas encore dans le compte de résultat. Ce choix reflète les priorités des principaux utilisateurs qui se concentrent sur la solidité financière, la liquidité et l'adéquation des fonds propres du Groupe et de la Société. Compte tenu du projet de cession des activités de banque de détail du Groupe et de la présentation au bilan des groupes destinés à être cédés, l'actif net constitue la base la plus stable et la plus représentative pour donner un aperçu des impacts des changements structurels significatifs. En outre, l'actif net fournit une mesure plus stable et plus fiable d'une année sur l'autre par rapport au résultat avant impôt et notre choix est conforme aux pratiques du secteur observées chez les banques de même catégorie.

Nous avons retenu le seuil de 0,75 % de cet indicateur sur la base de notre jugement professionnel et du niveau de perception du risque, sachant que ce seuil se situe également dans la fourchette des indicateurs de référence communément acceptés en matière d'actifs.

Nous avons fixé la matérialité de nos travaux d'audit à un niveau inférieur à celui de la matérialité afin de réduire la probabilité que, au total, les anomalies non corrigées et non détectées ne dépassent la matérialité des états financiers dans leur ensemble. La matérialité des travaux d'audit est fixée à 75 % de la matérialité des états financiers dans leur ensemble.

Afin d'exercer notre jugement dans la détermination de la matérialité de nos travaux d'audit, nous avons tenu compte d'un certain nombre de facteurs, dont le nombre et la valeur des anomalies détectées et le nombre et la gravité des défaillances identifiées en matière de contrôle lors de l'audit des états financiers de l'exercice précédent.

Nous avons signalé aux Personnes chargées de la gouvernance les anomalies non corrigées relevées lors de notre audit dépassant un niveau clairement insignifiant de 5 % de la matérialité du Groupe et de la Société (8 millions \$ et 7,6 millions \$, respectivement).

Nous avons donné des instructions à l'auditeur des composantes de l'audit quant aux domaines importants devant être couverts, y compris les risques pertinents détaillés ci-dessus et les informations à nous communiquer. Nous avons fixé la matérialité de nos travaux d'audit relatifs aux composantes couvertes dans une fourchette comprise entre 48 millions \$ et 114 millions \$, en tenant compte des facteurs taille et profil de risque du Groupe dans l'ensemble des composantes.

Présentation de la portée de notre audit

La portée de notre audit est dictée par l'application que nous faisons du principe de matérialité. Par conséquent, notre approche d'audit a été élaborée en prenant connaissance des activités du Groupe et de la Société, des principales fonctions exercées pour le compte du Conseil d'administration et de l'environnement global de contrôle. Sur la base de cette compréhension, nous avons évalué les aspects des états financiers du Groupe et de la Société qui étaient les plus susceptibles de donner lieu à la présence d'anomalies significatives. En particulier, nous avons examiné les cas dans lesquels les Administrateurs ont exercé des jugements subjectifs, par exemple en ce qui concerne les estimations comptables importantes qui impliquaient de formuler des hypothèses et de tenir compte d'événements futurs qui sont de nature incertaine. Comme pour tous nos audits, nous avons également traité le risque de contournement des contrôles internes par la Direction, notamment en évaluant s'il existait des preuves de partialité de la part des Administrateurs constituant un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons suivi une approche fondée sur les risques pour définir le périmètre de nos travaux d'audit du Groupe en prenant connaissance du Groupe et de son environnement (y compris les cessions intervenues au cours de l'exercice financier en cours), en tenant compte de l'environnement de contrôle interne au sein du Groupe, en identifiant les domaines importants pour les états financiers et en évaluant les risques d'anomalies significatives au niveau du Groupe.

Nous avons identifié les composantes en nous fondant sur la manière dont nous, en tant que commissaire aux comptes du Groupe, avons prévu de mettre en œuvre les procédures d'audit pour traiter les risques d'anomalies significatives du Groupe. Nous avons joué un rôle dans l'élaboration des procédures d'audit et dans la prise de décision quant au site sur lequel ces procédures ont été mises en œuvre (au niveau central et/ou au niveau des composantes) et la manière dont ces procédures ont été exécutées et supervisées.

Au total, nous avons identifié trois composantes, dont deux ont été jugées quantitativement significatives au regard de leur contribution aux actifs et aux revenus du Groupe.

En conséquence de quoi, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit sur ces deux composantes et nous avons fait intervenir un auditeur dans la réalisation de travaux d'audit sur l'une d'entre elles. La société mère a été identifiée comme l'une des deux composantes importantes et son audit a été

réalisé par l'équipe affectée à l'audit du Groupe. Il a été déterminé que la composante restante n'était pas significative et aucune procédure d'audit n'a donc été mise en œuvre à son égard. Les composantes importantes faisant l'objet d'un audit complet ont représenté plus de 99 % du résultat avant impôt et de l'actif total.

Au niveau du Groupe, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit sur un certain nombre de domaines centralisés, y compris, sans toutefois s'y limiter, les systèmes informatiques pertinents pour notre audit. Nous avons également évalué le processus de consolidation et mis en œuvre des procédures d'analyse au niveau du Groupe pour étayer notre conclusion selon laquelle les états financiers du Groupe ne comportent pas d'anomalies significatives. Dans leur ensemble, ces travaux ont contribué à réduire à un niveau acceptable le risque d'audit pour chaque catégorie importante d'opérations, de solde de compte ou d'informations à fournir.

L'équipe affectée à la mission d'audit du Groupe a piloté, supervisé et examiné les travaux d'audit réalisés par les équipes d'audit des composantes entrant dans le périmètre d'audit du Groupe. L'équipe d'audit du Groupe a adopté une approche hybride et a tenu des discussions sur l'évaluation des risques et la planification afin d'aborder les risques d'audit du Groupe pertinents pour la composante, y compris les principales questions couvertes par l'audit, en personne et/ou virtuellement avec toutes les équipes d'audit de la composante au cours de la période financière, et s'est rendue dans un certain nombre de pays de l'UE et en Irlande dans le cadre des phases de planification, d'exécution et d'achèvement de notre audit du Groupe.

Outre ces discussions, nous avons adressé des instructions détaillées à nos équipes d'audit des composantes, les avons incluses dans nos réunions d'équipe, discuté et contribué à l'évaluation des risques de leurs composantes, assisté à des réunions de planification et de clôture spécifiques avec nos auditeurs des composantes et, pour les risques importants et les domaines critiques, effectué un examen minutieux de leurs documents de travail. Tout au long de l'audit du Groupe, nous avons en permanence échangé avec nos équipes d'audit des composantes par le biais de réunions, d'appels pour faire le point et de demandes ponctuelles.

Nous avons inspecté les travaux réalisés par l'auditeur de composante aux fins de l'audit du Groupe et évalué le caractère approprié des conclusions tirées des éléments probants recueillis et la cohérence entre les constatations communiquées et les travaux réalisés, en particulier les travaux relatifs aux principales questions couvertes par l'audit et aux risques significatifs.

Autres informations

Les autres informations se composent des informations incluses dans le rapport du Conseil d'administration et les états non financiers inclus aux pages 5 à 90, dont l'État de durabilité en lien avec l'article 1590 de la Loi sur les sociétés, les informations relatives au Règlement Taxinomie de l'Union européenne aux pages 267 à 328 et les notes non auditées aux états financiers qui incluent l'information par pays. Les Administrateurs sont responsables de l'établissement des autres informations présentées dans le Rapport annuel ainsi que des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ni, à moins que ce rapport n'en fasse explicitement la mention, aucune forme d'assurance à leur sujet.

Notre responsabilité est de consulter les autres informations et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations sont significativement incohérentes au regard des états financiers ou des informations que nous avons obtenues dans le cadre de l'audit ou si elles semblent être significativement inexactes. Si nous identifions de telles incohérences ou anomalies significatives manifestes, nous sommes tenus de déterminer s'il existe une anomalie significative dans les états financiers ou une anomalie significative dans les autres informations. Si, sur la base de nos travaux, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de le signaler.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Opinions concernant d'autres questions prescrites par la Loi de 2014 sur les sociétés

À notre avis, sur la seule base des travaux effectués au cours de l'audit, nous déclarons ce qui suit :

- les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sont cohérentes avec les états financiers ;
- le rapport du Conseil d'administration a été préparé conformément à la Loi de 2014 sur les sociétés ;
- les pièces comptables du Groupe et de la Société étaient suffisantes pour permettre que les états financiers soient facilement et correctement audités et les états financiers sont en accord avec les pièces comptables.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous jugeons nécessaires aux fins de notre audit.

Questions sur lesquelles nous sommes exceptionnellement tenus de faire un rapport

La Loi de 2014 sur les sociétés nous impose de vous signaler si, à notre avis :

- les informations concernant la rémunération des administrateurs et les opérations requises par les articles 305 à 312 de cette Loi ne sont pas publiées.
- le Groupe et la Société n'ont pas fourni les informations requises par les articles 5(2) à (7) du règlement de 2017 de l'Union européenne (Publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par de grandes entreprises et de grands groupes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comme requis par le règlement de 2018 de l'Union européenne (Publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par de grandes entreprises et de grands groupes) (amendement).

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités respectives

Responsabilités des Administrateurs au titre des états financiers

Comme exposé dans l'énoncé des responsabilités des Administrateurs figurant en pages 5 à 12, il incombe à ces derniers d'établir les états financiers et de s'assurer qu'ils donnent une image sincère et fidèle. Ils sont également responsables du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lorsqu'ils établissent les états financiers, les Administrateurs sont tenus d'évaluer la capacité du Groupe et de la Société à poursuivre leurs activités, de déclarer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider le Groupe ou la Société ou de cesser leurs activités, ou n'ait pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers considérés dans leur globalité ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport d'audit présentant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA (Irlande) détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, considérées individuellement ou dans leur globalité, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des états financiers est disponible sur le site Internet de l'IAASA à l'adresse suivante :

<https://iaasa.ie/publications/description-of-the-auditors-responsibilities-for-the-audit-of-the-financial-statements/>

Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

L'objectif de nos travaux d'audit et les personnes à l'égard desquelles nous reconnaissons nos responsabilités

Notre rapport est uniquement destiné aux membres de la Société, en tant qu'entité, conformément à l'article 391 de la Loi de 2014 sur les sociétés. Notre travail d'audit a été effectué de manière à ce que nous puissions porter à la connaissance des membres de la Société les informations que nous sommes tenus de leur communiquer dans un rapport de commissaire aux comptes, et à aucune autre fin. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous déclinons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Société ou ses membres, en tant qu'entité, au titre de nos travaux d'audit, du présent rapport ou des opinions que nous avons exprimées.

le 27 mars 2026

Richard Warren-Tangney
pour et au nom de BDO
Cabinet d'audit comptable
Block 3, Miesian Plaza
50-58 Baggot Street Lower
Dublin 2
Irlande
D02 Y754

CITIBANK EUROPE PLC**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	2025	2024
			Retraité
		M\$	M\$
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif*	3	5 058	5 328
Produits d'intérêts*		5 058	5 328
Charges d'intérêts*	3	-3 196	-3 263
Produits nets d'intérêts*		1 862	2 065
Produits des honoraires et commissions	4	2 129	1 776
Charges d'honoraires et de commissions*	4	-466	-400
Produits nets des honoraires et commissions*		1 663	1 376
Résultat net de négociation*	5	749	563
Produit net des placements	6	65	85
Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	66	35
Gain/(perte) net(te) sur comptabilité de couverture	8	1	5
Autres produits d'exploitation	9	1 242	1 013
Résultat net avant dépréciation*		5 648	5 142
(Pertes)/gains net(te)s sur instruments financiers*	23	-124	-7
Produits d'exploitation nets*		5 524	5 135
Charges de personnel*	11	-1 700	-1 557
Autres charges*	13	-1 431	-998
Total des charges d'exploitation*		-3 131	-2 555
Résultat avant impôt*		2 393	2 580
Impôt sur les sociétés*	14	-407	-493
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies*		1 986	2 087
(Perte)/Résultat des activités abandonnées*	35	-110	-15
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies et abandonnées		1 876	2 072
Résultat attribuable :			
Attribuable aux actionnaires		1 764	1 965
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		112	107
Résultat de l'exercice		1 876	2 072

* Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte des activités abandonnées. De plus amples informations sont fournies à la note 35.

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
Présidente

Ignacio Gutierrez-Orrantia
Directeur Général

Desmond Crowley
Président du comité d'audit

Fiona Mahon
Secrétaire Général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	2025	2024
		M\$	Retraité M\$
Résultat de l'exercice		1 876	2 072
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Bénéfice/(perte) sur la réévaluation du passif au titre des prestations définies	15	20	13
Impôt associé	29	—	—
Éléments reclassés en résultat ou pouvant l'être			
Gain/(perte) de change	24	489	-172
Variation de la réserve de juste valeur (instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - JVAERG)			
Instruments de dette à la JVAERG - Variation nette de juste valeur		361	101
Instruments de dettes à la JVAERG - reclassés en résultat	6	-63	-50
Impôt associé	29	-57	—
Autres éléments du résultat global de l'exercice - produits/(charges), nets d'impôts		750	-108
Total du résultat global de l'exercice des activités poursuivies et abandonnées		2 626	1 964
Attribuable aux actionnaires		2 402	1 889
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		224	75
Total du résultat global de l'exercice des activités poursuivies et abandonnées		2 626	1 964

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
Présidente

Ignacio Gutierrez-Orrantia
Directeur Général

Desmond Crowley
Président du comité d'audit

Fiona Mahon
Secrétaire Général

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2025

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		M\$	M\$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	50 590	49 441
Actifs de négociation	17, 25	27 720	13 322
Instruments financiers dérivés	18, 25	38 803	38 870
Dérivés de couverture 26	26	—	13
Titres de placement	19	23 261	20 514
Accords de prise en pension	20	22 533	18 093
Prêts et avances aux banques	21	3 516	1 975
Prêts et avances à la clientèle	21	30 178	26 457
Autres actifs	22	10 057	8 862
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	35	1 681	—
Actif d'impôt courant		81	87
Goodwill et immobilisations incorporelles	28	406	360
Immobilisations corporelles	27	462	415
Actifs d'impôt différé 29	29	255	213
Total de l'actif		209 543	178 622
Passifs			
Dépôts des banques	25	20 714	14 944
Comptes clients	25	74 538	67 380
Instruments financiers dérivés	18, 25	36 438	38 062
Dérivés de couverture	26	100	18
Accords de mise en pension	23, 25	2 998	2 578
Dettes subordonnées	31	13 095	9 669
Passif d'impôt courant		81	87
Provisions	32	156	211
Passifs d'impôt différé	29	2	5
Autres passifs	33	34 766	25 840
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	35	6 242	—
Total du passif		189 130	158 794
Capitaux propres			
Capital social	34	11	11
Prime d'émission	34	1 963	1 963
Autres réserves (nettes)	24	5 960	5 184
Résultats non distribués		11 780	12 071
Total capitaux propres hors participations ne donnant pas le contrôle		19 714	19 229
Participations ne donnant pas le contrôle	36	699	599
Total des capitaux propres		20 413	19 828
Total du passif et des capitaux propres		209 543	178 622

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
Présidente

Ignacio Gutierrez-Orrantia
Directeur Général

Desmond Crowley
Président du comité d'audit

Fiona Mahon
Secrétaire Général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Capitaux propres part du Groupe											
	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de capital	Réserve de fusion	Réserve de conversion	Réserve de juste valeur	Réserve de capitaux propres	Résultats non distribués	Total capitaux propres hors participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Solde au 1^{er} janvier 2024		11	1 963	5 302	-27	79	-216	4	11 836	18 952	617	19 569
Total du résultat global - bénéfice/(perte) :												
Résultat de l'exercice		—	—	—	—	—	—	—	1 965	1 965	107	2 072
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :												
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	15, 29	—	—	—	—	—	—	—	14	14	-1	13
Écarts de conversion des activités à l'étranger	24	—	—	—	—	-156	—	—	—	-156	-19	-175
Réserve de juste valeur (actifs financiers JVAERG)		—	—	—	—	—	66	—	—	66	-12	54
Total des autres éléments du résultat global		—	—	—	—	-156	66	—	14	-76	-32	-108
Total du résultat global - bénéfice/(perte)		—	—	—	—	-156	66	—	1 979	1 889	75	1 964
Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres												
Affectation au capital		—	—	160	—	—	—	—	-149	11	-3	8
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	37	—	—	—	—	—	—	-28	—	-28	-1	-29
Dividendes versés aux propriétaires		—	—	—	—	—	—	—	-1 595	-1 595	-89	-1 684
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires		—	—	160	—	—	—	-28	-1 744	-1 612	-93	-1 705
Solde au 31 décembre 2024		11	1 963	5 462	-27	-77	-150	-24	12 071	19 229	599	19 828
Solde au 1^{er} janvier 2025		11	1 963	5 462	-27	-77	-150	-24	12 071	19 229	599	19 828
Total du résultat global - bénéfice/(perte) :												
Résultat de l'exercice		—	—	—	—	—	—	—	1 764	1 764	112	1 876
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :												
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	15, 29	—	—	—	—	—	—	—	20	20	-1	19
Écarts de conversion des activités à l'étranger	24	—	—	—	—	394	—	—	—	394	92	486
Réserve de juste valeur (actifs financiers JVAERG)		—	—	—	—	—	224	—	—	224	21	245
Total des autres éléments du résultat global		—	—	—	—	394	224	—	20	638	112	750
Total du résultat global - bénéfice/(perte)		—	—	—	—	394	224	—	1 784	2 402	224	2 626
Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres												
Affectation au capital		—	—	221	—	—	—	—	-222	-1	—	-1
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	37	—	—	—	—	—	—	-63	—	-63	-1	-64
Dividendes versés aux propriétaires		—	—	—	—	—	—	—	-1 853	-1 853	-123	-1 976
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires		—	—	221	—	—	—	-63	-2 075	-1 917	-124	-2 041
Solde au 31 décembre 2025		11	1 963	5 683	-27	317	74	-87	11 780	19 714	699	20 413

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		M\$	M\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Résultat après impôt		1 876	2 072
<i>Ajustements pour :</i>			
Charge d'impôt sur le résultat	14	389	496
Amortissements et dépréciations	13	97	106
Dotations/(reprises) de provisions pour dépréciation de prêts et avances	23	86	-60
Pertes/(récupérations) nettes de dépréciation sur immobilisations	28	4	108
Perte sur actifs nets détenus en vue de la vente	35	129	—
Reprises de provisions et autres mouvements au cours de l'exercice	32	37	90
Provision utilisée au cours de l'exercice	32	-89	-28
Produits nets d'intérêts	3	-1 862	-2 313
Gains nets sur titres de placement	6, 19	-2	-35
Variation des actifs de négociation	17, 25	-14 398	-5 464
Variation des actifs d'instruments financiers dérivés	18, 25	66	-5 149
Variation des accords de prise en pension (supérieurs à 3 mois)	20, 23	-939	-4 706
Variation des actifs due aux dérivés de couverture	26	13	-11
Variation des prêts et avances aux banques (supérieurs à 3 mois)	21, 23	-1 498	525
Variation des prêts et avances à la clientèle	21, 23	-5 497	-1 335
Variation des autres actifs	22	-1 203	1 249
Variation des dépôts des banques	25	5 770	3 726
Variation des soldes des comptes clients	25	13 321	2 489
Variation des passifs d'instruments financiers dérivés	18, 25	-1 624	4 436
Variation des titres de placement	19	-10	64
Variation des passifs due aux dérivés de couverture	26	82	-6
Variation des autres passifs (hors accords de mise en pension)	29, 33	9 021	5 714
Variation des accords de mise en pension	23, 25	420	1 610
		4 189	3 578
Intérêts reçus	3	5 058	5 667
Intérêts versés	3	-3 196	-3 354
Impôt sur le résultat payé		-494	-606
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 557	5 285
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition de titres de placement	19	-6 254	-4 247
Cessions de titres de placement	19	3 519	1 194
Acquisition d'immobilisations corporelles	27	-88	-170
Produits résultant des cessions d'immobilisations corporelles	27	4	21
Acquisition d'immobilisations incorporelles	28	-40	-58
Produits résultant des cessions d'immobilisations incorporelles	28	2	—
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-2 857	-3 260
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Paieement des passifs au titre des contrats de location	41	-38	34
Intérêts sur passifs au titre des contrats de location	41	-7	-5
Produits des émissions de dettes subordonnées	16	2 551	1 558
Produits des apports en capital	24	-1	8
Dividende versé	42	-1 976	-1 684
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		529	-89
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 229	1 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16	60 278	58 843
Écarts de change et autres ajustements		1 538	-501
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	16	65 045	60 278

Le Groupe a choisi de présenter un état des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie au total, y compris les activités poursuivies et abandonnées ; les montants relatifs aux activités abandonnées par les activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés à la note 35.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	2025 M\$	2024 M\$
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	3	4 318	4 620
Produits d'intérêts		4 318	4 620
Charges d'intérêts	3	-2 979	-3 087
Produits nets d'intérêts		1 339	1 533
Produits des honoraires et commissions	4	1 914	1 657
Charges d'honoraires et de commissions	4	-446	-386
Produits nets des honoraires et commissions		1 468	1 271
Résultat net de négociation	5	689	407
Produit net des placements	6	393	332
Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	66	35
Autres produits d'exploitation	9	1 238	1 030
Résultat net avant dépréciation		5 193	4 608
(Pertes)/gains nets sur instruments financiers	23	-97	-14
Produits d'exploitation nets		5 096	4 594
Charges de personnel	11	-1 581	-1 446
Autres charges	13	-1 341	-903
Total des charges d'exploitation		-2 922	-2 349
Résultat avant impôt		2 174	2 245
Impôt sur les sociétés	14	-356	-356
Résultat de l'exercice		1 818	1 889

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
PrésidenteIgnacio Gutierrez-Orrantia
Directeur GénéralDesmond Crowley
Président du comité d'auditFiona Mahon
Secrétaire Général**ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	2025 M\$	2024 M\$
Résultat de l'exercice		1 818	1 889
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Bénéfice/(perte) sur la réévaluation du passif au titre des prestations définies	15	22	15
Impôt associé	29	—	—
Éléments reclassés en résultat ou pouvant l'être			
Gain/(perte) de change	24	121	-42
Variation de la réserve de juste valeur (instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - JVAERG)			
Instruments de dette à la JVAERG - Variation nette de juste valeur		208	145
Instruments de dettes à la JVAERG - reclassés en résultat	6	-16	-36
Impôt associé	29	-27	-11
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts		308	71
Total du résultat global de l'exercice		2 126	1 960

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
PrésidenteIgnacio Gutierrez-Orrantia
Directeur GénéralDesmond Crowley
Président du comité d'auditFiona Mahon
Secrétaire Général

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		M\$	M\$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	48 354	48 358
Actifs de négociation	17, 25	27 067	12 876
Instruments financiers dérivés	18, 25	38 086	38 221
Titres de placement	19	14 571	12 892
Accords de prise en pension	20	20 425	16 004
Prêts et avances aux banques	21	3 405	1 904
Prêts et avances à la clientèle	21	25 955	21 980
Participations dans des filiales	30	1 713	1 713
Autres actifs	22	8 841	7 989
Actif d'impôt courant		80	87
Goodwill et immobilisations incorporelles	28	162	147
Immobilisations corporelles	27	338	289
Actifs d'impôt différé	29	181	193
Total de l'actif		189 178	162 653
Passifs			
Dépôts des banques	25	20 250	14 521
Comptes clients	25	63 863	54 180
Instruments financiers dérivés	18, 25	35 694	37 439
Accords de mise en pension	23, 25	2 997	2 577
Dettes subordonnées	31	13 095	9 669
Passif d'impôt courant		80	61
Provisions	32	135	187
Passifs d'impôt différé	29	2	5
Autres passifs	33	33 713	24 876
Total du passif		169 829	143 515
Capitaux propres			
Capital social	34	11	11
Prime d'émission	34	1 963	1 963
Autres réserves (nettes)	24	5 285	5 061
Résultats non distribués		12 090	12 103
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		19 349	19 138
Total du passif et des capitaux propres		189 178	162 653

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026 et sont signés en son nom par :

Rosemary Quinlan
PrésidenteIgnacio Gutierrez-Orrantia
Directeur GénéralDesmond Crowley
Président du comité d'auditFiona Mahon
Secrétaire Général

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Capitaux propres part de la Société									
	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de capital	Réserve de fusion	Réserve de conversion	Réserve de juste valeur	Réserve de capitaux propres	Résultats non distribués	Total
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Solde au 1^{er} janvier 2024		11	1 963	5 271	-27	28	-247	4	11 794	18 797
Total du résultat global - bénéfice/(perte) :										
Résultat de l'exercice		—	—	—	—	—	—	—	1 889	1 889
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :										
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	15, 29	—	—	—	—	—	—	—	15	15
Écarts de conversion des monnaies étrangères										
pour les activités à l'étranger	24	—	—	—	—	-44	—	—	—	-44
Réserve de juste valeur (actifs financiers JVAERG)		—	—	—	—	—	100	—	—	100
Total des autres éléments du résultat global		—	—	—	—	-44	100	—	15	71
Total du résultat global - bénéfice/(perte)		—	—	—	—	-44	100	—	1 904	1 960
Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres										
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	37	—	—	—	—	—	—	-24	—	-24
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires		—	—	—	—	—	—	-24	-1 595	-1 619
Solde au 31 décembre 2024		11	1 963	5 271	-27	-16	-147	-20	12 103	19 138
Solde au 1^{er} janvier 2025		11	1 963	5 271	-27	-16	-147	-20	12 103	19 138
Total du résultat global - bénéfice/(perte) :										
Résultat de l'exercice		—	—	—	—	—	—	—	1 818	1 818
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :										
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	15, 29	—	—	—	—	—	—	—	22	22
Écarts de conversion des activités à l'étranger	24	—	—	—	—	124	—	—	—	124
Réserve de juste valeur (actifs financiers JVAERG)		—	—	—	—	—	162	—	—	162
Total des autres éléments du résultat global		—	—	—	—	124	162	—	22	308
Total du résultat global - bénéfice/(perte)		—	—	—	—	124	162	—	1 840	2 126
Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres										
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	37	—	—	—	—	—	—	-62	—	-62
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires		—	—	—	—	—	—	-62	-1 853	-1 915
Solde au 31 décembre 2025		11	1 963	5 271	-27	108	15	-82	12 090	19 349

Les notes annexes aux pages 111 à 339 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		M\$	M\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Résultat après impôt		1 818	1 889
<i>Ajustements pour :</i>			
Charge d'impôt sur le résultat	14	356	356
Amortissements et dépréciations	13	83	72
Dotations/(reprises) de provisions pour dépréciation de prêts et avances	23	63	-29
Reprises de provisions et autres mouvements au cours de l'exercice	32	32	92
Provision utilisée au cours de l'exercice	32	-83	-27
Produits nets d'intérêts	3	-1 339	-1 533
Gains nets sur titres de placement	6, 19	-6	-25
Variation des actifs de négociation	17, 25	-14 191	-5 223
Variation des actifs d'instruments financiers dérivés	18, 25	135	-5 514
Variation des accords de prise en pension (supérieurs à 3 mois)	20, 23	-7	-3 599
Variation des prêts et avances aux banques (supérieurs à 3 mois)	21, 23	-1 446	671
Variation des prêts et avances à la clientèle	21, 23	-4 039	-1 289
Variation des autres actifs	22	-845	1 480
Variation des dépôts des banques	25	5 729	3 651
Variation des soldes des comptes clients	25	9 683	2 955
Variation des passifs d'instruments financiers dérivés	18, 25	-1 745	4 661
Variation des titres de placement	19	-5	62
Variation des autres passifs (hors accords de mise en pension)	29, 33	8 796	5 696
Variation des accords de mise en pension	23, 25	420	1 613
		3 409	5 959
Intérêts reçus	3	4 318	4 620
Intérêts versés	3	-2 979	-3 087
Impôt sur le résultat payé		-315	-403
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 433	7 089
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition de titres de placement	19	-3 754	-3 776
Cessions de titres de placement	19	2 116	629
Acquisition d'immobilisations corporelles	27	-73	-148
Produits résultant des cessions d'immobilisations corporelles	27	7	13
Acquisition d'immobilisations incorporelles	28	-34	-33
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-1 738	-3 315
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Paiement des passifs au titre des contrats de location	41	-33	30
Intérêts sur passifs au titre des contrats de location	41	-6	4.
Produits des émissions de dettes subordonnées	16	2 551	1 558
Dividende versé	42	-1 853	-1 595
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		659	-11
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 354	3 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16	58 261	54 831
Écarts de change et autres ajustements		1 110	-333
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	16	62 725	58 261

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principales méthodes comptables

Le Groupe a appliqué de manière cohérente les méthodes comptables exposées ci-dessous à tous les exercices présentés dans ces états financiers, à l'exception des méthodes comptables nouvellement adoptées mentionnées au point 1(c) ci-dessous.

Les méthodes comptables des filiales ont été standardisées dans le processus d'établissement des états financiers consolidés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence dans tous les aspects significatifs avec les méthodes comptables adoptées par le Groupe.

a) Base de la présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« UE ») et applicables pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la Loi de 2014 sur les sociétés (Companies Act 2014) et aux dispositions applicables aux établissements de crédit de l'Union européenne : Règlement de 2015 sur les états financiers applicable aux sociétés présentant leurs états financiers selon les normes IFRS. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente et sont conformes à celles de l'année précédente, sauf indication contraire.

Ces états financiers sont établis sur la base du principe de la continuité de l'exploitation et selon la convention du coût historique telle que modifiée pour inclure la juste valeur de certains instruments financiers dans la mesure où cela est permis ou exigé par les normes comptables et prévu par les méthodes comptables utilisées.

Ces états financiers consolidés comprennent Citibank Europe Plc (« la Société » ou « CEP ») et le « Groupe » (CEP et ses filiales).

b) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars US (dollars américains), qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe.

c) Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir

Normes publiées et en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

Un certain nombre de normes comptables ont été modifiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont entrées en vigueur en 2025.

- Absence de convertibilité - Amendements d'IAS 21 ;

Cette norme n'a aucune incidence majeure sur les états financiers ou n'a pas d'effets majeurs.

Normes et amendements publiés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2025

Les normes comptables et modifications présentées ci-dessous ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur vis-à-vis du Groupe. Le Groupe n'envisage pas d'adoption anticipée de ces normes. Ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe au moment de leur adoption, à l'exception de la norme IFRS 18, pour laquelle l'évaluation de l'impact potentiel est en cours.

- Classement et évaluation des instruments financiers - Amendements d'IFRS 9 et d'IFRS 7, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS - Volume 11, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;
- Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de facteurs naturels - Amendements d'IFRS 9 et d'IFRS 7, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027 ;
- IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendements d'IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendements d'IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste, date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027 ;
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise - Amendements d'IFRS 10 et d'IAS 28 disponibles en vue d'une adoption facultative, date d'entrée en vigueur reportée pour une durée indéfinie.

d) Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Selon cette méthode, les commissions et coûts directs directement attribuables à l'octroi, au refinancement ou à la restructuration de prêts et à certains engagements de prêts sont différés et amortis en fonction des intérêts gagnés sur les prêts et avances sur la durée de vie de l'instrument.

Le TIE est le taux qui actualise les paiements ou encaissements prévisionnels de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier à un montant égal :

- à la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- au coût amorti du passif financier.

Lors du calcul du TIE, le Groupe estime les flux de trésorerie futurs en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais pas des pertes de crédit futures. Pour les actifs initialement comptabilisés comme achetés ou dépréciés, les produits d'intérêts sont calculés en utilisant un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du crédit qui tient compte des pertes de crédit attendues. Un TIE ajusté en fonction du crédit est le taux d'intérêt qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier au coût amorti d'un actif financier qui est un actif financier déprécié à l'achat ou à l'origine.

Les produits et charges d'intérêts présentés au compte de résultat comprennent :

- Les intérêts sur les actifs et passifs financiers au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif ;
- Les intérêts sur titres de placement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- Les intérêts sur les soldes de trésorerie.

Le Groupe présente les intérêts payés sur les actifs rémunérés en charges d'intérêts et les produits d'intérêts perçus sur les passifs rémunérés en produits d'intérêts.

Dans la mesure où des commissions initiales sont capitalisées puis qu'il y a une cession partielle de l'actif lié, elles sont reprises au compte de résultat proportionnellement au montant de l'actif cédé.

e) Produits nets des honoraires et commissions

Les produits et charges d'honoraires et de commissions qui font partie intégrante du TIE d'un actif ou passif financier sont inclus dans l'évaluation du TIE (cf. note 1(d) ci-dessus).

Les honoraires liés aux services d'investissement comprennent essentiellement les produits de l'activité de prise ferme et des services de conseil. Ces honoraires sont comptabilisés au moment précis où la prestation du Groupe est effectuée conformément aux conditions d'un accord contractuel, ce qui intervient généralement à la fin de la transaction. Les charges remboursées relatives à ces transactions sont constatées en produits dans les honoraires liés aux services d'investissement.

Les commissions de courtage comprennent principalement des commissions et honoraires provenant des services suivants : exécution de transactions pour les clients sur des Bourses de valeur et marchés de gré à gré ; services d'assistance aux clients pour les transactions de compensation et fourniture

de services de courtage et autres opérations de ce type. Les commissions de courtage sont comptabilisées au poste « Produits nets des honoraires et commissions » au moment précis où la prestation de services qui s'y rapporte est réalisée, généralement à la date d'exécution de la transaction.

Les opérations de conservation et de fiducie se composent principalement des droits de garde et des droits de fiducie. Les produits de conservation comprennent de nombreux services liés à l'administration, à la conservation et au reporting des titres libellés dans des devises américaines et non américaines. Les services offerts aux clients comprennent le règlement des opérations, la conservation des titres, la perception des revenus, la notification des opérations sur titres, la tenue de registres et le reporting, les déclarations fiscales et la gestion de trésorerie. Les droits de garde sont comptabilisés au fur et à mesure que le service promis associé est satisfait, ce qui se produit normalement au moment où le service est demandé par le client et fourni par le Groupe. Les honoraires au titre d'activités fiduciaires comprennent les services de fiducie et les services de gestion des placements. En tant que séquestre, le Groupe reçoit, conserve, assure le service et la gestion des actifs sous séquestre des clients tels que des espèces, des titres, des biens (y compris la propriété intellectuelle), des contrats ou tout autre collatéral. Le Groupe exerce ses fonctions de séquestre en conservant les fonds pendant la période spécifiée convenue par toutes les parties et perçoit donc ses revenus de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les frais de transaction et de service comprennent principalement les frais facturés pour des services de traitement tels que la gestion de trésorerie, les paiements internationaux, la compensation, les virements de fonds internationaux et d'autres services commerciaux. Ces frais sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation du service associé, qui intervient normalement au moment où le service est demandé par le client et fourni par le Groupe.

Les commissions d'engagement comprennent les commissions et frais de service associés pour les lettres de crédit ou autres accords de garantie qui facilitent le financement des clients ou la bonne exécution de leurs obligations. Elles comprennent également des commissions et frais connexes sur les traites ou lettres de change (acceptations bancaires) qui sont tirées sur la banque et qui ont été acceptées par la banque indiquant une promesse inconditionnelle d'honorer ces instruments à leur échéance. La commission d'engagement est comptabilisée linéairement sur la durée de l'engagement.

Les produits provenant des cartes de crédit et bancaires sont principalement composés des commissions interbancaires, qui sont versées aux émetteurs de cartes sur la base des ventes/des achats et de certains frais de carte, y compris les commissions annuelles. Les coûts liés aux programmes de récompense des clients et certains paiements aux partenaires sont comptabilisés en déduction des produits provenant des cartes de crédit et bancaires. Les revenus interbancaires sont comptabilisés comme étant acquis quotidiennement lorsque l'obligation d'exécution du Groupe de transmettre les fonds aux réseaux de paiement est remplie. Les commissions annuelles sur cartes, nettes des frais d'origination, sont étalées et amorties linéairement sur 12 mois. Les coûts liés aux programmes de récompenses associés aux cartes sont comptabilisés lorsque les récompenses sont acquis es par les titulaires de carte. Les paiements aux partenaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés.

Les frais liés aux dépôts comprennent les frais de service sur les comptes de dépôt et les commissions provenant des activités de gestion de trésorerie et autres services de comptes de dépôt. Ces commissions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la prestation correspondante est réalisée.

Les autres produits d'honoraires et de commissions, y compris les commissions de vente, les frais de placement et les commissions de syndication, sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services. Ces commissions sont comptabilisées dans les produits de commissions au fur et à mesure qu'elles sont gagnées.

f) Résultat net de négociation

Le résultat net de négociation comprend tous les gains et pertes liés aux actifs et passifs de négociation (à l'exception des variations de juste valeur associées au risque de crédit propre) et comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes, ainsi que les intérêts, dividendes et différences de change y afférents.

g) Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend tous les gains et pertes liés aux actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et comprend les variations de juste valeur réalisées, ainsi que les intérêts, dividendes et différences de change y afférents.

h) Produits de dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir les produits est établi. Les dividendes sont présentés sous la rubrique « Résultat net de négociation » lorsque le dividende provient d'actifs de négociation.

i) Actifs et passifs financiers

Classement et évaluation

Le Groupe classe les actifs financiers conformément aux exigences de classement et d'évaluation de la norme IFRS 9, qui prévoit que les actifs financiers soient classés sur la base à la fois du modèle économique utilisé pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (appelées « *Solely Payments of Principal and Interest* » ou « SPPI »).

Évaluation du modèle économique

Le modèle économique du Groupe est déterminé à un niveau reflétant la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble en vue d'atteindre un objectif particulier.

Trois modèles économiques sont disponibles :

- « *Hold to collect* » - Actifs financiers détenus dans le but de collecter des flux de trésorerie contractuels. Ils sont ensuite évalués au coût amorti et sont comptabilisés dans plusieurs lignes dans l'état de la situation financière du Groupe.
- « *Hold to collect and sell* » - Actifs financiers détenus dans le but à la fois de collecter des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Ils sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- « *Other* » - Actifs financiers ne répondant pas aux critères des deux modèles précédents. Ils sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le modèle économique du Groupe ne dépend pas des intentions de la Direction concernant un instrument donné (il ne s'agit donc pas d'une évaluation instrument par instrument). Cette évaluation est effectuée à un niveau d'agrégation plus élevé. Le niveau d'agrégation se situe à un niveau qui est revu par les principaux dirigeants, ce qui leur permet de prendre les décisions stratégiques pour l'entreprise. Le Groupe utilise plusieurs modèles économiques pour la gestion de ses instruments financiers.

L'évaluation du modèle économique requiert un jugement basé sur les faits et circonstances, en tenant compte de facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le Groupe prend en considération toutes les preuves pertinentes disponibles à la date de l'évaluation. Ces preuves pertinentes comprennent, sans s'y limiter :

- a) les modalités d'évaluation et de présentation de la performance du modèle économique et les actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle économique aux principaux dirigeants du Groupe ; et
- b) les risques qui affectent la performance du modèle économique (et des actifs financiers détenus au sein de ce modèle économique) et, en particulier, la manière dont ces risques sont gérés ; et
- c) les modalités de rémunération des dirigeants de l'entreprise (p. ex., si la rémunération est basée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et

- d) la fréquence, le volume et le calendrier des ventes des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant l'activité commerciale future.

Évaluation du caractère exclusif des paiements de principal et d'intérêts des flux de trésorerie contractuels (SPPI)

Si un instrument est détenu dans le cadre d'un modèle économique « détenu à des fins d'encaissement » ou « détenu à des fins d'encaissement et de vente », une évaluation SPPI est nécessaire pour déterminer son classement. Pour une évaluation SPPI, les intérêts sont définis comme la prise en compte de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé à l'encours du principal pendant une période de temps. Elle peut également inclure la prise en compte d'autres risques (p. ex., le risque de liquidité) et coûts (p. ex., les coûts administratifs) basiques associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée et une marge bénéficiaire qui est cohérente avec un accord de prêt basique. D'autres caractéristiques contractuelles qui se traduisent par des flux de trésorerie qui ne sont pas des paiements de principal et d'intérêts conduisent à ce que l'instrument soit évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVCR).

Les conditions contractuelles qui introduisent une exposition à des risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels non liés à un accord de prêt de base, comme l'exposition aux variations des cours des actions ou des cours des matières premières, ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie contractuels qui respectent les critères SPPI.

Le test des flux de trésorerie contractuels doit être effectué lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et, le cas échéant, à la date de toute modification ultérieure des clauses contractuelles de l'instrument.

1. Actifs financiers - Dérivés et instruments de capitaux propres

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres entrant dans le champ d'application sont évalués à la juste valeur, les variations étant prises en compte dans le compte de résultat (JVCR). Des exceptions ne peuvent s'appliquer que si le dérivé fait partie d'un programme de comptabilité de couverture.

Le Groupe mesure tous les instruments de capitaux propres relevant de la norme IFRS 9 à la JVCR.

Le Groupe a pris la décision comptable de ne pas choisir irrévocablement de classer et d'évaluer les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de négociation à la JVAERG, car tous les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global ne peuvent jamais être reclassés en résultat.

2. Actifs financiers - Instruments de dette

Les principales catégories de classement et d'évaluation suivantes existent pour les actifs financiers - instruments de dette :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ; et
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (JVCR).

En outre, la norme IFRS 9 prévoit des options spécifiques de désignation pour les actifs financiers/instruments de dette qui sont évalués au « coût amorti » ou à la « JVAERG ». Une entité a la possibilité de désigner ces instruments à la JVCR uniquement lorsque cette désignation élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable.

Les paragraphes suivants expliquent plus en détail les critères de classement pour les 3 catégories.

Coût amorti

Un actif financier instrument de dette est classé et évalué par la suite au coût amorti (à moins qu'il ne soit désigné dans le cadre de l'option de juste valeur (« fair value option », FVO)) uniquement si les deux conditions suivantes sont remplies :

- a) Test sur le modèle économique : l'actif financier instrument de dette est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- b) Test SPPI : les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de principal et des intérêts (SPPI) sur le montant principal restant dû.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les prêts et avances, ainsi que les dépôts sont initialement comptabilisés par le Groupe à la date de règlement. Tous les autres instruments financiers (y compris les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers) sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, qui correspond généralement au prix de transaction, majoré, pour les éléments non évalués à la JVCR, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission.

Les prêts et avances aux banques et à la clientèle sont classés et évalués au coût amorti selon IFRS 9 sauf s'ils ne satisfont pas au test du modèle économique ou du SPPI.

Comptabilisation des accords de prise en pension et de revente

Les titres cédés dans le cadre d'opérations de mise en pension (« repos ») et les titres acquis en vertu d'accords de revente (prise en pension) ne constituent pas pour les besoins de comptabilité une vente (ou un achat) de titres sous-jacents et sont traités comme des opérations de financement garanti dans la mesure où les risques et avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés. La contrepartie versée dans le cadre d'un accord de prise en pension est comptabilisée comme un accord de prise en pension au coût amorti, sauf si elle est désignée, ou doit l'être, à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La contrepartie reçue dans le cadre d'un accord de mise en pension est comptabilisée comme un accord de mise en pension évalué au coût amorti, sauf si elle est désignée à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Certaines opérations de prise en pension et de mise en pension seront désignées à la JVCR étant donné que ces opérations sont liées au portefeuille de négociation (instruments financiers qui sont évalués à la JVCR) ou le financent. Dans ce cas, ce choix éliminera ou réduira de manière significative le risque de non-concordance comptable.

JVAERG

Un actif financier doit être classé et évalué à la JVAERG (à moins qu'il ne soit désigné dans le cadre de l'option de juste valeur) si les deux conditions suivantes sont remplies :

- a) Test du modèle économique : l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers ; et
- b) Test SPPI : les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de principal et des intérêts (SPPI) sur le montant principal restant dû.

Les actifs financiers suivants ont été classés en JVAERG au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Placements en titres de créance

Les placements en titres de créance sont composés d'obligations d'État et d'entreprises. La norme IFRS 9 classe et évalue ces titres de créance à la JVAERG dans la mesure où ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers, sauf en cas de non-respect du critère SPPI.

JVCR

Tout instrument financier n'entrant dans aucune des catégories ci-dessus est classé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par exemple, lorsque l'actif n'est pas détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ou d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie et de vendre les actifs, alors l'actif sera classé à la JVCR. Exemples : actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la performance est gérée dans le cadre du modèle économique sur la base de la juste valeur.

Par ailleurs, tout instrument pour lequel les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels ne comportent pas uniquement des paiements de principal et d'intérêts (c'est-à-dire qu'ils échouent au test SPPI) doit être classé dans la catégorie JVCR.

Les actifs financiers suivants ont été classés et évalués à la JVCR au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Actifs de négociation

Le portefeuille de négociation du Groupe comprend toutes les positions sur instruments financiers et matières premières détenues soit avec une intention de négociation soit afin de couvrir économiquement d'autres éléments du portefeuille de négociation et qui sont libres de tout engagement restrictif sur leur négociabilité ou qui peuvent être couverts. Les positions détenues dans une intention de négociation sont celles détenues intentionnellement pour une revente à court terme et/ou dans l'intention de tirer profit de différences de prix réelles ou attendues à court terme entre les prix d'achat et de vente ou d'autres variations de prix ou de taux d'intérêt. Le terme « positions » comprend les positions découlant du service au client et de la tenue du marché. L'intention de négociation est démontrée sur la base des stratégies, politiques et procédures établies par le Groupe pour gérer la position ou le portefeuille.

Dans certains cas, le Groupe détient à la fois une position longue et une position courte sur un titre spécifique (ayant exactement le même numéro CUSIP ou un identifiant similaire) classé en actif de négociation. La politique du Groupe consiste à déclarer les positions longues et courtes sur le même titre, lorsque les positions longues et courtes sont classées comme des actifs de négociation avec la même contrepartie sur une base nette.

Contrats dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de leur conclusion et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des cours cotés sur des marchés actifs ou à l'aide de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou de valorisation d'options, selon le cas. Tous les dérivés sont comptabilisés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsque la juste valeur est négative. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Le paiement et la réception d'une marge de variation au titre des dérivés qui font l'objet d'une compensation centrale et qui sont caractérisés comme étant des opérations de règlement sur le marché sont considérés comme des opérations de règlement de ces contrats.

Comptabilité de couverture

Le Groupe se couvre contre le risque de variation de la juste valeur des titres de créance à taux d'intérêt fixe évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le risque couvert résulte de l'évolution des taux d'intérêt. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la norme IAS 39. Les contrats d'échange de taux d'intérêt, libellés dans la même devise que les éléments couverts, sont l'instrument de couverture échangeant le taux d'intérêt fixe contre un taux d'intérêt variable. Le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert est comptabilisé dans le résultat net de la comptabilité de couverture au compte de résultat. Les produits d'intérêts sur titres de créance sont comptabilisés en produits d'intérêts nets. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat. Les produits et charges d'intérêts relatifs à la composante d'évaluation des intérêts des dérivés conclus en tant qu'instruments de couverture dans le cadre de la couverture de juste valeur sont comptabilisés en résultat net de négociation.

3. Dettes financières - Instruments de dette

Il existe deux catégories d'évaluation des passifs financiers : coût amorti et juste valeur par le biais du compte de résultat (incluant une catégorie d'option de juste valeur).

Le Groupe désigne les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il existe l'un des éléments suivants :

- Un groupe de passifs financiers ou d'actifs financiers et de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur ;
- Le fait d'opter pour la juste valeur éliminera ou réduira une non-concordance comptable ; ou
- Le contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés.

Pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur sont présentées comme suit :

- Les variations de juste valeur imputables au risque de crédit propre au Groupe sont comptabilisées en AERG (à moins que les effets des variations du risque de crédit au passif ne créent ou n'accroissent un décalage comptable dans le compte de résultat) ; et
- Le solde de la variation de la juste valeur du passif est enregistré en compte de résultat.

En cas d'extinction anticipée (par ex., le passif est racheté avant l'échéance), les variations de crédit propre précédemment enregistrées en AERG ne seront pas recyclées dans le compte de résultat. Le solde des AERG est reclassé directement en résultats non distribués.

4. Reclassements

Le classement des actifs financiers est déterminé lors de la comptabilisation initiale et les reclassements devraient être extrêmement rares. Un actif financier ne peut être reclassé que si le modèle économique de gestion de l'actif financier change. Le reclassement de passifs financiers n'est pas autorisé.

5. Modifications**Actifs financiers**

En cas de modification des conditions d'un actif financier, le Groupe évalue si les flux de trésorerie de l'actif modifié sont sensiblement différents. Si les flux de trésorerie sont sensiblement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier initial sont réputés expirés. Dans ce cas, l'actif financier initial est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont renégociés ou modifiés d'une autre manière, et que cette renégociation ou modification n'entraîne pas la décomptabilisation de cet actif financier conformément à la norme IFRS 9, le Groupe comptabilise un gain ou une perte de réévaluation au résultat sur la base des écarts entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif initial majoré de tout coût de transaction éligible.

Étant donné que le Groupe classe un actif financier lors de sa comptabilisation initiale sur la base des conditions contractuelles applicables tout au long de la durée de vie de l'instrument, le reclassement sur la base de la variation des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier n'est pas autorisé, à moins que l'actif ne soit suffisamment modifié pour être décomptabilisé.

L'indulgence consiste en des allègements accordés à toute facilité, qu'il s'agisse d'un prêt, d'un titre de créance ou d'un prêt engagé mais non tiré, à un débiteur rencontrant ou étant sur le point de rencontrer des difficultés financières afin de lui permettre d'honorer ses engagements financiers (« difficultés financières »).

Chez le Groupe, tout octroi d'une mesure d'indulgence nécessite au préalable une évaluation approfondie de la situation spécifique du débiteur, y compris une analyse à jour de l'accessibilité/de la capacité de remboursement. À cette fin, l'évaluation doit tenir compte de deux facteurs :

1. Le débiteur a-t-il bénéficié d'un allègement ; et
2. Le débiteur rencontre-t-il ou est-il sur le point de rencontrer des difficultés financières ?

Si le Groupe juge qu'un débiteur n'a pas obtenu d'allègement ou bien qu'il ne rencontre pas de difficultés financières ou qu'il n'est pas sur le point d'en rencontrer, alors ce débiteur ne sera pas classé comme ayant fait l'objet d'une mesure d'indulgence.

Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents. Dans ce cas, un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le nouveau passif financier dont les conditions sont modifiées est comptabilisée en résultat.

Si les conditions modifiées ne diffèrent pas sensiblement, le passif n'est pas décomptabilisé.

6. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et figurent au bilan pour leur montant net si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges ne sont présentés sur une base nette que lorsque les normes IFRS le permettent ou pour les gains et pertes résultant d'un groupe de transactions similaires, telles que l'activité de négociation du Groupe.

7. Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel le Groupe a accès à cette date.

La juste valeur repose donc sur la notion de prix de sortie. Le Groupe adopte généralement une méthode d'évaluation dite « offre/demande », c'est-à-dire le prix offert pour une position longue ou le prix demandé pour une position courte. En outre, l'exception relative aux portefeuilles (IFRS 13) permet à une entité d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers présentant un risque de compensation sur la base du prix qui serait reçu pour la vente ou le transfert de la position nette ouverte en matière de risque (c'est-à-dire sur la base d'un portefeuille), conformément aux modalités de gestion des positions en fonction du risque.

La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance. Lorsqu'elle est disponible, le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les transactions relatives à l'actif ou au passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue des informations sur les prix. En l'absence de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques de valorisation permettant de maximiser l'utilisation de données observables pertinentes et de minimiser l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation retenue intègre tous les facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte pour fixer le prix d'une transaction.

La preuve la plus représentative de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est généralement le prix de transaction, c.à.d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si le Groupe détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est attestée ni par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation utilisant uniquement des données de marchés observables, alors l'instrument financier est initialement évalué à la juste valeur, ajustée pour reporter la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cet écart est comptabilisé en résultat de manière appropriée sur la durée de vie de l'instrument.

La valeur d'un dépôt à vue n'est pas inférieure au montant payable à vue, actualisé à partir de la première date à laquelle le montant peut être exigé. Le Groupe comptabilise les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période pendant laquelle le changement s'est produit.

j) Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 relative à la dépréciation s'applique à tous les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi qu'aux engagements de prêt et garanties financières hors bilan, y compris :

- Les placements dans des instruments de dette évalués au coût amorti. Ces placements comprendront :
 - les prêts aux entreprises, commerciaux et aux particuliers (y compris les prêts hypothécaires et les créances sur cartes de crédit) ;
 - les dépôts auprès de banques ; et
 - les opérations de prise en pension et d'emprunts de titres.
- Les placements dans des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JVAERG) ;
- Tous les engagements de prêt irrévocables qui ne sont pas mesurés à la JVCR ;
- Les contrats de garantie financière écrits auxquels s'applique la norme IFRS 9 et qui ne sont pas comptabilisés à la JVCR ;
- Les créances commerciales entrant dans le champ d'application de l'IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients) ; et
- Toutes autres créances (par ex., créances de courtage).

Le Groupe comptabilise au compte de résultat, sous forme de perte ou de gain net de dépréciation, le montant des pertes de crédit attendues (ou de reprise) nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant devant être comptabilisé.

Modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit sont évaluées à chaque date de clôture sur la base d'un modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues en trois étapes (dites « Stage ») selon lequel chaque actif financier est classé dans l'un des stages suivants :

- Stage 1 – Comprend les actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour ces actifs, une perte de crédit attendue (ECL) à 12 mois, c'est-à-dire une estimation pondérée des probabilités de pertes de crédit, est comptabilisée. Les intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'actif.
- Stage 2 – À la suite d'une augmentation significative du risque de crédit par rapport au risque au moment de la comptabilisation initiale de l'actif financier, une provision pour pertes est comptabilisée pour un montant égal à l'intégralité des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Les intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'actif.

Les pertes de crédit au titre des actifs financiers classés Stage 1 et Stage 2 sont mesurées comme la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie dus au Groupe conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir).

- Stage 3 – Si un actif financier est considéré comme déprécié, une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie sera comptabilisée. Les pertes de crédit correspondent à la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable de l'actif, nette de la provision pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute.

Mesure des ECL

Les ECL sont une estimation pondérée en fonction des probabilités des pertes de crédit. Elles sont évaluées comme suit :

- Engagements de prêts non tirés : la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe en cas de tirage de l'engagement et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir ; et
- Contrats de garantie financière : les versements attendus pour rembourser le détenteur diminués des sommes que le Groupe s'attend à recouvrer.

La preuve qu'un actif financier est déprécié (c.-à-d. classé Stage 3) inclut des données observables dont le Groupe a connaissance, p. ex. une preuve de défaut, comme mentionné ci-dessous.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Parmi les signaux de dépréciation d'un actif financier, citons des données observables concernant de tels événements, notamment :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'un défaut ou un retard de paiement ;
- Le ou les prêteurs de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, ont consenti à l'emprunteur une ou des concessions qu'ils n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- Il est probable que l'emprunteur fasse faillite ou fasse l'objet d'une autre restructuration financière ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; et
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote qui reflète les pertes de crédit encourues.

Au sein du portefeuille de détail de BHW, les indices objectifs de dépréciation sont notamment un arriéré de paiement de 90 jours ou plus, la résiliation du contrat pour des raisons autres qu'un retard dans le remboursement du produit hypothécaire, l'octroi de modifications aux termes de l'accord (restructuration) ayant pour conséquence que la valeur actualisée des flux de trésorerie tombe en dessous de la valeur comptable avant modification et la contagion du défaut conformément aux orientations EBA/GL/2016/07 comprenant un certain nombre de facteurs qualitatifs (par exemple, le décès, la faillite, la fraude).

Il peut s'avérer impossible pour le Groupe d'identifier un événement isolé et discret. Au contraire, l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation.

De plus, lorsqu'il évalue si un placement dans une dette souveraine est déprécié en raison du risque de crédit, le Groupe prend en considération les facteurs suivants :

- l'évaluation par le marché de la qualité de crédit telle que reflétée dans les rendements obligataires ;
- les évaluations de la qualité de crédit par les agences de notation ;
- la capacité du pays à accéder aux marchés des capitaux pour émettre de nouveaux emprunts ;
- la probabilité d'une restructuration de la dette, entraînant des pertes pour les détenteurs via un abandon volontaire ou obligatoire de dette ; et
- les mécanismes de soutien internationaux mis en place pour fournir le soutien nécessaire en tant que « prêteur en dernier ressort » de ce pays, ainsi que l'intention, reflétée dans les déclarations publiques, des gouvernements et des agences d'utiliser ces mécanismes. Cela comprend une évaluation de l'ampleur de ces mécanismes et, quelle que soit l'intention politique, de la capacité à satisfaire les critères requis.

L'estimation d'une perte de crédit attendue (ECL) doit être impartiale et pondérée en fonction des probabilités, notamment les informations sur les événements passés, les conditions actuelles, les prévisions raisonnables et justifiables des événements futurs et les conditions économiques à la date de clôture. L'estimation tient également compte de la valeur temps de l'argent.

La mesure d'une ECL est principalement déterminée par l'évaluation de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (« *loss given default* », LGD) et de l'exposition en cas de défaut (« *exposure at default* », EAD) de l'actif financier, les insuffisances de flux de trésorerie étant actualisées à la date de clôture. Pour un actif financier classé Stage 1, le Groupe utilisera une PD à 12 mois, tandis que pour un actif financier classé Stage 2 et Stage 3, il utilisera une PD sur toute la durée de vie pour estimer une provision pour dépréciation. Les principales données utilisées dans ces modèles comprennent les informations historiques sur les défauts/pertes, les notations de risque, le secteur, la région et les caractéristiques de la facilité.

Expositions de gros gérées selon des critères de classement

Les portefeuilles gérés en fonction de critères de classement spécifiques font l'objet d'une gestion individuelle lorsque chaque débiteur est noté en fonction du risque.

Une provision pour dépréciation sera estimée pour les prêts aux entreprises en utilisant des modèles dépendant de la taille, de la qualité et de la complexité relatives des portefeuilles.

Approches pour les autres actifs

En ce qui concerne les autres actifs financiers, à savoir les actifs à court terme et simples par nature, si le Groupe n'a pas accès à des informations historiques précises en raison d'une expérience limitée en termes de perte, il applique une approche d'évaluation simplifiée qui peut différer de ce qui est décrit ci-dessus. Cette approche s'appuie sur les modèles existants actuellement utilisés à l'échelle mondiale pour les tests de résistance et les informations sur le capital réglementaire, mais elle intègre des composants spécifiquement développés pour rendre les estimations conformes à la norme IFRS 9. Les types d'actifs financiers évalués selon l'approche simplifiée comprennent les expositions en souffrance, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts auprès des banques, les opérations ordinaires de prise en pension, les sommes à recevoir de courtage et les sommes à recevoir des chambres de compensation et les créances commerciales. Les créances se voient assigner des ECL sur la durée de vie dès le jour 1, comme le permet la norme IFRS 9.

Banque de détail BHW

Les ECL des expositions au sein du portefeuille de détail de BHW sont calculées sur la base de modèles statistiques pour des groupes d'actifs combinés dans des portefeuilles présentant des caractéristiques communes de risque de crédit (les principaux produits incluent les cartes de crédit, les prêts de trésorerie et les prêts hypothécaires).

Actifs financiers dépréciés achetés ou créés (POCI)

Les actifs financiers dits POCI (« *purchased or originated credit impaired* ») sont des actifs qui font l'objet d'une dépréciation de crédit lors de leur comptabilisation initiale. Pour les actifs POCI, les ECL sur la durée de vie sont prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif lors de la comptabilisation initiale. Par conséquent, les actifs POCI ne comportent pas de provision pour dépréciation lors de leur comptabilisation initiale. Le montant comptabilisé en provision pour pertes postérieurement à la comptabilisation initiale est égal aux variations de l'ECL sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Augmentation significative du risque de crédit (« *significant increase in credit risk* », SICR)

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte l'augmentation du risque de défaut (en valeur relative et en valeur absolue) sur la durée de vie attendue de l'actif financier. L'importance d'une variation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale dépend du risque de défaut au moment de la comptabilisation initiale. Cela signifie que pour une variation en valeur absolue donnée, le risque de survenance d'un défaut sera plus significatif pour un instrument financier présentant un risque initial de défaut plus faible que pour un instrument financier présentant un risque initial de défaut plus élevé. La méthode utilisée pour déterminer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale repose sur une approche multifactorielle et holistique, incluant des informations et des analyses quantitatives et qualitatives.

Déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative

L'approche du Groupe en matière d'évaluation de la SICR s'appuie sur une combinaison de critères quantitatifs, qualitatifs, top-down et de seuil.

Critères quantitatifs :

De manière générale, le risque de crédit d'une exposition donnée est réputé avoir augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale si, sur la base de la modélisation quantitative du Groupe :

- la PD sur la durée de vie restante est supérieure à 20 points de base à la date de clôture d'exercice ; et
- il y a eu une augmentation de la PD sur toute la durée de vie entre l'origination et la date de clôture de plus d'un écart-type de la PD sur toute la durée de vie au moment de l'origination.

Critères qualitatifs :

Le risque de crédit peut également être considéré comme ayant augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sur la base de facteurs qualitatifs liés aux processus de gestion du risque de crédit du Groupe qui pourraient ne pas être pleinement pris en compte dans son analyse quantitative. Ce sera le cas pour les expositions répondant à certains critères de risque accrus, tels que le fait d'être placées sur une liste de surveillance ou le classement des expositions restructurées performantes aux fins de déclaration aux organismes de réglementation.

Critères top-down :

Le risque de crédit peut également être considéré comme ayant augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sur la base d'une analyse top-down liée aux processus de gestion du risque de crédit du Groupe qui pourraient ne pas être pleinement pris en compte dans son analyse quantitative. Cela peut inclure l'analyse de cohortes potentiellement vulnérables au sein du portefeuille (p. ex., des secteurs spécifiques) combinée à d'autres attributs de risque de crédit.

Critères de seuil :

- 30 jours d'arriérés (DPD) : ce seuil suppose une présomption réfutable que le risque de crédit a augmenté de manière significative si les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Cette présomption ne peut être réfutée que si des informations raisonnables et documentées démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté depuis la comptabilisation initiale.
- 200 % d'augmentation de la PD : les expositions passeront au Stage 2 si, à la date de clôture des comptes, il y a eu une augmentation de 200 % entre la PD sur toute la durée de vie restante et la PD d'origine.

Des critères SICR distincts s'appliquent au portefeuille de détail de BHW et comprennent les arriérés de 30 jours, une restructuration et une mesure quantitative basée sur l'analyse de l'évolution du niveau de PD depuis la comptabilisation initiale.

Le Groupe identifie les principaux facteurs qui expliquent l'évolution du risque de crédit des portefeuilles. En règle générale, une augmentation significative du risque de crédit est évaluée sur la base de l'estimation des PD et de la prise en compte de facteurs qualitatifs, chacun étant conçu pour refléter les informations prospectives, sur la base d'un instrument donné comme décrit ci-dessus. Toutefois, si le Groupe identifie un facteur clé qui n'est pas pris en compte dans l'évaluation individuelle en temps voulu, il appréciera l'existence d'informations raisonnables et documentées lui permettant d'effectuer une évaluation complémentaire sur une base collective concernant tout ou partie d'un portefeuille. Le Groupe peut ainsi être amené à conclure qu'un segment ou une partie d'un portefeuille a subi une augmentation significative du risque de crédit.

Les expositions repassent du Stage 2 au Stage 1 dès lors qu'elles ne répondent plus aux critères d'une augmentation significative du risque de crédit. S'il est prouvé qu'il n'y a plus d'augmentation significative du risque de crédit par rapport à la comptabilisation initiale, la provision pour pertes sur un instrument est de nouveau évaluée à l'ECL à 12 mois.

Le Groupe surveille l'efficacité des critères utilisés pour identifier les augmentations significatives du risque de crédit au moyen d'examen réguliers visant à confirmer que :

- les critères permettent d'identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaut ;
- les critères ne correspondent pas au moment où un actif présente un arriéré de 30 jours ; – le délai moyen entre l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit et le défaut semble raisonnable ;
- les expositions ne sont généralement pas directement transférées de la catégorie « évaluation de l'ECL à 12 mois » à la catégorie « crédit déprécié » ; et
- il n'existe pas de volatilité injustifiée des provisions pour pertes découlant des transferts entre la PD à 12 mois (Stage 1) et la PD sur toute la durée de vie (Stage 2).

Affectation à un Stage

Les actifs financiers peuvent évoluer dans les deux sens d'un stage à l'autre du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 en fonction de l'évaluation de l'existence d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou de l'évolution ultérieure de l'actif déprécié.

Afin de déterminer l'étape d'information financière des ECL d'une obligation, le Groupe détermine si l'actif est déjà déprécié (stage 3) ou non (stage 1 et 2). Le Stage 2 est déterminé par l'existence d'une détérioration significative du crédit (ou d'une amélioration du crédit) par rapport à la notation de crédit lors de la comptabilisation initiale, telle que décrite plus haut. Les actifs de Stage 1 ne présentent pas de dégradation significative de crédit par rapport à la comptabilisation initiale. Tous les actifs financiers nouvellement acquis ou créés qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI - « *purchased or originated credit impaired* ») sont comptabilisés initialement en Stage 1.

Les variations des provisions pour pertes de crédit requises, y compris l'impact des mouvements entre le Stage 1 et le Stage 2, sont comptabilisées au compte de résultat en tant qu'ajustement de la provision pour pertes de crédit.

Durée de vie attendue

Dans le cadre de l'évaluation des ECL, le Groupe doit tenir compte de la durée contractuelle maximale durant laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit, en ce compris les tirages possibles et l'échéance prévue de l'actif financier. Pour certaines facilités de crédit renouvelables qui n'ont pas d'échéance fixe, la durée de vie attendue est estimée sur la base de la période durant laquelle le Groupe est exposé à un risque de crédit et durant laquelle les pertes de crédit ne seraient pas atténuées par des mesures de gestion.

Garanties financières

Le Groupe détermine si un contrat de garantie financière détenu fait partie intégrante d'un actif financier et est comptabilisé comme une composante de cet instrument ou est un contrat qui est comptabilisé séparément. Si le Groupe détermine que la garantie fait partie intégrante de l'actif financier, alors toute prime payable dans le cadre de la comptabilisation initiale de l'actif financier est traitée comme un coût de transaction lié à son acquisition. Le Groupe prend en compte l'effet de la protection lors de l'évaluation de la juste valeur de l'instrument de dette et lors de l'évaluation des ECL. Les avantages des instruments d'atténuation du risque de crédit sont comptabilisés en déduction des provisions pour dépréciation.

Si le Groupe détermine que la garantie ne fait pas partie intégrante de l'instrument de dette, il comptabilise un actif représentant tout paiement anticipé de la prime de garantie et un droit à percevoir une contrepartie pour les pertes de crédit. Ces actifs sont comptabilisés en « autres actifs ». Le coût des instruments d'atténuation du risque de crédit est comptabilisé dans les autres charges et amorti sur la durée de la protection. Les recouvrements sont comptabilisés en autres produits.

Définition du défaut, Stage 3

La définition du défaut est conforme à celle de l'article 178 du CRR et est cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit pour l'instrument financier concerné. La définition du défaut utilisée à cette fin est appliquée de manière cohérente à tous les instruments financiers, à moins que des informations ne soient disponibles pour démontrer qu'une autre définition du défaut est plus appropriée pour un instrument financier donné. Le Groupe n'a pas modifié la définition du défaut au cours de l'exercice clos en 2025.

Conformément aux directives de la Banque centrale européenne (BCE), le Groupe classe une exposition en tant qu'exposition non performante (« *Non-Performing Exposure* », NPE) si elle satisfait à l'un ou aux deux critères suivants :

- Il existe des expositions significatives en souffrance depuis plus de 90 jours ; et/ou
- Le débiteur est considéré comme peu susceptible de payer intégralement ses obligations de crédit sans réalisation du collatéral, indépendamment de l'existence d'un quelconque montant en souffrance ou du nombre de jours d'arriérés.

Les NPE comprennent les expositions en défaut, les expositions dépréciées et les prêts sous surveillance qui n'ont pas encore satisfait aux critères de sortie conformément aux orientations de l'Autorité bancaire européenne pour retrouver le statut de « performant ». Par conséquent, toutes les NPE sont en défaut chez le Groupe et inversement.

Selon la définition du défaut du Groupe, une exposition est considérée comme en défaut et est classée Stage 3 lorsqu'un débiteur présente un retard de paiement de plus de 90 jours sur une obligation de crédit significative ou est considéré comme peu susceptible de s'acquitter intégralement de ses obligations de crédit sans que le Groupe ne recoure à des actions comme la réalisation de la garantie.

Le décompte des jours d'arriérés commence lorsqu'un montant du principal, des intérêts ou des frais n'a pas été versé à la date d'échéance.

Le Groupe a imposé que certains signaux indiquant un événement de faible probabilité de paiement entraînent le classement obligatoire des défauts, notamment les expositions significatives en souffrance depuis plus de 90 jours, un ajustement de crédit spécifique, la vente d'obligation de crédit, la restructuration pour difficultés et la faillite du débiteur.

Le Groupe a également imposé que certains autres événements financiers et non financiers suggérant une « faible probabilité de paiement » déclenchent une évaluation au cas par cas de l'emprunteur afin de déterminer le défaut.

Toutes les expositions en défaut auront une note interne de risque de débiteur de 8, 9 ou 10 (uniquement pour les débiteurs gérés individuellement ou au sein d'un portefeuille).

Informations prospectives et scénarios économiques multiples

Les estimations doivent prendre en considération les informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements futurs et de la conjoncture économique. L'application d'informations prospectives (« *forward looking information* », FLI) nécessite un jugement important. Le Groupe a élaboré des modèles qui incluent de multiples scénarios économiques tenant compte de la variabilité et de l'incertitude des pertes attendues, notamment de facteurs tels que les taux de croissance du PIB et les taux de chômage, fournis par les économistes du pôle gestion globale du risque de crédit (Global Country Risk Management - GCRM) de Citi. Ces estimations sont basées sur des données du portefeuille qui reflètent les attributs de risque actuels des débiteurs et des titres de créance combinés à des projections de pertes dérivées de la migration des notations, des modèles de PD et de pertes construits pour estimer les pertes de crédit stressées pour les portefeuilles de gros. Comme mentionné ci-dessus, ces modèles ont intégré des composants spécifiquement développés pour rendre les estimations conformes à l'IFRS 9. Les modèles PD, LGD et EAD sont calibrés en fonction des modèles historiques observés de défauts et de pertes sur plusieurs années et sont liés à des facteurs économiques. Le modèle reflète une probabilité de perte et une gravité de perte différentes en fonction de prévisions économiques différentes. Le Groupe n'utilise pas de scénarios meilleurs ou pires, mais évalue un nombre représentatif de scénarios (trois lors de l'application d'une approche sophistiquée et lorsque plusieurs scénarios sont considérés comme ayant un impact non linéaire significatif) et pondère les probabilités de ces scénarios pour déterminer l'ECL.

Présentation de la provision pour ECL dans l'état de la situation financière

Les provisions pour ECL sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute de l'actif
- Engagements de prêt et contrats de garantie financière : en tant que provision
- Instruments de dette évalués à la JVAERG : dans la mesure où la valeur comptable de ces actifs financiers est à la juste valeur, aucune provision pour pertes n'est comptabilisée dans l'état de la situation financière ; cependant, la provision pour pertes est comptabilisée au compte de résultat et dans la réserve de juste valeur.

Passage en perte de prêts et avances

Les prêts (et les comptes de provisions pour dépréciation associés) sont normalement passés en pertes, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, c'est généralement après réception du produit de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette réalisable d'un collatéral a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable d'un nouveau recouvrement, les passages en perte peuvent intervenir plus tôt. Les recouvrements ultérieurs de montants antérieurement passés en perte sont comptabilisés en gains/(pertes) nets de dépréciation dans le compte de résultat.

k) Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit à recevoir les flux de trésorerie des actifs arrive à expiration, lorsque le Groupe a transféré les actifs ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages découlant de leur propriété ou, dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs, lorsqu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs financiers. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque la dette est éteinte, en d'autres termes lorsque l'obligation est honorée, annulée, ou a expiré.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif (ou la valeur comptable affectée à la partie de l'actif décomptabilisé) et la contrepartie reçue est comptabilisée au compte de résultat. Pour les actifs financiers de dette évalués à la JVAERG, le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en AER est reclassé(e) des capitaux propres en résultat lors de la décomptabilisation.

l) Réforme des indices de référence des taux d'intérêt

Quand la base servant à déterminer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou d'un passif financier évalué au coût amorti a changé suite à la réforme des indices de référence des taux d'intérêt de référence, le Groupe met à jour le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier pour tenir compte de ce changement qui est requis par la réforme si les conditions suivantes sont remplies :

- le changement est nécessaire en tant que conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base servant à déterminer les flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à la base précédente.

Lorsque des modifications ont été apportées à un actif ou un passif financier en plus de changements de la base servant à déterminer les flux de trésorerie contractuels requis par la réforme des indices de référence des taux d'intérêt, le Groupe a d'abord mis à jour le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme des taux d'intérêt de référence. Après quoi, le Groupe a appliqué les méthodes de comptabilisation des modifications à ces changements supplémentaires.

m) Contrats de location

S'agissant des contrats de location, le Groupe comptabilise un actif dit droit d'utilisation (« *right-of-use* », ROU) et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est mis à disposition du Groupe pour utilisation. Lors de l'établissement d'un contrat, le Groupe détermine si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

Le processus suivant est utilisé pour déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location :

- Actif identifié – Un actif est généralement identifié en étant explicitement spécifié dans un contrat. Toutefois, un actif peut également être identifié en étant implicitement spécifié au moment de la mise à disposition de l'actif ;
- Le Groupe a le droit de détenir la quasi-totalité des avantages économiques tirés de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ;
- Le Groupe a le droit de choisir de quelle façon et à quelle fin l'actif identifié est utilisé pendant toute la période d'utilisation ;
- Le Groupe a le droit d'exploiter l'actif pendant toute la durée d'utilisation sans que le fournisseur n'ait le droit de modifier ces instructions d'utilisation ; et
- Le Groupe a conçu l'actif d'une manière qui prédétermine de quelle façon et à quelle fin il sera utilisé pendant toute la période d'utilisation.

Le Groupe comptabilise un actif ROU et un passif au titre du contrat de location à la date de début du contrat. L'actif ROU est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif au titre du contrat de location ajusté de tous les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant celle-ci, majoré de tous les coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés de démantèlement et de retrait de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent, minoré des incitations reçues.

Les actifs ROU sont généralement amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location. Le Groupe comptabilise dans l'état de la situation financière un actif ROU et un passif au titre du contrat de location correspondant pour les immeubles de bureaux dont le Groupe est locataire.

En outre, l'actif ROU est soumis à un test de dépréciation à chaque période de déclaration et ajusté de certaines réévaluations du passif au titre du contrat de location.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs droits d'utilisation et les passifs au titre de contrats de location d'actifs de faible valeur et de contrats de location à court terme.

Les paiements associés aux contrats de location de courte durée d'équipements et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés linéairement en autres charges dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois. Les actifs de faible valeur comprennent du matériel informatique et du petit mobilier de bureau.

Le passif au titre du contrat de location est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers non payés à la date de début, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location au sein du Groupe, le taux d'emprunt marginal (« IBR ») du preneur est utilisé, à savoir le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur identique au droit d'utilisation de l'actif comptabilisé dans un environnement économique similaire selon des conditions, des garanties et des modalités similaires. L'IBR est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une base garantie sur une durée similaire un montant égal aux paiements des loyers dans un environnement économique similaire.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation d'un passif au titre du contrat de location comprennent les éléments suivants :

- Les paiements fixes, y compris en substance ;
- Les loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, initialement évalués sur la base de l'indice ou du taux à la date de début ; et
- Les montants attendus versés au titre d'une garantie résiduelle.

Le passif au titre du contrat de location est évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué pour refléter les variations des loyers résultant d'une variation de l'indice ou du taux (autre que les taux d'intérêt variables), si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, de reconduction ou de résiliation, ou si le montant que le Groupe s'attend à payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle varie. Les loyers versés sont répartis entre le principal et la charge d'intérêts. Celle-ci est imputée au compte de résultat sur la durée du contrat de manière à générer un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période.

n) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, y compris les biens en pleine propriété et les améliorations locatives, sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir ci-dessous). Les amortissements sont pratiqués afin d'amortir le coût, diminué de la valeur résiduelle estimée de chaque actif, de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Bâtiments en pleine propriété	50 ans
Baux immobiliers	durée du bail
Améliorations locatives	durée du bail avec un maximum de 10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	entre 1 et 10 ans

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

o) Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill acquis représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées.

Logiciels informatiques

Les dépenses liées à des logiciels développés en interne sont comptabilisées comme un actif lorsque le Groupe est en mesure de démontrer son intention et sa capacité à mener à bien le développement et à utiliser le logiciel d'une manière qui générera des avantages économiques futurs et peut mesurer de façon fiable les coûts pour achever le développement. Le coût immobilisé des logiciels développés en interne intègre tous les coûts internes et externes directement attribuables au développement du logiciel et est amorti sur sa durée d'utilité.

Les amortissements sont imputés au compte de résultat et présentés dans la rubrique autres charges selon les modalités qui reflètent au mieux les avantages économiques sur leur durée d'utilité économique estimée et leurs valeurs résiduelles sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Licences de logiciels informatiques acquises	3 à 5 ans
Développement de logiciels informatiques	1 à 10 ans

Autres actifs incorporels - Clientèle

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les autres actifs incorporels se rapportent aux actifs incorporels correspondant à la clientèle qui sont des actifs identifiables et sont initialement comptabilisés à leur valeur actualisée sur la base des prévisions de flux de trésorerie sur les droits contractuels acquis sur la relation client.

Les amortissements sont imputés au compte de résultat et présentés dans les autres charges selon les modalités qui reflètent au mieux les avantages économiques sur leur durée de vie économique estimée et les valeurs résiduelles sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Clientèle

3 à 5 ans

p) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des signes de perte de valeur de son goodwill et de ses actifs incorporels et corporels, y compris les actifs droits d'utilisation et les participations dans des filiales. Ces actifs non financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient être dépréciés. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie aux fins des tests de dépréciation. Les provisions pour dépréciation du goodwill ne sont pas reprises. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique Autres charges.

q) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat à payer sur les bénéfices est comptabilisé en charges conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays au cours de la période au cours de laquelle les bénéfices sont réalisés. Les pertes fiscales reportables sont comptabilisées comme un actif d'impôt différé s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel ces pertes pourront être imputées. Le montant de l'impôt exigible ou à recevoir correspond à la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou reçu et reflète l'incertitude relative à l'impôt sur le revenu, le cas échéant.

Le Groupe considère qu'une position fiscale incertaine existe lorsqu'elle estime qu'en fin de compte, à l'avenir, le montant du bénéfice soumis à l'impôt pourrait être supérieur au montant initialement reflété dans les déclarations fiscales du Groupe.

Une provision pour impôt exigible est comptabilisée lorsqu'il est jugé probable qu'à l'issue de l'examen d'une position fiscale incertaine par une autorité fiscale, le montant de l'impôt pécuniaire dû à une autorité fiscale ou dû par celle-ci sera modifié à l'avenir. À partir de la comptabilisation, la provision fiscale réelle est ensuite évaluée au montant que le Groupe s'attend en définitive à payer à l'administration fiscale pour résoudre la position.

Des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables et déductibles entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices suffisants sur lesquels ces différences pourront être imputées. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé sur la base des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat.

Impôt complémentaire minimum mondial

Les règles du Pilier 2 publiées par l'OCDE ont été promulguées ou quasi-adoptées dans certains pays où Citigroup exerce ses activités. Au 31 décembre 2025, le gouvernement irlandais et les pays dans lesquels les succursales de la Société sont situées ont promulgué/quasi-adopté l'impôt complémentaire minimum mondial (« règles du Pilier 2 »).

Pour l'exercice clos en 2025, la Société est soumise aux règles du Pilier 2 en Irlande et dans les pays dans lesquels ses succursales sont situées*.

* Notamment en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, en République tchèque, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Slovaquie, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni.

Les filiales de la Société devraient être soumises aux Règles du Pilier 2 dans leurs pays respectifs*, à l'exclusion de Handlowy-Leasing Sp. z o.o., Bank Handlowy w Warszawie S.A., Handlowy - Inwestycje Sp. z o.o. et Handlowy Financial Services Sp. z o.o., en Pologne, qui devraient être soumises aux règles du Pilier 2 en Irlande.

* Notamment au Royaume-Uni (Capital Residential Fund Nominee No.1 Limited, Capital Residential Fund Nominee No.2 Limited, CIP Property (AIPF) Nominee No 1 Limited, CIP Property (AIPF) Nominee No 2 Limited, CIP Property (AIPF) Limited, Vidacos Nominees Limited) et au Luxembourg (Handlowy Investments S.A.).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur la base de l'évaluation initiale réalisée par la Société, à l'exception des activités de la Société en Irlande et en Bulgarie, aucun impôt complémentaire ne devrait être dû au titre des succursales ou des filiales de la Société dans l'ensemble des pays où elle opère, tous ces pays étant censés satisfaire à l'un des critères des tests transitoires de sphère de sécurité pour l'information par pays.

Règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés (« Undertaxed Profits Rule », UTPR)

Le Groupe est soumis à l'UTPR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Sur la base de la formule d'allocation prévue dans les Règles types, l'impôt complémentaire soumis à l'UTPR devrait être affecté à 56 % au Royaume-Uni, à 15 % à la Pologne et à 10,35 % à l'Irlande, le solde résiduels étant réparti entre plusieurs autres pays.

Allègement temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés

La Société a appliqué un allègement temporaire obligatoire de la comptabilisation de l'impôt différé pour les impacts de l'impôt complémentaire et comptabilise celui-ci en tant qu'impôt courant lorsqu'il est encouru.

r) Prélèvements

Des prélèvements sont imposés par les gouvernements au Groupe conformément à la législation, autres que les impôts sur le revenu, les amendes ou autres sanctions qui sont imposées pour violation de la législation. Le Groupe constate une dette au titre du paiement d'un prélèvement à la date identifiée par la législation qui déclenche l'obligation. Les prélèvements sont comptabilisés en autres charges administratives dans le compte de résultat du Groupe.

s) Monnaies étrangères

Les états financiers du Groupe sont présentés en dollars US, qui est la monnaie de présentation du Groupe. Certaines succursales et filiales utilisent une devise fonctionnelle différente, qui est la devise de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Les produits, charges, gains et pertes en devises sont enregistrés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change au comptant à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans d'autres devises que la monnaie fonctionnelle qui sont classés à la « JVCR » sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours au comptant à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires, libellés dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle qui ne sont pas évalués à la juste valeur, ont été convertis aux taux de change historiques pertinents. Les éventuels gains ou pertes de change sont portés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger, dans la mesure où la couverture est efficace, sont comptabilisés en AERG.

Les actifs et passifs des succursales sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de change sont comptabilisés en AERG et cumulés dans la réserve de conversion en capitaux propres, sauf dans la mesure où l'écart de conversion est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

t) Avantages du personnelRégimes à prestations définies

Le Groupe participe et continue d'opérer des régimes de retraite à prestations définies pour les employés en Grèce, aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, en Autriche, en Irlande, en France, en Italie, en Allemagne, en Norvège et en Pologne. Le personnel ne cotise pas pour les pensions de base.

Le passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière est la valeur actualisée calculée de manière actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de l'état de la situation financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les estimations des décaissements futurs à l'aide des taux d'intérêt des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances se rapprochent de celles du passif au titre des retraites correspondant.

Lorsque la juste valeur des actifs du régime excède l'obligation calculée au titre des prestations définies d'un régime, l'excédent comptabilisé dans l'état de la situation financière est limité aux avantages économiques dont dispose le Groupe. Toute modification ou réduction significative de régime survenant au cours de la période se traduit par la comptabilisation dans le compte de résultat d'un coût des services passés. Les règlements importants sont comptabilisés au compte de résultat. Lorsqu'un coût des services passés ou un règlement intervient dans le courant de l'année, la charge pour le reste de l'année est réévaluée afin de refléter les conditions du marché au moment de l'événement.

Les écarts de réévaluation sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global. Pour les obligations au titre des prestations définies, le coût des services rendus et le coût des services passés sont inclus dans le compte de résultat dans les charges d'exploitation et les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite, nets de l'impact du coût des intérêts sur le passif du régime de retraite, sont inclus dans les charges de personnel.

Un excédent est comptabilisé dans l'état de la situation financière lorsqu'un avantage économique est disponible en tant que réduction des contributions futures ou remboursement des sommes versées au Groupe.

Régimes à cotisations définies

Le Groupe gère plusieurs régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations annuelles du Groupe sont imputées au compte de résultat de l'exercice auquel elles se rapportent. Les actifs du régime de retraite sont détenus dans des fonds distincts gérés par des fiduciaires.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges au fur et à mesure que le service concerné est rendu. Une provision est comptabilisée pour le montant qui devrait être versé au titre d'un régime de primes en espèces à court terme si le Groupe a une obligation juridique ou implicite actuelle de payer ce montant en raison des services passés fournis par l'employé et si l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réaliste de se rétracter, à un plan formalisé et détaillé visant soit à mettre fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, soit à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail en raison de l'offre faite pour encourager le départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail pour départ volontaire sont comptabilisées dans le cadre d'un programme de restructuration, si le Groupe a fait une offre de départ volontaire, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si le nombre d'acceptations peut être estimé de façon fiable.

u) Plans d'intéressement fondés sur des actions

Le Groupe participe à un certain nombre de plans d'intéressement fondés sur des actions de Citigroup en vertu desquels Citigroup accorde des actions aux employés du Groupe. Conformément à une convention de plan d'actionnariat des filiales distinct (« *Stock Plans Affiliate Participation Agreement* », SPAPA), le Groupe effectue un règlement en espèces à Citigroup pour la juste valeur des primes incitatives fondées sur des actions attribuées aux employés du Groupe dans le cadre de ces plans.

Le Groupe utilise une comptabilisation réglée en actions pour ses plans d'intéressement fondés sur des actions, avec une comptabilisation séparée pour les passifs financiers reflétant ses obligations associées d'effectuer des paiements à Citigroup. Le Groupe comptabilise la juste valeur des attributions à la date d'attribution comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits avec un crédit correspondant dans les montants intragroupes à payer (passif de refacturation) à Citigroup. Tous les montants versés à Citigroup et l'obligation associée en vertu de la SPAPA sont comptabilisés dans la réserve de capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. Les variations ultérieures de la juste valeur de tous les droits non exercés et de la SPAPA sont examinées une fois par an et toutes les variations de valeur sont comptabilisées dans la réserve de capitaux propres, toujours sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'intéressement fondés sur des actions de Citigroup qui ont une période d'acquisition des droits graduée, chaque « tranche » de l'attribution est traitée comme une attribution séparée. Lorsqu'un plan a une acquisition des droits en bloc, l'attribution n'a qu'une seule « tranche ». La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Période d'acquisition de l'attribution	% de la charge comptabilisé			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
2 ans (2 tranches)	75 %	25 %	— %	— %
2 ans (1 tranche)	50 %	50 %	— %	— %
3 ans (3 tranches)	61 %	28 %	11 %	— %
3 ans (1 tranche)	33 %	33 %	33 %	— %
4 ans (4 tranches)	52 %	27 %	15 %	6 %
4 ans (1 tranche)	25 %	25 %	25 %	25 %

Toutefois, les employés qui remplissent certaines conditions d'âge et d'ancienneté (employés qui peuvent bénéficier d'un droit de retraite) peuvent mettre fin à leur emploi actif et continuer d'acquérir les droits relatifs à leur attribution à condition qu'ils respectent les clauses particulières en matière de non-concurrence. Le coût des plans d'intéressement fondés sur des actions est comptabilisé sur la durée de service requise. Pour les attributions accordées aux employés retraités admissibles, les services sont fournis avant la date d'attribution et, par la suite, les coûts sont cumulés dans l'année précédant la date d'attribution.

v) Comptabilisation des subventions publiques

Le Groupe comptabilise les revenus provenant des subventions publiques lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il recevra la subvention et qu'il se conformera aux conditions qui y sont attachées. Selon leur nature, les subventions sont présentées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits » ou sont déduites de la charge correspondante.

w) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes d'échéance initiale inférieure à trois mois, notamment : les soldes de trésorerie non soumis et soumis à restrictions auprès des banques centrales, les bons du Trésor et autres titres éligibles et les prêts et avances aux banques.

x) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

y) Entreprises filiales

Les titres de filiales, comprenant des titres non cotés, sont comptabilisés à leur coût diminué des provisions pour dépréciation.

z) Opérations sous contrôle commun

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises entre entités sous contrôle commun à leur valeur comptable.

aa) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par le biais d'une utilisation continue.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable ou leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts supplémentaires directement attribuables à la cession d'un actif (groupe destiné à être cédé), à l'exclusion des coûts financiers et de la charge d'impôt.

Les critères de classement des actifs détenus en vue de la vente ne sont considérés comme remplis que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible pour la vente immédiate dans son état actuel. Les actions nécessaires à la réalisation de la vente doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La Direction doit s'engager à respecter le plan de vente de l'actif et la vente devrait être réalisée dans un délai d'un an à compter de la date du classement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont ni dépréciées ni amorties dès lors qu'elles sont classées comme détenues en vue de la vente. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans l'état de la situation financière.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte remplissant les critères pour être classée comme destinée à la vente.

Les résultats des activités abandonnées ont été présentés séparément comme un montant unique dans le compte de résultat pour les périodes pertinentes présentées. Ils comprennent le résultat après impôt ou la perte des activités abandonnées et le résultat après impôt ou la perte comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée du coût de revente.

ab) Activités fiduciaires

Le Groupe agit généralement en qualité de fiduciaire et dans le cadre d'autres fonctions fiduciaires qui résultent dans la détention ou le placement d'actifs pour le compte de particuliers, de fiduciaires, de régimes de retraite et d'autres institutions. En agissant en cette qualité, le Groupe a conclu qu'il agit en qualité de mandataire et, par conséquent, ces actifs et les revenus qui en découlent sont exclus de ces états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs du Groupe.

ac) Base de consolidation

i. Opérations sous contrôle commun

Une entreprise transférée d'une entité mère à une filiale ou entre entités sous contrôle commun entraînera le transfert de l'actif net à sa valeur comptable. Cela signifie que l'actif net de l'entreprise acquise sera comptabilisé par CEP (l'acquéreur) à la valeur comptable comptabilisée dans l'entreprise acquise, à la date du transfert.

Toute différence entre le prix de transaction et la valeur comptable de l'actif net transféré de l'entreprise est comptabilisée en capitaux propres dans la réserve de fusion. Aucun nouveau goodwill ou actif incorporel n'est créé et aucun profit ou aucune perte n'est généré(e) sur la transaction sous contrôle commun.

ii. Filiales

Les « filiales » sont des entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe « contrôle » une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Le Groupe réévalue s'il détient le contrôle en cas de modification d'un ou de plusieurs des éléments du contrôle. Cela inclut les circonstances dans lesquelles les droits protecteurs détenus (par exemple ceux résultant d'une relation de prêt) deviennent substantiels et conduisent le Groupe à détenir un pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle commence et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées à leur quote-part proportionnelle de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les variations d'intérêt du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs de la filiale ainsi que les toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres qui lui sont liés. Tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Les intérêts éventuellement conservés dans l'ancienne filiale sont évalués à la juste valeur en cas de perte de contrôle.

v. Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits et charges non réalisés (à l'exception des gains ou pertes sur opérations de change non éliminatoires) résultant des transactions intragroupe sont éliminés.

2. Utilisation d'hypothèses et estimations

Les résultats du Groupe sont sensibles aux méthodes comptables, aux hypothèses et aux estimations qui sous-tendent l'établissement de ses états financiers. Les méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont décrites en détail dans la note 1.

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé sur la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et sur les périodes ultérieures concernées par cette révision.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe aux administrateurs de choisir des méthodes comptables appropriées et de formuler des jugements et des estimations raisonnables. Les méthodes comptables qui sont considérées comme critiques pour le résultat IFRS du Groupe et sa situation financière, en termes de matérialité des éléments auxquels la politique est appliquée, ou qui impliquent un degré élevé de jugement ou d'estimation, sont les suivantes :

Jugements importants

Les jugements importants exercés par le Groupe dans l'application de ses méthodes comptables sont présentés ci-dessous. L'application de certains de ces jugements fait par ailleurs intervenir nécessairement des estimations qui seront abordées séparément.

- Dépréciation des prêts ;
- Négociation de prêts sur le marché secondaire – méthode normalisée ou non normalisée.

Dépréciation des prêts

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour comptabiliser la dépréciation des prêts sont décrites en note 1(j) - « Principales méthodes comptables ». Des jugements sont appliqués pour estimer la perte de valeur qui doit être enregistrée dans le compte de résultat.

Un des jugements comptables susceptibles de modifier, au cours de l'exercice suivant, le montant des provisions pour pertes de valeur et de la charge nette de dépréciation, ou d'avoir une influence significative sur ces montants, est le fait de déterminer si la Direction du Groupe doit ajuster les résultats du modèle de dépréciation pour répondre aux limites du modèle de dépréciation ou aux événements de dernière heure.

Les autres jugements comptables importants qui influencent de manière significative le montant des provisions pour pertes de dépréciation et de la charge de dépréciation nette au cours de l'exercice financier suivant comprennent :

- les critères du Groupe pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, de telle sorte qu'il y a lieu de constituer une provision pour pertes sur la durée de vie plutôt qu'une ECL à 12 mois ;
- le choix de méthodes et de facteurs de modélisation appropriés pour les modèles internes de notation du risque et les modèles de dépréciation ;
- le choix des variables macroéconomiques les plus pertinentes pour certains portefeuilles et la détermination des associations entre ces variables et les composantes du modèle telles que la PD et la LGD ;
- le choix des paramètres du modèle de dépréciation ; et
- les ajustements post-modélisation de la provision pour pertes de dépréciation et de l'affectation à un Stage.

Veuillez vous reporter à la note 1(j) pour les données d'entrée, les hypothèses et les techniques d'estimation des dépréciations de prêts. Les dépréciations sont discutées et présentées plus en détail à la note 23 - « Gestion des risques ».

Négociation de prêts sur le marché secondaire : méthode normalisée ou non normalisée

Une opération normalisée désigne l'achat ou la vente d'un actif financier en vertu d'un contrat dont les conditions exigent la livraison de l'actif dans un délai généralement établi par la réglementation ou par convention sur le marché concerné. Après avoir examiné la pertinence d'un classement en méthode normalisée, le Groupe a conclu que la période entre la date de transaction et la date de règlement pour la négociation de prêts sur le marché secondaire devrait être considérée comme non normalisée, car il est difficile d'établir une convention ou un calendrier cohérent sur la base des données réelles de négociation et de règlement observées sur le marché.

La question de savoir si une négociation de prêt sur le marché secondaire est considérée comme normalisée ou non normalisée relève du bon jugement et le Groupe estime que la comptabilisation de telles opérations comme étant non normalisées fournira à l'avenir des informations financières plus pertinentes et fiables.

Estimations comptables déterminantes

Les estimations comptables associées un risque significatif d'ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice financier suivant ont concerné les points suivants :

- Dépréciation des prêts ;
- Valorisation des instruments financiers.

Dépréciation des prêts

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour comptabiliser la dépréciation des actifs financiers sont décrites en note 1(j) - « Principales méthodes comptables ».

Le calcul de la provision pour ECL étant complexe, le Groupe doit prendre en considération d'importantes quantités d'informations pour déterminer cette provision. Il faut pour cela recourir à des estimations et à des hypothèses dont certaines sont, par nature, très subjectives et très sensibles à des facteurs de risques tels que l'évolution des conditions économiques. Toute modification des provisions pour ECL peut avoir une incidence importante sur le résultat net. Certaines de ces estimations présentent parfois un risque significatif d'ajustement important des valeurs comptables des actifs au cours de l'exercice suivant.

Les principales estimations et hypothèses sur lesquelles se sont fondés les Administrateurs pour déterminer les provisions pour ECL sont présentées en note 23 - « Gestion des risques », qui inclut également la sensibilité des principales hypothèses dans les états financiers.

Valorisation des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables et lorsque cela n'est pas possible, ils peuvent être amenés à faire des estimations. La note 25 - Actifs et passifs financiers - Processus d'évaluation pour les variations de la juste valeur de niveau 3 détaillent plus avant l'approche d'évaluation des instruments financiers et les ajustements de valorisation de marché.

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des principales variables de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs est présentée à la note 25.

Estimations liées à la présentation des activités abandonnées

Dans le cadre de la signature par BHW d'un accord avec VeloBank S.A. (« VeloBank »), Promontoria Holding 418 B.V. (l'unique actionnaire de VeloBank) (« Promontoria ») et CEP le 27 mai 2025 concernant la division par séparation de l'activité Retail au profit de VeloBank (« Accord »), les critères de la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente (« IFRS 5 ») ont été respectés pour classer le segment Opérations Retail comme détenu en vue de la vente.

L'Accord relatif au transfert de l'activité Retail de BHW à VeloBank, mentionné dans la note 35, définit les principes de séparation. Dans ces états financiers, les soldes détenus en vue de la vente ont été déterminés conformément à l'Accord et aux principes d'IFRS 5. En conséquence de quoi, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 1 Les passifs imputables aux activités abandonnées dépassent les actifs et, par conséquent, la transaction suppose le transfert de fonds supplémentaires sous forme d'actifs liquides (appelés excédent de liquidité à transférer dans le cadre d'un règlement de transaction). Le montant attendu des actifs devant être transférés dans le cadre du règlement de la transaction n'est pas inclus dans les Actifs classés comme détenus en vue de la vente, car ces actifs seront déterminés à l'avenir et ne sont pas connus avec précision à la date de clôture.
- 2 L'activité Retail comprend des dépôts bi-devises intégrant des dérivés. La juste valeur des dérivés incorporés était présentée dans l'État consolidé de la situation financière dans la position « Instruments financiers dérivés » et a été reclassée en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».
- 3 En lien avec le résultat brut comptabilisé sur la transaction, un actif d'impôt différé a été créé. Étant donné que l'impôt sera réglé par le Groupe, l'actif d'impôt différé n'est pas classé en Actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Les hypothèses et estimations suivantes ont été formulées pour déterminer le résultat des activités abandonnées :

- Le résultat de la vente de l'activité Retail a été comptabilisé au deuxième trimestre 2025 et a été comptabilisé en résultat net des activités abandonnées. Le prix de transaction a pris en compte certaines composantes variables, de sorte que le Groupe a estimé le résultat de la transaction en utilisant la meilleure estimation qui est décrite dans la note 35.
- Les produits d'intérêts attribués aux activités abandonnées comprennent les produits provenant des actifs classés comme détenus en vue de la vente, ajustés des produits des excédents de liquidité à transférer dans le cadre d'un règlement de transaction. Une description de l'ajustement est fournie en note 35. La méthode de prise en compte de cet ajustement dans le résultat des activités poursuivies est présentée en note 3.
- Les frais généraux d'administration affectés aux activités abandonnées concernent la rémunération du personnel, les services externalisés, les services informatiques, la location d'espaces et l'amortissement. Ils ont été estimés sur la base des clés de répartition utilisées par BHW dans l'information sectorielle ajustée au périmètre des transactions.
- L'effet de la création d'actifs d'impôt différé résultant du résultat brut comptabilisé sur la transaction est classé dans le Résultat net des activités abandonnées, car l'impôt différé est directement attribuable à la cession d'activités classées comme abandonnées.

3. Produits nets d'intérêts

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
Actifs financiers au coût amorti	M\$	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 586	1 586	1 535	1 535
Prêts et avances aux banques	694	585	609	472
Prêts et avances à la clientèle*	1 774	1 757	1 529	1 555
Autres actifs	152	255	128	229
Intérêts négatifs sur passifs financiers	3	5	2	3
Intérêts attribuables à l'excédent de liquidité reclassés en activités abandonnées	-170	-171	—	—
	4 039	4 493	3 803	4 263
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de placement	1 019	835	515	357
	1 019	835	515	357
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	5 058	5 328	4 318	4 620
Passifs financiers mesurés au coût amorti				
Dépôts des banques	-413	-412	-406	-401
Comptes clients*	-1 339	-1 706	-1 141	-1 573
Intérêts négatifs sur actifs financiers	-20	-21	-20	-18
Charge d'intérêts calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-1 772	-2 139	-1 567	-1 992
Autres charges d'intérêts				
Autres passifs	-1 424	-1 124	-1 412	-1 095
Autres charges d'intérêts	-1 424	-1 124	-1 412	-1 095
Charges d'intérêts	-3 196	-3 263	-2 979	-3 087
Produits nets d'intérêts	1 862	2 065	1 339	1 533

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 248 millions \$ en produits nets d'intérêts ; 232 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

4. Produits nets des honoraires et commissions

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
Produits des honoraires et commissions	M\$	M\$	M\$	M\$
Banque d'investissement	42	18	40	17
Commissions de courtage*	323	248	204	197
Conservation et opérations fiduciaires*	500	449	462	418
Frais de services de transaction*	555	516	534	500
Commissions d'engagement*	277	241	256	226
Cartes de crédit et cartes bancaires*	191	107	189	106
Frais liés aux dépôts*	116	113	116	111
Autres*	125	84	113	82
	2 129	1 776	1 914	1 657
Charges d'honoraires et de commissions				
Compensation et règlement*	-135	-139	-121	-126
Garde	-113	-98	-114	-99
Autres	-218	-163	-211	-161
	-466	-400	-446	-386
Produits nets des honoraires et commissions	1 663	1 376	1 468	1 271

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 56 millions \$ en produits nets des honoraires et commissions ; 58 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Les produits des honoraires et commissions comprennent les honoraires perçus par le Groupe au titre d'activités fiduciaires lorsque le Groupe détient des actifs pour le compte de ses clients. Ces commissions ont totalisé 21 millions \$ en 2025 (2024 : 19 millions \$).

5. Résultat net de négociation

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
	M\$	M\$	M\$	M\$
Instruments dérivés*	477	481	474	319
Titres de créances	273	86	216	92
Prêts et avances	-1	-4	-1	-4
	749	563	689	407

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 8 millions \$ en résultat net de négociation ; 9 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

6. Produit net des placements

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gain/(perte) net(te) sur titres de placement à la JVAERG	63	50	16	36
Titres de capitaux propres	2	35	6	25
Dividendes des filiales	—	—	371	271
	65	85	393	332

7. Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Instruments financiers	66	35	66	35
	66	35	66	35

Les instruments financiers sont essentiellement composés de prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le Groupe a choisi l'option de la juste valeur pour certains prêts dont les risques économiques sont couverts par le biais d'instruments dérivés, tels que les swaps sur risque de défaut ou les swaps sur rendement total. Le Groupe a choisi l'option de la juste valeur afin d'atténuer les décalages comptables lorsque la comptabilité de couverture est complexe et d'opérer des simplifications opérationnelles.

8. Gain/(perte) net(te) sur comptabilité de couverture

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gain/(perte) net(te) sur la valorisation des transactions couvertes	90	-35	—	—
(Perte)/gain net(te) sur la valorisation des opérations de couverture	-89	40	—	—
Résultat de la comptabilité de couverture	1	5	—	—

9. Autres produits d'exploitation

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
	M\$	M\$	M\$	M\$
Recouvrements intragroupe*	1 242	1 013	1 238	1 030
	1 242	1 013	1 238	1 030

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 1 million \$ en recouvrements intragroupe ; (23) millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Une part importante des dépenses au sein du Groupe provient des services fournis par le Centre de Solutions de Citi (CSC) à d'autres entités de Citi, tant au niveau mondial que régional. Ces coûts sont répartis entre les activités et les entités juridiques sur la base d'un certain nombre de facteurs. Tous ces accords de prix de transfert sont régulièrement examinés afin de s'assurer de leur adéquation. Ces recouvrements sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

10. Rémunération du commissaire aux comptes

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Honoraires d'audit	3,3	2,5	3,3	2,5
Autres assurances	—	—	—	—
Services de conseil fiscal	—	—	—	—

Autres services autres que d'audit	1,2	0,8	1,2	0,8
	4,5	3,3	4,5	3,3

Les honoraires d'audit comprennent 0,6 million \$ (2024 : 0,5 million \$) versés à d'autres cabinets membres de BDO en dehors de l'Irlande pour des services d'audit local qui étaient destinés à des bureaux impliqués dans l'audit légal de la Société. Les autres honoraires au titre de services autres que l'audit se sont élevés à 1,2 million \$ (2024 : 0,8 million \$).

11. Charges de personnel

L'effectif moyen employé par le Groupe au cours de l'exercice s'élève à 16 851 (2024 : 16 647). Ce chiffre comprend 16 663 salariés directs à temps plein (2024 : 16 455) et 188 salariés directs à temps partiel (2024 : 192).

Le tableau suivant présente l'effectif moyen par fonction pour les années 2025 et 2024 :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
Autres opérations	10 873	10 391	8 647	8 247
Banque	565	683	451	528
Marchés	322	310	241	231
Services	4 699	4 769	4 257	4 306
Patrimoine	392	494	392	494
Effectif total	16 851	16 647	13 988	13 806

Le poste « Autres opérations » concerne principalement les effectifs des fonctions Exploitation et Technologie qui sont basés dans les centres de solutions du Groupe.

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	Retraité			
	M\$	M\$	M\$	M\$
Salaires et traitements*	1 407	1 229	1 316	1 144
Charges de sécurité sociale*	151	132	137	119
Charges de paiements fondés sur des actions*	86	80	81	74
Retraites et avantages postérieurs à l'emploi*	55	53	47	46
Coûts de restructuration*	1	63	—	63
Total des charges de personnel	1 700	1 557	1 581	1 446

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 76 millions \$ en charges du personnel ; 87 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Le Groupe gère 23 (2024 : 23) régimes à cotisations définies dans l'ensemble de ses succursales. Par ailleurs, le Groupe gère également 8 (2024 : 8) régimes à prestations définies. En 2025, des cotisations de 55 millions \$ (2024 retraité : 53 millions \$) ont été versées aux régimes. Pour plus de précisions, se reporter à la note 15.

12. Rémunération des administrateurs

	Groupe et Société	
	2025	2024
Les émoluments des administrateurs sont les suivants :	M\$	M\$
Pour les services éligibles	7	4
Plans d'intéressement à long terme	—	—
Régimes de retraite		
– Régime à cotisations définies	—	—
	7	4

Au 31 décembre 2025, quatre administrateurs (2024 : trois) reçoivent des droits à prestations de retraite.

13. Autres charges

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	Retraité			
	M\$	M\$	M\$	M\$
Dépréciation*	73	52	62	54
Amortissement*	22	34	21	18
Dépréciation nette d'actifs non financiers*	—	4	—	—
Communications et technologie*	516	367	495	346
Sous-traitants*	54	53	42	43
Prélèvements et frais réglementaires*	57	72	35	51
Locaux*	65	45	52	46
TVA*	81	38	86	43
Voyages et divertissements*	15	13	14	12

Autres frais administratifs*	548	320	534	290
	1 431	998	1 341	903

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 252 millions \$ en autres charges ; 157 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

14. Impôts payés sur les bénéfices

(a) Analyse de la charge d'impôt de l'exercice :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
Impôt de l'exercice :	M\$	M\$	M\$	M\$
Impôt sur les sociétés de l'exercice*	-446	-427	-310	-309
Impôt complémentaire minimum mondial*	-27	-29	-27	-29
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices antérieurs	-25	-12	-27	-14
Retenue à la source	-11	-3	-10	-3
Impôt différé :				
Impôt différé de l'exercice	102	-22	18	-1
Total de l'impôt sur les sociétés	-407	-493	-356	-356

**Les données comparatives sont retraitées pour tenir compte des activités abandonnées. De plus amples informations sont fournies à la note 35.

*Impôt complémentaire minimum mondial

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur la base de l'évaluation initiale réalisée par la Société, à l'exception des activités de la Société en Irlande et en Bulgarie, aucun impôt complémentaire ne devrait être dû au titre des succursales ou des filiales de la Société dans l'ensemble des pays où elle opère, tous ces pays étant censés satisfaire à l'un des critères des tests transitoires de sphère de sécurité pour l'information par pays.

Le taux d'impôt complémentaire est estimé à 2,11 % en Irlande et à 4,17 % en Bulgarie. Le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 25,19 millions \$ affectée à la succursale irlandaise (2024 : 27,5 millions \$) et une charge de 1,162 million \$ affectée à la succursale bulgare (2024 : 1,5 million \$) au titre de l'impôt complémentaire minimum mondial.

Règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés (« Undertaxed Profits Rule », UTPR)

Le Groupe est soumis à l'UTPR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Sur la base de la formule d'allocation prévue dans les Règles types, l'impôt complémentaire soumis à l'UTPR devrait être affecté à 10,11 % à l'Irlande, soit 1,2 million \$ (2024 : néant). Sur ce montant, 4,72 % devraient être affectés à CEP Irlande, soit 0,54 million \$.

Rapprochement du taux d'imposition effectif :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
		Retraité		
	M\$	M\$	M\$	M\$
Résultat avant impôt**	2 393	2 580	2 174	2 245
Résultat total avant impôt	2 393	2 580	2 174	2 245
Impôt sur les sociétés au taux de l'impôt sur les sociétés de 12,5 % en Irlande**	-299	-323	-272	-281
Effets de :				
Impôts payés à l'étranger	-71	-58	-71	-58
Bénéfices étrangers imposés à des taux différents	-38	-39	—	—
Impôt complémentaire minimum mondial (note 1)	-27	-29	-27	-29
Allègement de la double imposition	—	—	46	34
Retenue à la source	-11	-3	-10	-3
Différences permanentes**	64	-29	5	-5
Ajustement au titre de l'exercice précédent	-25	-12	-27	-14
Total de la charge d'impôt sur les sociétés	-407	-493	-356	-356

**Les données comparatives sont retraitées pour tenir compte des activités abandonnées. De plus amples informations sont fournies à la note 35.

15. Obligation au titre des retraites

La Société participe à des régimes à prestations définies et à cotisations définies exploités localement en Irlande et pour ses succursales européennes. Dans certains pays européens, les employeurs versent des cotisations au régime de retraite de l'État. Le Groupe remplit ses obligations à cet égard conformément à la législation locale. Plusieurs pays dans lesquels opère le Groupe participent à des régimes à cotisations définies.

En 2025, les cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies s'élèvent à 18,6 millions \$ (2024 : 8,4 millions \$). Le Groupe prévoit de verser des cotisations d'environ 11,4 millions \$ en 2026. L'obligation au titre des prestations définies comprend les prestations pour les salariés en poste, les anciens salariés et les retraités actuels. La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 12,9 ans (2024 : 14,1 ans) ; dans le cas de Bank Handlowy, la durée moyenne pondérée de l'obligation est de 13,3 ans (2024 : 13,5 ans). Les principaux régimes offrent des avantages liés au salaire à l'approche de la retraite ou du départ anticipé.

Il n'y a pas eu de modifications, de réductions ou de règlements significatifs au sein du Groupe et de la Société au cours des exercices 2025 et 2024.

Les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière se décomposent comme suit :

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies financée	-400	-401	-374	-374
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies non financée	-11	-11	-11	-11
Total de l'obligation au titre des prestations définies	-411	-412	-385	-385
Juste valeur des actifs du régime	340	305	340	305
Actif non comptabilisé en raison de l'impact du plafonnement de l'actif	-29	-17	-29	-17
Passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière	-100	-124	-74	-97

Les régimes à prestations définies, qui sont en déficit de 116 millions \$ (2024 : 139 millions \$), sont comptabilisés dans les Autres passifs du Groupe (veuillez vous référer à la note 33). Ce montant est compensé par un excédent de 18 millions \$ des régimes à prestations définies (2024 : 15 millions \$). Lors de l'exercice en cours, les passifs de BHW, d'une valeur comptable de 2 millions \$, ont été reclassés en passifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Les Administrateurs revoient le déficit non financé tous les ans.

L'analyse de la charge au compte de résultat se décompose comme suit :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Charges d'exploitation :				
Coût des services rendus	5	5	3	4
Charges administratives	2	2	2	2
Coût des services passés (y compris réductions)	-14	—	-3	—
Coûts de financement :				
Coût financier sur obligations au titre des prestations définies	16	14	14	13
Produits d'intérêts sur actifs du régime	-11	-10	-11	-10
Charge comptabilisée en autres charges	-2	11	5	9
Charge comptabilisée en autres charges au titre des activités poursuivies	-2	11	5	9

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	-412	-448	-385	-425
Ajustements de change	-52	24	-50	25
Coût des services rendus	-5	-5	-3	-4
Coût financier sur obligations au titre des prestations définies	-16	-14	-14	-13
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s à des changements d'hypothèses financières	36	7	37	7
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s à des changements d'hypothèses démographiques	—	-1	—	—
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s aux changements d'expérience en matière de passif	-2	6	—	7
Prestations nettes versées	18	17	18	16
Coût des services passés (y compris réductions)	14	—	3	—
Augmentation nette des passifs liés aux acquisitions	-2	1	-1	1
Règlements	10	1	10	1
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	-411	-412	-385	-385

Les variations de la juste valeur des actifs du régime au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture	305	314	305	314
Ajustements de change	40	-19	40	-19
Produits d'intérêts sur les actifs du régime	11	10	11	10
Rendement des actifs du régime hors produits d'intérêts	-5	11	-5	11
Cotisations de l'employeur	18	8	18	8
Prestations nettes versées	-18	-16	-18	-16
Charges administratives encourues	-2	-2	-2	-2
Augmentation nette des actifs résultant des cessions/acquisitions	1	—	1	—

Règlements	-10	-1	-10	-1
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	340	305	340	305

Le rendement réel des actifs du régime est le suivant :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts sur les actifs du régime	11	10	11	10
Gains/(pertes) de réévaluation des actifs du régime hors produits d'intérêts	-5	11	-5	11
Rendement total des actifs du régime	6	21	6	21

En 2025, un gain de change de 40 millions \$ a été comptabilisé sur les actifs du régime afin de tenir compte de l'effet des variations des taux de change (2024 : perte de 19 millions \$), ce qui a entraîné une augmentation des actifs du régime. En 2025, le rendement des actifs du régime hors produit d'intérêts a été une perte de 5 millions \$ (2024 : gain de 11 millions \$).

L'analyse des montants comptabilisés en dehors du compte de résultat et présentés dans l'état du résultat global se présente comme suit :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gains/(pertes) de réévaluation sur les passifs du régime				
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s à des changements d'hypothèses financières	36	7	37	7
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s à des changements d'hypothèses démographiques	—	-1	—	—
Gains/(pertes) de réévaluation lié(e)s aux changements d'expérience en matière de passif	-2	6	—	7
Gains/(pertes) de réévaluation du(e)s à l'impact du plafonnement des actifs	-10	-10	-10	-10
Total des gains/(pertes) de réévaluation sur les passifs du régime	24	2	27	4
Gains/(pertes) de réévaluation sur les actifs du régime	-5	11	-5	11
Gains/(pertes) de réévaluation du passif/actif des prestations définies	19	13	22	15

Les hypothèses ayant l'effet le plus significatif sur les résultats de l'évaluation sont celles relatives au taux d'actualisation des passifs du régime et à la mortalité. L'espérance de vie future des adhérents au régime est une hypothèse clé. Toutefois, les hypothèses de mortalité devraient varier d'un pays à l'autre, en raison des variations de la mortalité de la population sous-jacente ainsi que des variations du profil type des adhérents au régime de retraite du Groupe et de la Société. En ce qui concerne la Société, l'espérance de vie moyenne d'une personne prenant sa retraite à l'âge de 65 ans est de 22,5 ans (2024 : 22,3 ans) pour les hommes et de 23,2 ans (2024 : 23,3 ans) pour les femmes et, en ce qui concerne Bank Handlowy, l'espérance de vie moyenne d'une personne prenant sa retraite à l'âge de 65 ans est de 16,31 ans (2024 : 16,13 ans) pour les hommes et de 20,31 ans (2024 : 20,17 ans) pour les femmes.

Dans le cadre de son régime de retraite à prestations définies, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont détaillés ci-après :

- La possibilité que les rendements obligataires évoluent, ce qui affectera la taille des obligations et le niveau du coût des retraites.
- La possibilité que les rendements des actifs soient inférieurs aux attentes.
- Le risque de variation des taux de mortalité, dans la mesure où la majorité des obligations du Groupe au titre des prestations définies consiste à octroyer des prestations à l'adhérent à vie, l'augmentation de l'espérance de vie entraînera une augmentation du passif
- Étant donné que le régime de retraite grec est intégré à la sécurité sociale grecque, tout nouvel amendement du régime de retraite de la sécurité sociale grecque pourrait entraîner une augmentation des prestations au titre du régime et donc des obligations et coûts supplémentaires pour le Groupe.

Les hypothèses financières moyennes pondérées utilisées pour le calcul des passifs sont les suivantes :

	Société	
	2025	2024
Taux d'actualisation pour l'évaluation des passifs du régime	4,10 %	3,40 %
Augmentations futures des salaires	3,40 %	3,40 %
Taux de revalorisation des pensions en cours de versement	2,00 %	2,00 %
Hypothèse en matière de taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

	Bank Handlowy	
	2025	2024
Taux d'actualisation pour l'évaluation des passifs du régime	5,00 %	5,40 %
Augmentations futures des salaires - durant la première année	5,30 %	5,80 %
Augmentations futures des salaires - après la première année	4,50 %	4,50 %
Hypothèse en matière de taux d'inflation	3,70 %	2,50 %

Les justes valeurs des actifs du régime sont les suivantes :

	Société			
	2025		2024	
	M\$	M\$	M\$	M\$
	Juste valeur totale	Dont non cotées sur un marché actif	Juste valeur totale	Dont non cotées sur un marché actif
Actions	82	—	75	—
Obligations d'État	105	—	91	—
Obligations d'entreprises	81	—	76	—
Autres	72	4	63	3
Juste valeur totale des actifs	340	4	305	3

L'hypothèse clé retenue aux fins d'IAS 19 est le taux d'actualisation bien que les résultats soient également sensibles, mais dans une moindre mesure, aux autres hypothèses. Si différentes hypothèses étaient utilisées, il pourrait y avoir un effet significatif sur les résultats publiés. Les analyses de sensibilité sont basées sur la modification d'une hypothèse tout en maintenant constantes toutes les autres hypothèses.

La sensibilité aux hypothèses clés retenues pour la valorisation de l'obligation se présente comme suit :

	Société	
	2025	2024
	M\$	M\$
Effet de la diminution de 1 % du taux d'actualisation hypothétique sur les passifs	-53	-59
Effet de l'augmentation de 1 % du taux d'actualisation hypothétique sur les passifs	43	47
Effet de l'augmentation du taux de revalorisation des pensions de 1 % sur les passifs	-20	-21
Effet de la diminution du taux de revalorisation des pensions de 1 % sur les passifs	17	18
Effet de l'augmentation du taux d'augmentation des salaires de 1 % sur les passifs	-3	-4
Effet de la diminution du taux d'augmentation des salaires de 1 % sur les passifs	3	4
Effet de l'allongement de la vie des adhérents d'un an supplémentaire par rapport aux prévisions sur les passifs	-11	-11

	Bank Handlowy	
	2025	2024
	M\$	M\$
Effet de la diminution de 1 % du taux d'actualisation hypothétique sur les passifs	15	3
Effet de l'augmentation de 1 % du taux d'actualisation hypothétique sur les passifs	8	-3
Effet de l'augmentation du taux d'augmentation des salaires de 1 % sur les passifs	16	3
Effet de la diminution du taux d'augmentation des salaires de 1 % sur les passifs	7	-3

Les futures prestations que les régimes de retraite devraient payer se présentent comme suit :

	Groupe et Société					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Paiements de prestations attendus	25	21	22	23	24	239

16. Notes annexes à l'état des flux de trésorerie

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants, venant à échéance dans les trois mois.

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Encaisse et avoirs auprès des banques centrales	35 779	37 258	33 233	35 846
Autres dépôts à vue	14 813	12 185	15 123	12 514
Pertes de crédit attendues	-2	-2	-2	-2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	49 441	48 354	48 358
Prêts et avances aux banques à moins de 3 mois	245	189	242	187
Accords de pension livrée à l'égard des banques à moins de 3 mois	14 148	10 648	14 129	9 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie au titre de l'exercice	64 983	60 278	62 725	58 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente	62	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au titre de l'exercice provenant des activités poursuivies et abandonnées	65 045	60 278	62 725	58 261

b) Pertes de crédit attendues – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	49 442	45 453	1	25	—	—	49 443	45 478
Nouveaux actifs émis ou achetés	7 339	11 670	1	1	—	—	7 340	11 671
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-6 191	-7 702	—	-4	—	—	-6 191	-7 706
Transferts vers Stage 1	—	21	—	-21	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-1	—	1	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-1	—	1	—	—	—
Au 31 décembre	50 589	49 442	2	1	1	—	50 592	49 443

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	48 359	45 317	1	23	—	—	48 360	45 340
Nouveaux actifs émis ou achetés	6 261	10 784	1	1	—	—	6 262	10 785
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-6 266	-7 763	—	-2	—	—	-6 266	-7 765
Transferts vers Stage 1	—	21	—	-21	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-1	—	1	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-1	—	1	—	—	—
Au 31 décembre	48 353	48 359	2	1	1	—	48 356	48 360

ECL	Groupe							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	2	1	—	1	—	—	2	2
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	—	—	—	—	—	1	—
Exposition décomptabilisée ou échue	-1	1	—	-1	—	—	-1	—
Au 31 décembre	2	2	—	—	—	—	2	2

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	2	1	—	1	—	—	2	2
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	1	—	—	—	—	1	1
Exposition décomptabilisée ou échue	-1	—	—	-1	—	—	-1	-1
Au 31 décembre	2	2	—	—	—	—	2	2

Les ECL relatives aux prêts et avances aux banques ayant une échéance inférieure à 3 mois sont présentées en note 21.

c) Variation des passifs provenant des activités de financement

	2025	2024
	M\$	M\$
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	9 669	8 482
Mouvements autres qu'en espèces*	875	-371
Produits des émissions de dettes subordonnées	2 551	1 558
Solde de clôture au 31 décembre	13 095	9 669

* Les mouvements autres qu'en espèces comprennent principalement les pertes/(gains) de conversion de change sur les dettes subordonnées.

17. Actifs de négociation

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Obligations d'État	25 003	12 567	24 445	12 360
Obligations d'entreprises	2 299	231	2 228	—

Prêts	418	524	394	516
	27 720	13 322	27 067	12 876

18. Instruments financiers dérivés

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Dérivés détenus à des fins de transaction	5 495 094	38 803	36 438	3 690 818	38 870	38 062
Dérivés détenus à des fins de gestion des risques	1 350	—	100	1 713	13	18
Total	5 496 444	38 803	36 538	3 692 531	38 883	38 080
Dérivés détenus à des fins de transaction						
Change	962 341	10 438	10 467	989 256	14 218	13 873
– De gré à gré	962 341	10 438	10 467	989 256	14 218	13 873
Taux d'intérêt	4 509 517	27 925	25 325	2 684 369	24 395	23 794
– De gré à gré	4 402 364	27 925	25 325	2 631 173	24 395	23 794
– Marché organisé	107 153	—	—	53 196	—	—
Capitaux propres	4 756	48	229	4 178	27	141
– De gré à gré	4 756	48	229	4 178	27	141
Crédit	17 922	329	355	12 827	229	253
Matières premières	558	63	62	188	1	1
Total	5 495 094	38 803	36 438	3 690 818	38 870	38 062

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Dérivés détenus à des fins de gestion des risques						
Type d'instrument :						
Contrats d'échange (swap) de taux d'intérêt	1 350	—	100	1 713	13	18
Total	1 350	—	100	1 713	13	18

Lors de l'exercice en cours, les actifs de BHW, d'une valeur comptable de 1 million \$, ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

	Société					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Dérivés détenus à des fins de transaction	5 429 345	38 086	35 694	3 617 132	38 221	37 439
Total	5 429 345	38 086	35 694	3 617 132	38 221	37 439
Dérivés détenus à des fins de transaction						
Change	938 879	10 133	10 280	962 973	13 740	13 567
– De gré à gré	938 879	10 133	10 280	962 973	13 740	13 567
Taux d'intérêt	4 467 230	27 513	24 767	2 636 966	24 224	23 478
– De gré à gré	4 361 769	27 513	24 767	2 594 216	24 224	23 478
– Marché organisé	105 461	—	—	42 750	—	—
Capitaux propres	4 756	48	229	4 178	27	140
– De gré à gré	4 756	48	229	4 178	27	140
Crédit	17 922	329	356	12 827	229	253
Matières premières	558	63	62	188	1	1
Total	5 429 345	38 086	35 694	3 617 132	38 221	37 439

19. Titres de placement

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Titres de placement à la JVAERG				

Obligations d'État	19 928	15 964	14 060	12 254
Obligations d'entreprises	2 969	4 230	466	604
Total	22 897	20 194	14 526	12 858
Titres de placement au coût amorti				
Titres de créances	277	244	—	—
Total	277	244	—	—
Titres de placement à la JVAERG				
Titres de capitaux propres	87	76	45	34
Total des titres de placement	23 261	20 514	14 571	12 892

Pertes de crédit attendues – Titres de placement à la JVAERG

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe					
	Stage 1		Stage 2		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	20 194	17 004	—	—	20 194	17 004
Nouveaux actifs émis ou achetés	6 203	4 257	19	—	6 222	4 257
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-3 519	-1 067	—	—	-3 519	-1 067
Au 31 décembre	22 878	20 194	19	—	22 897	20 194

Exposition	Société					
	Stage 1		Stage 2		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	12 858	9 576	—	—	12 858	9 576
Nouveaux actifs émis ou achetés	3 735	3 774	19	—	3 754	3 774
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-2 086	-492	—	—	-2 086	-492
Autres variations	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	14 507	12 858	19	—	14 526	12 858

Aucune exposition ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en titres de placement à la JVAERG classés Stage 3 selon IFRS 9.

ECL	Groupe					
	Stage 1		Stage 2		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	5	5	—	—	5	5
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	6	1	—	—	6	1
Autres variations	—	-1	—	—	—	-1
Au 31 décembre	11	5	—	—	11	5

ECL	Société					
	Stage 1		Stage 2		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	4	3	—	—	4	3
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	5	1	—	—	5	1
Exposition décomptabilisée ou échue	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	9	4	—	—	9	4

Aucune ECL ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en titres de placement à la JVAERG classés Stage 3 selon IFRS 9.

Pertes de crédit attendues – Titres de placement au coût amorti

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe		Société	
	Stage 1		Stage 1	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	244	254	—	—
Nouveaux actifs émis ou achetés	34	—	—	—
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	—	-10	—	—

Au 31 décembre	278	244	—	—
-----------------------	------------	------------	----------	----------

Aucune exposition ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en titres de placement au coût amorti classés Stage 2 et Stage 3 selon IFRS 9.

ECL	Groupe		Société	
	Stage 1		Stage 1	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	—	—	—	—
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	—	—	—
Au 31 décembre	1	—	—	—

Aucune ECL ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en titres de placement au coût amorti classés Stage 2 et Stage 3 selon IFRS 9.

20. Accords de prise en pension

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Accords de prise en pension au coût amorti	19 090	13 707	16 982	11 618
Pertes de crédit attendues	—	-1	—	-1
Total	19 090	13 706	16 982	11 617
Accords de prise en pension désignés à la JVCR	3 443	4 387	3 443	4 387
Total des accords de prise en pension	22 533	18 093	20 425	16 004

Exposition	Groupe		Société	
	Stage 1		Stage 1	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	13 707	14 346	11 618	10 457
Nouveaux actifs émis ou achetés	17 638	3 871	15 545	3 389
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-12 255	-4 510	-10 181	-2 228
Au 31 décembre	19 090	13 707	16 982	11 618

Aucune exposition ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en accords de prise en pension classés Stage 2 et Stage 3 selon IFRS 9.

ECL	Groupe		Société	
	Stage 1		Stage 1	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	1	2	1	2
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	—	1	—	1
Exposition décomptabilisée ou échue	-1	-2	-1	-2
Au 31 décembre	—	1	—	1

Aucune ECL ni aucun mouvement n'a été comptabilisé(e) en accords de prise en pension classés Stage 2 et Stage 3 selon IFRS 9.

21. Prêts et avances aux banques et à la clientèle

Les valeurs comptables totales de ce tableau incluent les prêts et avances aux banques et les prêts et avances à la clientèle. Voir tableau ci-dessous pour la ventilation par catégorie.

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances aux banques évalués au coût amorti				
Exposition brute	3 518	1 977	3 407	1 906
Pertes de crédit attendues	-2	-2	-2	-2
	3 516	1 975	3 405	1 904
Prêts et avances à la clientèle évalués au coût amorti				
Administrations publiques	1 073	418	682	418
Entreprises	27 596	22 537	23 713	19 496
*Clientèle de détail	1 424	2 851	1 431	1 317
Pertes de crédit attendues	-198	-192	-154	-90
	29 895	25 614	25 672	21 141

Prêts à la clientèle détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	283	843	283	839
	30 178	26 457	25 955	21 980

* En 2025, la clientèle de détail est liée à l'activité de Banque privée (en 2024, la clientèle de détail comprenait la banque privée et l'activité de détail de BHW). L'activité de détail de BHW, avec une valeur comptable de 1 702 millions \$, a été reclassée comme détenues en vue de la vente au cours de 2025. Se reporter à la note 35 pour plus de détails.

Pertes de crédit attendues – Prêts et avances aux banques

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	1 911	2 251	66	281	—	—	—	—	1 977	2 532
Nouveaux actifs émis ou achetés	2 223	767	1	41	—	—	—	—	2 224	808
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-619	-1 221	-42	-122	—	—	—	—	-661	-1 343
Transferts vers Stage 1	1	134	-1	-134	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	-20	-22	—	—	—	—	—	-22	-20
Au 31 décembre	3 516	1 911	2	66	—	—	—	—	3 518	1 977

ECL	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	1	1	1	2	—	—	—	—	2	3
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	—	—	1	—	—	—	—	1	1
Exposition décomptabilisée ou échue	-1	—	-1	-2	—	—	—	—	-2	-2
Transferts vers Stage 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	2	1	—	1	—	—	—	—	2	2

Exposition	Société									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	1 840	2 295	66	281	—	—	1 906	2 576		
Nouveaux actifs émis ou achetés	2 218	706	1	41	—	—	2 219	747		
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-654	-1 275	-42	-122	—	—	-696	-1 397		
Transferts vers Stage 1	1	134	-1	-134	—	—	—	—		
Transferts vers Stage 2	—	—	—	—	—	—	—	—		
Transferts vers Stage 3	—	—	—	—	—	—	—	—		
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—		
Autres variations	—	-20	-22	—	—	—	-22	-20		
Au 31 décembre	3 405	1 840	2	66	—	—	3 407	1 906		

ECL	Société									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	1	1	1	2	—	—	2	3		
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	—	—	1	—	—	1	1		
Exposition décomptabilisée ou échue	—	—	-1	-2	—	—	-1	-2		
Transferts vers Stage 1	—	—	—	—	—	—	—	—		

Transferts vers Stage 2	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	—	—	—	—	—	—	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	2	1	—	1	—	—	2	2

Pertes de crédit attendues – Prêts et avances à la clientèle de gros

Exposition	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	20 421	19 763	2 454	1 908	80	165	—	3	22 955	21 839
Nouveaux actifs émis ou achetés	11 841	8 442	928	761	—	—	—	—	12 769	9 203
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-6 005	-7 026	-1 054	-948	-42	-111	—	-3	-7 101	-8 088
Transferts vers Stage 1	206	802	-206	-801	—	-1	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-658	-1 553	658	1 553	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-6	-26	-87	-19	93	45	—	—	—	—
Montants passés en perte	-15	—	—	—	-2	-18	—	—	-17	-18
Autres variations	41	19	22	—	—	—	—	—	63	19
Au 31 décembre	25 825	20 421	2 715	2 454	129	80	—	—	28 669	22 955

ECL	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	34	25	41	48	25	57	—	—	100	130
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	41	19	66	10	—	—	—	—	107	29
Exposition décomptabilisée ou échue	-16	-10	-16	-22	-12	-23	—	—	-44	-55
Transferts vers Stage 1	5	16	-5	-16	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-3	-3	3	3	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-16	-3	16	3	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-3	-9	18	24	7	7	—	—	22	22
Montants passés en perte	—	—	—	—	-1	-18	—	—	-1	-18
Autres variations	—	-4	—	-3	—	-1	—	—	—	-8
Au 31 décembre	58	34	91	41	35	25	—	—	184	100

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	17 828	17 346	2 038	1 445	48	126	19 914	18 917
Nouveaux actifs émis ou achetés	10 161	7 537	679	584	—	—	10 840	8 121
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-5 397	-6 221	-989	-808	-20	-96	-6 406	-7 125
Transferts vers Stage 1	140	589	-140	-588	—	-1	—	—
Transferts vers Stage 2	-514	-1 418	514	1 418	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-6	-24	-60	-13	66	37	—	—
Montants passés en perte	-16	—	—	—	—	-18	-16	-18
Autres variations	41	19	22	—	—	—	63	19
Au 31 décembre	22 237	17 828	2 064	2 038	94	48	24 395	19 914

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	30	19	27	38	21	44	78	101
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	37	18	44	7	—	—	81	25
Exposition décomptabilisée ou échue	-13	-8	-12	-21	-10	-14	-35	-43
Transferts vers Stage 1	4	13	-4	-13	—	—	—	—

Transferts vers Stage 2	-2	-2	2	2	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-14	-1	14	2	—	1
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-2	-7	13	17	5	8	16	18
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	-18	—	-18
Autres variations	—	-3	—	-2	—	-1	—	-6
Au 31 décembre	54	30	56	27	30	21	140	78

Pertes de crédit attendues – Prêts et avances à la clientèle de détail

Exposition	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Stage POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	2 277	2 405	482	394	87	106	5	5	2 851	2 910
Nouveaux actifs émis ou achetés	596	353	18	52	—	—	3	—	617	405
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-1 522	-312	-388	-25	-85	-10	-8	—	-2 003	-347
Transferts vers Stage 1	83	129	-83	-128	—	-1	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-24	-213	24	215	—	-2	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-1	-10	-2	-15	3	23	—	—	—	-2
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	-17	—	—	—	-17
Autres variations	-41	-75	—	-11	—	-12	—	—	-41	-98
Au 31 décembre	1 368	2 277	51	482	5	87	—	5	1 424	2 851

ECL	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Stage POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	8	10	18	27	66	83	—	—	92	120
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	5	2	3	1	—	—	2	—	10	3
Exposition décomptabilisée ou échue	-6	-1	-13	-4	-67	—	-2	—	-88	-5
Transferts vers Stage 1	3	6	-3	-6	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	-1	—	2	—	-1	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-3	-4	3	4	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-2	-8	1	3	1	4	—	—	—	-1
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	-17	—	—	—	-17
Autres variations	—	—	—	-1	—	-7	—	—	—	-8
Au 31 décembre	8	8	3	18	3	66	—	—	14	92

Lors de l'exercice en cours, les prêts de détail et les ECL sur les prêts de détail de BHW, d'un montant de 1 783 millions \$ et de 81 millions \$, respectivement, ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	1 177	1 208	138	87	2	—	1 317	1 295
Nouveaux actifs émis ou achetés	587	350	18	19	—	—	605	369
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-406	-299	-44	-25	—	—	-450	-324
Transferts vers Stage 1	839	9	-83	-9	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-24	-66	24	66	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-1	—	-2	—	3	2	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	-41	-23	—	—	—	—	-41	-23
Au 31 décembre	1 375	1 177	51	138	5	2	1 431	1 317

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	5	3	7	9	—	—	12	12
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	5	2	2	1	—	—	7	3
Exposition décomptabilisée ou échue	-2	-1	-3	-4	—	—	-5	-5

Transferts vers Stage 1	3	2	-3	-2	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-2	—	2	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-3	-1	2	3	1	—	—	2
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	8	5	3	7	3	—	14	12

22. Autres actifs

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres actifs soumis à dépréciation	M\$	M\$	M\$	M\$
Créances et acomptes	4 976	3 397	4 291	2 998
Comptes de marge à recevoir	559	442	431	351
Autres soldes	84	60	55	30
Total	5 619	3 899	4 777	3 379
Autres actifs non soumis à dépréciation				
Créances et acomptes	18	25	12	21
Comptes de marge à recevoir	4 386	4 912	4 017	4 563
Montant à recevoir de retraite	18	15	18	15
Autres soldes	16	11	17	11
Total	4 438	4 963	4 064	4 610
Total des Autres actifs	10 057	8 862	8 841	7 989

Les autres soldes correspondent aux créances dues et autres actifs financiers comptabilisés.

Lors de l'exercice en cours, les actifs de BHW, d'une valeur comptable de 14 millions \$, ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Pertes de crédit attendues – Autres actifs

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	3 827	3 996	74	215	—	—	3 901	4 211
Nouveaux actifs émis ou achetés	2 136	1 402	5	29	—	—	2 141	1 431
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-373	-1 636	-46	-130	—	—	-419	-1 766
Transferts vers Stage 1	1	47	-1	-47	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	-7	—	7	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-3	—	3	—	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	25	—	—	—	—	—	25
Au 31 décembre	5 591	3 827	29	74	3	—	5 623	3 901

ECL	Groupe							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	1	1	1	1	—	—	2	2
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	2	—	1	1	—	—	3	1
Exposition décomptabilisée ou échue	—	—	-1	-1	—	—	-1	-1
Transferts vers Stage 3	—	—	-1	—	1	—	—	—
Au 31 décembre	3	1	—	1	1	—	4	2

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	3 313	3 746	68	206	—	—	3 381	3 952
Nouveaux actifs émis ou achetés	1 699	950	5	28	—	—	1 704	978
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-263	-1 448	-41	-126	—	—	-304	-1 574

Transferts vers Stage 1	1	47	-1	-47	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	—	-7	—	7	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-3	—	3	—	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	25	—	—	—	—	—	25
Au 31 décembre	4 750	3 313	28	68	3	—	4 781	3 381

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	2	1	—	1	—	—	2	2
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	1	1	2	—	—	—	3	1
Exposition décomptabilisée ou échue	—	—	-1	-1	—	—	-1	-1
Transferts vers Stage 3	—	—	-1	—	1	—		
Au 31 décembre	3	2	—	—	1	—	4	2

23. Gestion des risques

23.1 Mission, organisation et gouvernance en matière de gestion des risques

Gouvernance des risques et dispositifs de gestion des risques

Le Groupe a mis en place un cadre exhaustif de gouvernance des risques pour superviser sa surveillance et sa gestion des risques, en s'assurant que le profil de risque est bien documenté et géré de manière proactive à tous les niveaux de l'organisation, afin de préserver sa solidité financière. Ce cadre s'applique à l'ensemble du Groupe, notamment l'ensemble des filiales, métiers, fonctions et zones géographiques qui donnent lieu à une exposition au risque au sein du Groupe.

La gouvernance des risques au sein du Groupe est déléguée dans le droit fil des dispositifs de gestion des risques, par le biais de politiques et normes en matière de gestion des risques qui décrivent la manière dont le Groupe identifie, mesure, surveille et déclare les risques importants. Les processus centraux que le Groupe applique en matière de gouvernance des risques font ainsi l'objet de lignes de responsabilité et de devoirs de rendre compte parfaitement transparents.

La supervision de la gestion des risques est assurée selon la procédure décrite dans le rapport du Conseil d'administration à la section Gouvernance d'entreprise à partir de la page 8.

Le Conseil approuve chaque année la stratégie de CEP, la stratégie en matière de risques et les résultats du processus d'identification et d'évaluation des risques et fixe le niveau global d'appétit pour le risque dans le droit fil de la stratégie du Groupe. Le Comité des risques du Conseil (« Board Risk Committee », BRC) est un sous-comité du Conseil d'administration régi par un mandat dont il a approuvé les termes. Le BRC est responsable de la supervision des risques et conseille le Conseil d'administration s'agissant des questions liées aux risques, notamment les risques auxquels est exposé le Groupe et le futur profil de risque résultant de la stratégie de l'organisation. Le BRC surveille les tendances en matière de risques et examine le niveau des ressources et des capacités requises pour garantir le respect des normes de gouvernance. Le BRC supervise la gestion indépendante des risques et adresse au Conseil d'administration des recommandations sur les questions liées aux risques, notamment les risques importants identifiés dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des risques.

Lignes de défense

Le Groupe applique un modèle de Lignes de défense en tant que pilier clé de la gestion de ses risques, en regroupant la prise de risque, la supervision des risques et l'assurance en matière des risques.

- Première ligne de défense : les lignes métier (notamment, CSC, Opérations, Technologie et Finance) sont responsables des risques résultant de leurs activités respectives et des contrôles associés. Il leur appartient d'identifier, d'évaluer, de surveiller, de contrôler et de déclarer ces risques dans le respect de l'appétit du Groupe pour le risque.
- Deuxième ligne de défense : cette ligne comprend les fonctions indépendantes de contrôle, à savoir la Gestion indépendante des risques (« Independent Risk Management », IRM) et la Gestion indépendante des risques de conformité (« Independent Compliance Risk Management », ICRM). Elle établit les politiques en matière de risques et de contrôles et est responsable de la supervision et de la confrontation efficace de la Première ligne de défense. Elle gère en outre activement et supervise les catégories de risques agrégées.
- Troisième ligne de défense : la fonction Audit interne tient lieu de Troisième ligne de défense. Cette fonction indépendante accompagne les objectifs de l'organisation en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles, et les processus de gouvernance, en fournissant des assurances au Conseil d'administration.

Par ailleurs, des Fonctions support d'entreprise (par exemple, Ressources humaines, service juridique) sont en place pour appuyer le processus de gestion des risques et toute activité que ces fonctions exercent en tant que première ligne de défense sont soumises au contrôle de la deuxième ligne de défense.

BHW applique également le modèle des Lignes de défense comme pilier clé de la gestion de ses risques. Chez BHW, la Deuxième ligne de défense (2LOD) englobe également les fonctions telles que la Finance, les Ressources humaines et le service juridique.

Gestion indépendante des risques

En tant que solide partenaire d'affaires indépendant, la fonction Gestion indépendante des risques contribue à la gestion efficace de tous les risques auxquels le Groupe est exposé d'une manière compatible avec l'appétit du Groupe pour le risque.

Le Directeur Risques du Groupe (« Group Chief Risk Officer », CRO) rend compte en dernier ressort au Comité des risques du Conseil chez CEP et est fonctionnellement rattaché au Responsable des risques de l'entité juridique. Le CRO a un accès fréquent, direct et indépendant au Conseil d'administration et au BRC. La fonction Gestion indépendante des risques du Groupe veille à la représentation appropriée auprès de tous les comités de gestion du Groupe et autres forums de gouvernance en fonction des besoins. Le CRO rend compte en permanence du profil de risque du Groupe au Comité de gestion des risques (« Risk Management Committee », RMC), au BRC et au Conseil d'administration.

L'objectif du Groupe est de s'assurer que les salariés de la Gestion indépendante des risques possèdent l'expertise, la stature, le pouvoir et l'indépendance appropriés et sont habilités à prendre des décisions et à faire remonter les problèmes.

Cadre de gestion des risques

Le Groupe a mis en place des cadres, des politiques et des normes exhaustifs et documentés en matière de gestion des risques afin de soutenir la gestion des risques importants qui ont été identifiés dans le cadre de ses activités et de veiller à ce que son modèle de ligne de défense observe le devoir de rendre compte. Le cadre de gestion des risques du Groupe constitue le référentiel global en matière de risques chez CEP et pose les principes d'une démarche intégrée et cohérente en matière de gestion des risques. Il s'articule spécifiquement sur les principaux piliers suivants :

- La culture et les valeurs sont les moteurs d'un environnement robuste en matière de risque et de contrôle et nourrissent la conduite des affaires chez CEP.
- Le cadre intègre les processus de gestion des risques et la gouvernance appropriée afin d'appuyer l'engagement de CEP à maintenir des pratiques solides et cohérentes en matière de gestion des risques.
- L'approche de CEP en matière de gestion des risques repose sur l'ensemble du cycle de vie de la gestion des risques de bout en bout, ce qui comprend les processus utilisés pour identifier, mesurer, surveiller, contrôler et déclarer tous ses risques importants au bon moment. Le cadre inclut les programmes clés de gestion des risques qui interagissent les uns avec les autres et soutiennent le cycle de vie de gestion des risques d'un bout à l'autre.
- Le cadre est complété par des capacités de support, à savoir infrastructures, ressources humaines, technologie et données, capacités de modélisation et d'analyse, ce qui permet l'exécution du cadre.

Appétit pour le risque

La déclaration d'appétit pour le risque du Groupe constitue l'articulation formelle des niveaux agrégés et des types de risques que le Groupe est disposé à accepter ou entend éviter afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Elle comprend les déclarations d'appétit pour le risque, les niveaux et une suite d'indicateurs connexes pour tous les risques importants.

La déclaration d'appétit pour le risque est essentielle pour aligner la stratégie globale de l'entreprise, l'allocation des fonds propres et les risques. Elle vise à soutenir la croissance de l'organisation, tout en limitant toute accumulation excessive de risques dans le profil de risque du Groupe.

La Gestion indépendante des risques examine et rend compte régulièrement du respect de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil d'administration au RMC, au Comité exécutif, au BRC et au Conseil d'administration.

Le BRC recommande l'approbation de la Déclaration d'appétit pour le risque (« *Risk Appetite Statement* », RAS) du Groupe au Conseil d'administration une fois par an, ou ponctuellement selon les besoins.

Suite à l'acquisition de BHW, la RAS du Groupe couvre l'entité consolidée (CEP et BHW), même si certains indicateurs restent au niveau de la société pour se conformer à la réglementation.

Processus clé de gouvernance des risques

Le Groupe a mis en place des processus et outils appropriés pour gérer, mesurer et atténuer activement les risques auxquels il est exposé. La Gestion indépendante des risques veille à ce que les risques clés soient identifiés, évalués, surveillés, contrôlés et signalés efficacement en exécutant les processus suivants :

- Participe en apportant son examen et son sens critique de deuxième ligne de défense au processus d'identification et d'évaluation des risques, qui identifie et évalue les expositions aux risques, les concentrations et les positions, quantitatives et qualitatives, identifiées comme constituant les risques les plus importants pour le Groupe, et la manière dont ces risques sont surveillés et atténués ;
- Évalue et procède à l'examen critique du plan stratégique à 3 ans du Groupe et fournit au Conseil d'administration un rapport exposant les résultats de cet examen critique une fois par an ;
- Permet au Conseil d'examiner et d'approuver la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe une fois par an. Elle définit le niveau de risque que le Conseil d'administration est prêt à tolérer dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie ;
- Adopte des politiques qui établissent des normes, des limites de risque et des processus de respect des politiques ;
- Effectue des tests de résistance et s'assure que des chocs et des modèles appropriés sont utilisés pour évaluer les risques significatifs du Groupe ;
- Documente un plan annuel de gestion indépendante des risques approuvé par le Conseil d'administration qui présente les principaux livrables qui étayent et améliorent la gestion des risques. Les progrès réalisés par rapport au plan sont suivis et communiqués au BRC de manière continue ; et
- Surveille le réseau de succursales du Groupe afin de s'assurer que toutes les succursales travaillent dans le respect du cadre de gestion des risques.

Tests de résistance

Les tests de résistance sont intégrés aux processus de gestion des risques du Groupe et étayent les décisions d'affaires stratégiques de l'organisation.

Le programme des tests de résistance :

- Étaye les tests de résistance ascendants et descendants, y compris les tests de résistance inversés ;
- Est une plateforme flexible permettant de modéliser une grande variété de tests de résistance à travers les lignes métier et les types de risque ;
- Recueille des données dans l'ensemble de l'organisation, au besoin ; et
- Permet d'intervenir pour ajuster les hypothèses.

L'analyse de sensibilité soutient la surveillance continue des risques par les équipes de gestion des risques, le cas échéant. Elle est réalisée à intervalles réguliers en fonction des exigences internes et réglementaires. Le Groupe utilise des analyses de scénarios, qui sont à la fois dynamiques et prospectives. Les scénarios ont une incidence appropriée sur tous les types de risques importants, les facteurs de risque et les vulnérabilités spécifiques pertinentes pour le Groupe. Les tests de résistance inversés servent à évaluer les points faibles de son modèle économique et sont adaptés à la nature, à la taille et à la complexité de l'activité et aux risques qu'il encourt.

Surveillance des risques et rapports sur les risques

La Gestion indépendante des risques surveille en permanence l'environnement de risque, ce qui permet de produire un ensemble complet de rapports. En tant qu'entreprise mère intermédiaire (IPU) de Citibank, CEP englobe désormais BHW (75 %). Les rapports de la Gestion indépendante des risques sont établis sur une base individuelle et/ou consolidée, selon les besoins, et visent à s'assurer que la Direction, les comités concernés et le Conseil d'administration évaluent et comprennent correctement les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, ce qui facilite la gestion proactive et la supervision :

- Des rapports détaillés sur les expositions aux risques couvrant tous les risques importants sont transmis au BRC et au Conseil d'administration à chaque séance ;
- Des rapports transparents et rigoureux sur les expositions et les concentrations par domaine de risque sont transmis aux comités des risques ; et
- La validation mensuelle des rapports RAS du Groupe est transmise à la Direction afin de s'assurer que la prise de risque du Groupe reste conforme aux limites fixées par le Conseil d'administration.

23.2 Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte résultant de la dégradation de la qualité de crédit (ou risque de dégradation) ou de la défaillance d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un tiers ou d'un émetteur à honorer ses obligations financières ou contractuelles.

Les principales composantes du risque de crédit sont le risque de prête de gros (« *Wholesale Lending Risk* », WLR), le risque de crédit de détail (« *Retail Credit Risk* », RCR) et le risque de crédit de contrepartie (« *Counterparty Credit Risk* », CCR), chacune étant définie comme suit :

- Définition du WLR : le risque de prêt de gros est le risque de perte résultant de la dégradation de la qualité de crédit (ou risque de dégradation) ou de la défaillance d'un emprunteur institutionnel ou commercial, d'une contrepartie, d'un tiers, d'un émetteur ou d'une personne fortunée à honorer ses obligations financières ou contractuelles.
- Définition du RCR : le risque de crédit de détail est le risque de perte résultant de la dégradation de la qualité du crédit ou de la défaillance d'un emprunteur à honorer ses obligations financières ou contractuelles au titre d'un produit de crédit à la consommation, par exemple des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts non garantis ou d'autres prêts remboursables par versement. Le risque de crédit de détail est associé aux emprunteurs particuliers ou aux petites entreprises.
- Définition du CCR : le risque de crédit de contrepartie est le risque de perte résultant de la dégradation de la qualité de crédit (ou risque de dégradation) ou de la défaillance d'une contrepartie à honorer ses obligations financières ou contractuelles.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque de crédit, approuvé par le Conseil d'administration, fournit une description globale de la manière dont le risque de crédit est géré, établit des normes d'évaluation, de gestion, de surveillance et de contrôle du risque de crédit au sein du Groupe et définit les responsabilités attribuées à chacune des lignes de défense. En application du cadre de gestion du risque de crédit, les Comités et groupes de travail suivants assurent un rôle de supervision des éléments se rapportant au risque de crédit :

- BRC
- Comité exécutif
- RMC
- Groupe d'examen du portefeuille de crédit (« *Credit Portfolio Review Group* », CPRG)
- Groupe de travail sur la dépréciation (« *Impairment Working Group* », IWG)
- Comité des nouvelles activités (« *New Activity Committee* », NAC)

Le Groupe a mis en place des normes et procédures qui précisent plus encore la manière dont le risque de crédit est géré, surveillé et mesuré dans les différentes activités du Groupe. Outre ces normes, le Groupe adhère également aux politiques, normes et procédures applicables à l'échelle de Citigroup.

Dans le droit fil du cadre susvisé, le Groupe dispose d'un processus de surveillance et de compte rendu du portefeuille de crédit. Le profil de risque de crédit du Groupe est surveillé par le Comité de gestion des risques et étayé par le Groupe d'examen du portefeuille de crédit. En outre, des points fréquents concernant le profil de risque de crédit du Groupe sont tenus avec le BRC du Groupe et le Conseil d'administration du Groupe.

Le Directeur du risque de crédit rend compte directement au CRO du Groupe et est responsable de la supervision de la deuxième ligne de défense et de la gestion du portefeuille de risques de crédit du Groupe.

Mesure des risques

Le Groupe fixe son appétit pour le risque de crédit en cohérence avec son modèle économique et sa stratégie, en mettant en place des limites spécifiques pour surveiller le respect de l'appétit pour le risque. Le respect de ces limites est surveillé par le métier et par l'équipe risque de crédit concernée sur une base continue et fait l'objet d'un rapport au CPRG, au RMC et au BRC.

Pour gérer le profil de risque de crédit et le risque de concentration, des limites de risque de crédit sont également fixées pour chaque contrepartie. La Gestion du risque de crédit peut demander un examen des limites à tout moment, en tenant compte des derniers événements et étayer les stratégies d'atténuation des risques.

Qualité de crédit

Le Groupe utilise un système interne de notation du risque qui différencie de manière précise et fiable les divers degrés de risque de crédit inhérents aux expositions gérées de manière à pouvoir les classer. Pour différencier les degrés de risque de crédit, le Groupe doit être en mesure d'établir des distinctions significatives et cohérentes entre les expositions de crédit selon deux dimensions (i) risque de défaut - les débiteurs sont affectés à des échelons de notation qui reflètent approximativement la probabilité de défaut, et (ii) échelons de notation de la gravité de la perte (ou estimations de perte en cas de défaut) qui reflètent approximativement la gravité de la perte attendue en cas de défaut dans des conditions de ralentissement économique.

La note interne de risque du débiteur (« *Obligor Risk Rating* », ORR) représente la probabilité qu'un débiteur fasse défaut à l'horizon d'un an. Les notes de risque des débiteurs sont attribuées sur une échelle de 1 à 10, avec des subdivisions, « 1 » signalant le risque le moins élevé et « 7 » le risque le plus élevé pour les débiteurs qui ne sont pas en défaut. Les ORR de « 8 » à « 10 » sont attribuées aux débiteurs répondant à la définition d'un défaut, autrement dit, soit le débiteur accuse un arriéré de 90 jours sur une exposition significative pour le Groupe, soit/et le Groupe estime qu'il est peu probable que le débiteur lui paie intégralement ses obligations de crédit sans qu'il ne recoure à des actions, telles que la réalisation de la garantie (s'il en détient), le recouvrement contre une garantie, le dépôt d'une mise en recouvrement auprès de l'assureur ou d'autres formes de soutien.

Les débiteurs ayant reçu une ORR d'au moins « 4- » sont considérés comme des débiteurs de qualité « Investment Grade », qui présentent un faible risque de défaut en raison de leur robustesse et de leur capacité à honorer leurs engagements financiers.

L'ORR est obtenue à l'aide d'un modèle de méthodologie de notation. La méthodologie prend en compte des données qualitatives et quantitatives ainsi que les avis d'experts en matière de risque. Toutes les ORR doivent impérativement être examinées une fois par an, au minimum, et lorsque de nouvelles informations sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit du débiteur ou les facilités de crédit accordées au débiteur.

Pour les expositions de crédit à la clientèle de détail de BHW, le Groupe utilise des modèles de notation élaborés à partir de l'historique de comportement des clients du Groupe. Ces modèles analysent le comportement des clients en se basant sur les données du Credit Information Bureau, des données internes ainsi que des données démographiques sur les clients. La qualité de la performance des modèles de notation fait l'objet d'une surveillance permanente et annuelle. En conséquence de quoi, des modifications sont apportées au modèle ou à la politique de crédit. Le risque de crédit du portefeuille de crédit à la clientèle de détail est mesuré sur la base de modèles de notation et de techniques d'information dédiés, notamment une analyse des ratios pour les nouveaux clients et les portefeuilles existants avec et sans perte de valeur.

Dépréciation et constitution de provisions en vertu du référentiel IFRS

Les provisions constituées au titre de tous les instruments financiers (tels que les liquidités, les prêts, les titres de placement et les créances commerciales) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont déterminées au moyen du modèle des ECL en trois étapes (dites « stage ») en application d'IFRS 9.

- Le Stage 1 comprend les actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour ces actifs, une perte de crédit attendue (ECL) à 12 mois, c'est-à-dire une estimation pondérée des probabilités de pertes de crédit, est comptabilisée.
- Le Stage 2 comprend les actifs qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas encore dépréciés. Une ECL sur la durée de vie est comptabilisée.
- Le Stage 3 regroupe les instruments réputés dépréciés. Une ECL sur la durée de vie est comptabilisée pour les calculs du modèle. Des évaluations individuelles de la dépréciation sont effectuées pour certaines autres expositions significatives classées Stage 3, afin de calculer les provisions.

Surveillance des dépréciations/pertes de crédit attendues

Les ECL sont estimées sur une base trimestrielle. Elles sont présentées à l'IWG, présidé conjointement par le Contrôleur financier du Groupe et le Responsable du risque de crédit, pour examen et recommandation en vue de l'approbation du RMC.

Intégration d'informations prospectives

Le Groupe intègre des informations prospectives à la fois dans l'évaluation de l'éventuelle augmentation significative du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale et dans l'évaluation des ECL. Trois scénarios économiques sont élaborés par le Groupe des scénarios d'entreprise de Citi : un scénario de base, qui est le scénario central, développé en interne à partir de prévisions de consensus, et deux scénarios moins probables, un à la hausse (ou optimiste) et un à la baisse (ou pessimiste). Les scénarios sont actualisés tous les trimestres.

Lors de l'élaboration des modèles d'après IFRS 9, les facteurs clés, tels que le risque de crédit et les pertes de crédit, sont identifiés sur la base des caractéristiques sectorielles, des caractéristiques des produits et des spécificités géographiques attachées à chaque instrument financier, au moyen d'une analyse des données historiques, afin de mesurer les relations entre les facteurs macroéconomiques identifiés et le risque de crédit et les pertes de crédit, en ayant recours à un historique de données sur les pertes de plus de 20 ans.

Les principaux facteurs comprennent la croissance du PIB, les taux de chômage et d'autres indicateurs macroéconomiques, notamment les indices actions. Citi estime chaque facteur économique pour le risque de crédit sur la période de prévision suivie d'un retour à une moyenne sur le long terme.

Le tableau ci-dessous reprend les principales hypothèses macroéconomiques en matière de PIB et de chômage utilisées dans le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste (tels que produits par le Groupe des scénarios d'entreprise de Citi) sur une période de prévision de 3 ans pour cinq des principales concentrations de CEP par exposition de crédit.

Groupe										
Pays	Variable macroéconomique	Optimiste			Base			Pessimiste		
		2026	2027	2028	2026	2027	2028	2026	2027	2028
France	Croissance du PIB	1,8	2,4	1,3	1,1	1,6	1,5	-4,5	0,3	3,3
	Taux de chômage	7,0	6,1	6,0	7,7	7,6	7,4	9,6	10,5	9,4
États-Unis	Croissance du PIB	3,2	4,2	2,3	1,9	1,9	2,0	-1,8	0,8	4,1
	Taux de chômage	4,1	3,5	3,5	4,5	4,4	4,3	6,5	7,4	6,4
Allemagne	Croissance du PIB	2,0	2,8	1,6	4,7	4,5	4,6	0,2	2,3	6,6
	Taux de chômage	5,7	4,9	5,1	6,4	6,0	6,1	7,6	8,1	7,6
Zone euro	Croissance du PIB	2,1	2,7	1,5	1,1	1,5	1,4	-4,2	0,3	3,2
	Taux de chômage	5,7	4,8	4,9	6,3	6,1	6,1	8,0	8,7	8,0
Pologne	Croissance du PIB	4,3	4,3	2,9	3,3	3,0	2,9	-2,8	1,9	4,9
	Taux de chômage	5,3	5,0	5,1	5,5	5,5	5,5	7,7	7,9	7,2

Les hypothèses représentent les taux absolus de chômage en pourcentage et la variation annuelle en pourcentage du PIB.

Les scénarios sont mis à jour tous les trimestres afin d'inclure des données réelles à jour et de refléter l'évolution des perspectives. Compte tenu du périmètre des activités de Citi, les scénarios trimestriels produits pour le calcul des ECL sont par nature d'envergure mondiale. Les pondérations de probabilité appliquées à la mesure des ECL sont également revues trimestriellement et sont présentées ci-dessous pour les clôtures de l'exercice en cours et de l'exercice précédent. L'écart de pondération observé entre 2024 et 2025 reflète principalement l'évolution des perspectives macroéconomiques.

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Scénario	Optimiste	Base	Pessimiste	Optimiste	Base	Pessimiste
Pondération de probabilité	11 %	56 %	33 %	9 %	63 %	28 %

Le portefeuille de détail de BHW est soumis à un modèle IFRS 9 et à des scénarios macroéconomiques différents, en raison de la nature du portefeuille en termes de mix produits et de base géographique. Les ECL des expositions au sein du portefeuille de détail de BHW sont calculées sur la base de modèles statistiques pour des groupes d'actifs combinés dans des portefeuilles présentant des caractéristiques communes de risque de crédit (les principaux produits incluent les cartes de crédit, les prêts de trésorerie et les prêts hypothécaires). Les principales variables macroéconomiques utilisées pour modéliser les ECL sont le taux de chômage de la Pologne (BAEL) et l'évolution de l'indice actions polonais (indice WIG).

Après application des pondérations ci-dessus, les modèles ont produit des ECL combinées de 318 millions \$ (31 décembre 2024 : 287 millions \$). En plus des ECL modélisées, des superpositions de gestion de 1 million \$ (31 décembre 2024 : 1 million \$) ont été incluses. Elles sont plus amplement présentées dans la section suivante.

Sensibilité des ECL aux futures conditions économiques futures et superpositions de gestion (« management overlays »)

L'estimation des ECL est sensible aux jugements et hypothèses retenus concernant la formulation de scénarios prospectifs et la manière dont ces scénarios sont intégrés dans les calculs. Le Groupe a procédé à des analyses sur une sélection de variables macroéconomiques basées sur le portefeuille de gros afin d'illustrer la sensibilité des ECL modélisées aux changements d'hypothèses macroéconomiques. Quatre scénarios ont été exécutés : choc de 4 % et de -1 % sur les taux de croissance du PIB et choc de +1 % et -1 % sur les taux de chômage. L'analyse de sensibilité au taux de croissance du PIB indique des variations des ECL comprises entre -22 millions \$ et +26 millions \$. L'analyse de sensibilité au chômage indique des variations des ECL comprises entre -7 millions \$ et +7 millions \$*.

* L'analyse exclut les débiteurs classés individuellement Stage 3.

Outre les variables macroéconomiques, l'estimation des ECL selon IFRS 9 est sensible à de nombreux autres facteurs pris en compte dans leur calcul, notamment la qualité du crédit, le produit, le secteur, la distribution géographique, le collatéral et la durée. Les ECL estimées selon le modèle IFRS 9 tiennent également compte d'un certain nombre de facteurs qualitatifs, notamment la concentration, la titrisation et d'autres considérations externes. Enfin, le Groupe peut inclure des superpositions de gestion à titre d'ajustement postérieur à la modélisation afin de tenir compte, entre autres éléments, des événements de risque idiosyncratique et des limites du modèle.

La qualité du crédit et les caractéristiques liées aux échéances du portefeuille du Groupe sont particulièrement importantes pour limiter le niveau de sensibilité des ECL. Au 31 décembre 2025, 96 % (31 décembre 2024 : 96 %) du portefeuille était classé Stage 1.

Le calcul selon IFRS 9 intègre trois scénarios pondérés en fonction des probabilités pour aboutir à une provision pour pertes combinée. Le tableau ci-dessous présente la provision pour pertes individuelle pour chaque scénario (de référence, optimiste et pessimiste) calculée à partir du profil des Stages à la clôture. Les chiffres des provisions pour pertes excluent les superpositions de gestion.

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Optimiste	Base	Pessimiste	Optimiste	Base	Pessimiste
Provision pour perte	247	269	710	203	218	471

Au 31 décembre 2025, les ECL totalisent 318 millions \$ (31 décembre 2024 : 288 millions \$), y compris le montant total des superpositions de gestion de 1 million \$ (31 décembre 2024 : 1 million \$).

La superposition de gestion incluse à la fin de l'exercice 2025, d'un montant de 1 million \$, vise à répondre à une limitation du modèle relative aux résultats des contrôles a posteriori du modèle.

Exposition au risque

L'exposition totale au risque de crédit, y compris les engagements, se décompose comme suit :

	Groupe									
	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	Exposition maximale	Compensation (« netting and set-off »)	Montants liés non compensés dans l'état de la situation financière		Exposition nette	Exposition maximale	Compensation (« netting and set-off »)	Montants liés non compensés dans l'état de la situation financière		Exposition nette
			Collatéral en espèces	Collatéral autres qu'en espèces*				Collatéral en espèces	Collatéral autres qu'en espèces*	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au bilan :										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	—	—	—	50 590	49 441	—	—	—	49 441
Actifs de négociation	27 720	—	—	—	27 720	13 322	—	—	—	13 322
Instruments financiers dérivés	95 521	-56 718	-1 292	-33	37 478	39 231	-361	-581	-12	38 277
Titres de placement	23 261	—	—	—	23 261	20 514	—	—	—	20 514
Prêts et avances aux banques	3 516	—	—	-300	3 216	1 975	—	—	-300	1 675
Prêts et avances à la clientèle	30 178	—	—	-5 931	24 247	26 457	—	—	-1 916	24 541
Accords de prise en pension	45 189	-22 656	—	-15 485	7 048	29 727	-11 634	—	-11 660	6 433
Autres actifs	10 057	—	—	-21	10 036	8 862	—	—	-2	8 860
	286 032	-79 374	-1 292	-21 770	183 596	189 529	-11 995	-581	-13 890	163 063
Hors bilan :										
Lettres de crédit	14 190	—	—	—	14 190	16 770	—	—	—	16 770
Engagements de prêt non utilisés	48 692	—	—	—	48 692	49 046	—	—	—	49 046
Autres engagements et garanties	3 755	—	—	—	3 755	789	—	—	—	789
	66 637	—	—	—	66 637	66 605	—	—	—	66 605

	Société									
	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	Exposition maximale	Compensation (« netting and set-off »)	Montants liés non compensés dans l'état de la situation financière		Exposition nette	Exposition maximale	Compensation (« netting and set-off »)	Montants liés non compensés dans l'état de la situation financière		Exposition nette
			Collatéral en espèces	Collatéral autres qu'en espèces*				Collatéral en espèces	Collatéral autres qu'en espèces*	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au bilan :										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 354	—	—	—	48 354	48 358	—	—	—	48 358
Actifs de négociation	27 067	—	—	—	27 067	12 876	—	—	—	12 876
Instruments financiers dérivés	94 413	-56 327	-780	-27	37 279	38 221	—	-474	-12	37 735
Titres de placement	14 571	—	—	—	14 571	12 892	—	—	—	12 892
Prêts et avances aux banques	3 405	—	—	-300	3 105	1 904	—	—	-8	1 896
Prêts et avances à la clientèle	25 955	—	—	-4 489	21 466	21 980	—	—	-1 814	20 166
Accords de prise en pension	43 081	-22 656	—	-13 692	6 733	27 638	-11 634	—	-9 602	6 402
Autres actifs	8 841	—	—	-21	8 820	7 989	—	—	—	7 989
	265 687	-78 983	-780	-18 529	167 395	171 858	-11 634	-474	-11 436	148 314
Hors bilan :										
Lettres de crédit	13 552	—	—	—	13 552	15 840	—	—	—	15 840
Engagements de prêt non utilisés	45 812	—	—	—	45 812	44 984	—	—	—	44 984
Autres engagements et garanties	3 287	—	—	—	3 287	750	—	—	—	750
	62 651	—	—	—	62 651	61 574	—	—	—	61 574

Les montants maximaux d'exposition des actifs financiers présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux valeurs comptables comptabilisées dans l'état de la situation financière, à l'exception des instruments financiers dérivés et des accords de prise en pension. La valeur comptable des produits dérivés et des prises en pension dans l'état de la situation financière est calculée en déduisant de l'exposition maximale l'exposition admissible à la compensation qui peut faire l'objet d'une compensation en vertu de l'IAS 32. Le collatéral en espèces et autre qu'en espèces est sans effet sur la valeur comptable dans l'état de la situation financière.

Le collatéral détenu par le Groupe pour sécuriser les opérations de prêt comprennent :

- Le collatéral financier, tel que les titres négociables ;
- Le collatéral physique, tel que les immobilisations corporelles, le mobilier et les agencements, les navires ; et
- D'autres types de collatéral de prêt, tels que les créances commerciales.

La qualité de crédit des actifs fait l'objet d'un suivi continu et de rapports à la direction générale, au BRC et au Conseil d'administration sur une base trimestrielle. En outre, les expositions à risque élevé font l'objet d'un rapport mensuel à la direction générale. Tout événement de crédit soudain est immédiatement porté à la connaissance des responsables senior des risques et des activités.

Pertes de crédit attendues - au bilan et hors bilan (ensemble des instruments financiers)

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	175 186	158 979	6 468	6 417	213	354	11	13	181 878	165 763
Nouveaux actifs émis ou achetés	67 649	50 149	1 843	1 895	—	—	4	3	69 496	52 047
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-49 546	-33 267	-2 917	-2 317	-158	-172	-8	-4	-52 629	-35 760
Transferts vers Stage 1	889	2 555	-873	-2 551	-16	-4	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-1 719	-3 098	1 734	3 104	-15	-6	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-21	-38	-153	-52	174	88	—	—	—	-2
Montants passés en perte	-15	—	—	—	-2	-35	—	—	-17	-35
Autres variations	—	-94	—	-28	—	-12	—	-1	—	-135
Au 31 décembre	192 423	175 186	6 102	6 468	196	213	7	11	198 728	181 878

ECL	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	89	75	102	132	97	147	—	—	288	354
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	80	37	88	23	—	—	2	—	170	60
Exposition décomptabilisée ou échue	-35	-22	-47	-43	-84	-23	-1	—	-167	-88
Transferts vers Stage 1	11	43	-10	-43	—	—	—	—	1	—
Transferts vers Stage 2	-5	-7	5	9	—	-4	—	—	—	-2
Transferts vers Stage 3	—	—	-23	-8	23	8	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-8	-28	27	39	8	12	—	—	27	23
Montants passés en perte	—	—	—	—	-1	-35	—	—	-1	-35
Autres variations	—	-9	—	-7	—	-8	—	—	—	-24
Au 31 décembre	132	89	142	102	43	97	1	—	318	288

Les ECL relatives aux « nouveaux actifs émis ou achetés » (POCI) correspondent à l'augmentation des ECL liées aux expositions classées dans ce stage spécifique à la fin de l'exercice. Les « transferts vers » les stages dans le tableau des ECL correspondent à la réserve d'ECL sur les débiteurs correspondants à la fin de l'exercice précédent ou à la date de création. La « réévaluation nette de la provision pour pertes » correspond à la variation des ECL suite à un transfert de stage non imputable à une variation d'exposition. Les « autres variations » des ECL concernent les mouvements des superpositions de gestion, le change, les prêts de détail de BHW et les ECL relatives aux prêts de détail, pour un montant de 1 783 millions \$, et 81 millions \$ reclassés en actifs détenus en vue de la vente au cours de cet exercice (se reporter la note 35 pour plus de précisions), et d'autres ajustements en cours d'exercice.

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1^{er} janvier	155 913	139 576	4 920	4 972	95	207	160 928	144 755
Nouveaux actifs émis ou achetés	58 505	45 635	1 516	1 499	—	—	60 021	47 134
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-42 350	-28 716	-2 009	-2 079	-46	-145	-44 405	-30 940
Transferts vers Stage 1	653	2 068	-637	-2 065	-16	-3	—	—
Transferts vers Stage 2	-1 447	-2 619	1 462	2 624	-15	-5	—	—
Transferts vers Stage 3	-21	-28	-120	-31	141	59	—	—
Montants passés en perte	-16	—	—	—	—	-18	-16	-18
Autres variations	—	-3	—	—	—	—	—	-3
Au 31 décembre	171 237	155 913	5 132	4 920	159	95	176 528	160 928

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1^{er} janvier	78	57	75	97	25	52	178	206
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	74	35	66	20	—	—	140	55
Exposition décomptabilisée ou échue	-28	-20	-30	-40	-14	-16	-72	-76
Transferts vers Stage 1	9	35	-9	-34	—	—	—	1
Transferts vers Stage 2	-4	-4	4	7	—	-3	—	—

Transferts vers Stage 3	—	—	-20	-3	20	3	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-8	-19	22	33	6	10	20	24
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	-19	—	-19
Autres variations	—	-6	—	-5	—	-2	—	-13
Au 31 décembre	121	78	108	75	37	25	266	178

Les ECL relatives aux « nouveaux actifs émis ou achetés » (POCI) correspondent à l'augmentation des ECL liées aux expositions classées dans ce stage spécifique à la fin de l'exercice. Les « transferts vers » les stages dans le tableau des ECL correspondent à la réserve d'ECL sur les débiteurs correspondants à la fin de l'exercice précédent ou à la date de création. La « réévaluation nette de la provision pour pertes » correspond à la variation des ECL suite à un transfert de stage non imputable à une variation d'exposition. Les « autres variations » des ECL concernent les mouvements des superpositions de gestion, le change et d'autres ajustements en cours d'exercice.

Pertes de crédit attendues

Le tableau suivant présente les charges d'ECL de l'ensemble des actifs financiers dans le compte de résultat.

Compte de résultat	Groupe							
	ECL selon IFRS 9							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
		Retraité		Retraité		Retraité		Retraité
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	-1	—	—	—	—	—	-1
Prêts et avances aux banques	-1	—	1	2	—	—	—	2
Prêts et avances à la clientèle*	-28	-11	-47	10	-13	27	-88	26
Accords de prise en pension	1	—	—	2	—	—	1	2
Titres de placement	-7	-3	—	—	—	—	-7	-3
Autres actifs	-2	3	1	-1	-1	—	-2	2
Total au bilan	-37	-12	-45	13	-14	27	-96	28
Hors bilan								
Lettres de crédit	1	-1	-2	4	3	1	2	4
Engagements de prêt non utilisés*	-12	-6	-5	4	-2	—	-19	-2
Autres engagements et garanties	-1	—	—	—	-1	—	-2	—
Total hors bilan	-12	-7	-7	8	—	1	-19	2
Récupérations de montants antérieurement passés en perte*							8	23
Passages en perte*							-17	-60
Total des (pertes)/reprises de dépréciation							-124	-7

* Les chiffres comparatifs sont retraités pour tenir compte des activités abandonnées, ce qui a entraîné un reclassement de 4 millions \$ en recouvrements intragroupe ; 24 millions \$ ont été reclassés du solde de l'exercice en cours. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Compte de résultat	Société							
	ECL selon IFRS 9							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	-1	—	—	—	—	—	-1
Prêts et avances aux banques	-1	—	1	2	—	—	—	2
Prêts et avances à la clientèle	-26	-12	-26	12	-12	23	-64	23
Accords de prise en pension	1	—	—	2	—	—	1	2
Titres de placement	-4	-2	-1	—	—	—	-5	-2
Autres actifs	-2	1	1	-1	-1	—	-2	—
Total au bilan	-32	-14	-25	15	-13	23	-70	24
Hors bilan								
Lettres de crédit	1	-1	-2	5	3	1	2	5
Engagements de prêt non utilisés	-12	-6	-5	4	-2	—	-19	-2
Autres engagements et garanties	-1	—	—	—	-1	—	-2	—
Total hors bilan	-12	-7	-7	9	—	1	-19	3
Récupérations de montants antérieurement passés en perte*							8	17
Passages en perte*							-16	-59
Total des (pertes)/reprises de dépréciation							-97	-14

Le tableau suivant présente la réserve d'ECL sur les actifs financiers dans l'état de la situation financière et sur les actifs hors bilan.

État de la situation financière	Groupe							
	ECL selon IFRS 9							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2	—	—	—	—	2	2
Prêts et avances aux banques	2	1	—	1	—	—	2	2
Prêts et avances à la clientèle	66	42	94	58	38	92	198	192
Accords de prise en pension	—	1	—	—	—	—	—	1
Titres de placement	12	5	1	—	—	—	13	5
Autres actifs	3	2	—	1	1	—	4	3
Total au bilan	85	53	95	60	39	92	219	205
Hors bilan								
Lettres de crédit	7	7	9	6	1	4	18	17
Engagements de prêt non utilisés	39	28	38	36	2	1	79	65
Autres engagements et garanties	1	1	—	—	1	—	2	1
Total hors bilan	47	36	47	42	4	5	98	83
Total	132	89	142	102	43	97	318	288

État de la situation financière	Société							
	ECL selon IFRS 9							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2	—	—	—	—	2	2
Prêts et avances aux banques	2	1	—	1	—	—	2	2
Prêts et avances à la clientèle	60	34	60	34	33	21	153	89
Accords de prise en pension	—	1	—	—	—	—	—	1
Titres de placement	9	4	1	—	—	—	10	4
Autres actifs	3	2	—	1	1	—	4	3
Total au bilan	76	44	61	36	34	21	171	101
Hors bilan								
Lettres de crédit	6	7	8	6	1	4	15	17
Engagements de prêt non utilisés	38	26	38	33	2	—	78	59
Autres engagements et garanties	1	1	1	—	—	—	2	1
Total hors bilan	45	34	47	39	3	4	95	77
Total	121	78	108	75	37	25	266	178

Le tableau ci-dessous fournit une indication des correspondances entre les notes de risque de crédit attribuées en interne par le Groupe et la PD et les notations de crédit externes de Standard & Poor's.

Notation du risque		Probabilité de défaut moyenne (%)	Notation externe
Note 1 à 4- :	Catégorie Investment Grade	0,00 - 0,34	AAA à BBB-
Note 5+ à 6- :	Catégorie Non Investment Grade	0,89 - 12,16	BB+ à B-
Note 7+ à 7- :	Risque élevé	16,64 - 22,13	CCC+ à CCC-
Note 8 à 10 :	Crédit déprécié	Default	à SD/D

Le Groupe regroupe ses expositions sur la base de leur note ORR, comme expliqué ci-dessous :

	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances aux banques au coût amorti										
Note 1 à 4-	3 372	1 680	—	—	—	—	—	—	3 372	1 680
Note 5+ à 6-	144	231	—	29	—	—	—	—	144	260
Note 7+ à 7-	—	—	2	37	—	—	—	—	2	37
Note 8 à 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Total	3 516	1 911	2	66	—	—	—	—	3 518	1 977
Pertes de crédit attendues	-2	-1	—	-1	—	—	—	—	-2	-2
Valeur comptable	3 514	1 910	2	65	—	—	—	—	3 516	1 975
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti										
Note 1 à 4-	18 936	14 642	45	263	—	—	—	—	18 981	14 905
Note 5+ à 6-	7 304	5 917	2 043	2 087	—	—	—	—	9 347	8 004
Note 7+ à 7-	3	—	675	219	—	2	—	—	678	221
Note 8 à 10	4	—	—	—	130	76	—	—	134	76
Par impayés					—	—	—	—		
Pas d'impayés	888	2 125	1	347	3	12	—	1	892	2 485
1-30 jours	56	13	2	16	—	4	—	1	58	34
31-90 jours	2	1	—	4	—	6	—	—	2	11
Plus de 90 jours	—	—	—	—	1	67	—	2	1	69
Total	27 193	22 698	2 766	2 936	134	167	—	2	30 093	25 806
Pertes de crédit attendues	-66	-42	-94	-59	-38	-91	—	—	-198	-192
Valeur comptable	27 127	22 656	2 672	2 877	96	76	—	2	29 895	25 614
Prêts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat									283	843
Total des prêts et avances à la clientèle									30 178	26 457

	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances aux banques au coût amorti								
Note 1 à 4-	3 262	1 609	—	—	—	—	3 262	1 609
Note 5+ à 6-	143	231	—	29	—	—	143	260
Note 7+ à 7-	—	—	2	37	—	—	2	37
Note 8 à 10	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	3 405	1 840	2	66	—	—	3 407	1 906
Pertes de crédit attendues	-2	-1	—	-1	—	—	-2	-2
Valeur comptable	3 403	1 839	2	65	—	—	3 405	1 904
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti								
Note 1 à 4-	16 301	13 100	45	263	—	—	16 346	13 363
Note 5+ à 6-	6 362	4 887	1 558	1 782	—	—	7 920	6 669
Note 7+ à 7-	3	—	509	110	—	2	512	112
Note 8 à 10	—	—	—	—	95	46	95	46
Par impayés :								
Pas d'impayés	888	1 018	1	20	3	—	892	1 038
1-30 jours	56	—	2	—	—	—	58,0	—
31-90 jours	2	—	—	1	—	—	2,0	1,0
Plus de 90 jours	—	—	—	—	1	2	1,0	2,0
Total	23 612	19 005	2 115	2 176	99	50	25 826	21 231
Pertes de crédit attendues	-62	-35	-59	-34	-33	-21	-154	-90
Valeur comptable	23 550	18 970	2 056	2 142	66	29	25 672	21 141
Prêts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat							283	839
Total des prêts et avances à la clientèle							25 955	21 980

Qualité de crédit – Actifs de négociation

La qualité de crédit des actifs financiers du Groupe est maintenue en respectant es politiques du Groupe concernant l'octroi de crédit aux contreparties. Le Groupe surveille les notations de crédit de ses contreparties. Le tableau ci-dessous présente une analyse du portefeuille de négociation du Groupe composé de prêts négociés, d'obligations d'entreprises et d'obligations d'État selon la désignation des agences de notation basée sur les notations de Standard & Poor's ou de Moody's au 31 décembre 2025 :

Actifs de négociation (JVCR) :

	Groupe							
	Prêts négociés		Obligations d'entreprises		Obligations d'État		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
AAA à AA-	—	—	2 298	231	16 080	4 103	18 378	4 334
BBB+ à B-	295	368	1	—	8 923	8 463	9 219	8 831

CCC+ et notes inférieures	17	—	—	—	—	—	17	—
Non noté	106	156	—	—	—	—	106	156
Total	418	524	2 299	231	25 003	12 567	27 720	13 322

	Société							
	Prêts négociés		Obligations d'entreprises		Obligations d'État		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
AAA à AA-	—	—	2 227	—	15 523	3 899	17 750	3 899
BBB+ à B-	295	360	1	—	8 922	8 461	9 218	8 821
CCC+ et notes inférieures	17	—	—	—	—	—	17	—
Non noté	82	156	—	—	—	—	82	156
Total	394	516	2 228	—	24 445	12 360	27 067	12 876

Qualité de crédit – Titres de placement

	Groupe									
	Obligations d'État (JVAERG)		Obligations d'entreprises (JVAERG)		Obligations d'entreprises (coût amorti)		Titres de participation (JVCR)		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
AAA à AA-	15 946	13 048	2 969	4 230	277	244	38	11	19 230	17 533
BBB+ à B-	3 982	2 916	—	—	—	—	—	17	3 982	2 933
CCC+ et notes inférieures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Non noté	—	—	—	—	—	—	49	48	49	48
Total	19 928	15 964	2 969	4 230	277	244	87	76	23 261	20 514

	Société							
	Obligations d'État (JVAERG)		Obligations d'entreprises (JVAERG)		Titres de participation (JVCR)		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
AAA à AA-	10 078	9 338	466	604	38	14	10 582	9 956
BBB+ à B-	3 982	2 916	—	—	—	17	3 982	2 933
CCC+ et notes inférieures	—	—	—	—	—	—	—	—
Non noté	—	—	—	—	7	3	7	3
Total	14 060	12 254	466	604	45	34	14 571	12 892

Risque de concentration

Dans l'état de la situation financière du Groupe (au bilan – tiers uniquement), les concentrations de risque de crédit par secteur d'activité se présentent comme suit :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Industries extractives	552	526	535	510
Industrie manufacturière*	9 605	9 010	8 590	8 109
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de vapeur et d'air conditionné	2 756	1 509	2 315	1 126
Construction	123	179	112	160
Commerce de gros et de détail*	3 445	3 588	2 738	2 795
Transport et stockage*	1 158	498	1 087	457
Hébergement et services de restauration*	146	274	147	271
Information et communication*	3 268	2 644	2 980	2 495
Établissements de crédit et compagnies d'assurance*	68 410	66 172	60 333	59 058
Activités immobilières*	1 986	1 689	1 924	1 632
Activités professionnelles, scientifiques et techniques*	1 936	1 532	1 836	1 441
Activités de services administratifs et de support*	1 373	504	1 262	473
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	49 782	33 073	43 484	29 231
Particuliers/Ménages*	1 660	3 048	1 656	1 461
Autres services*	888	320	826	264
	147 088	124 566	129 825	109 483

* Les soldes des exercices précédents sont regroupés pour s'aligner sur la catégorisation de l'exercice en cours.

La valeur comptable des expositions au risque de crédit comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs de négociation, les instruments financiers dérivés, les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les accords de prise en pension, les titres de placement et les autres actifs.

Le tableau ci-dessous présente le bilan consolidé des concentrations de crédit par zone géographique :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Europe centrale*	6 680	4 560	6 680	4 560
Europe de l'Ouest*	128 724	111 458	111 498	96 924
Moyen-Orient/Afrique*	631	1 018	620	984
Amérique centrale/du Sud*	242	222	242	222
Amérique du Nord*	9 736	6 945	9 710	6 433
Asie*	1 075	363	1 075	360
	147 088	124 566	129 825	109 483

* Les soldes des exercices précédents sont regroupés pour s'aligner sur la catégorisation de l'exercice en cours.

Les régions ci-dessus représentent les pays et les clients qui y sont domiciliés.

23.3 Risque de marché - Portefeuille de négociation

Définition

Le risque de marché des portefeuilles de négociation est le risque de perte économique ou de perte de négociation résultant des variations de la valeur des actifs et des passifs du Groupe à la suite de fluctuations des variables de marché, telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les écarts de crédit (« spreads »).

Sources de risque de marché dans les portefeuilles de négociation

Le portefeuille de négociation comprend les positions détenues dans l'intention de les négocier à court terme, pour lesquelles l'activité cherche à tirer parti des différences entre les prix d'achat et les prix de vente et qui résultent principalement des flux des clients. Les produits négociés incluent les obligations souveraines, les contrats d'échange de taux d'intérêt et les opérations de change au comptant, les contrats d'échange et les contrats à terme de gré à gré.

Les principales sources de risque de marché dans les portefeuilles de négociation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt : le risque de valorisation résultant des variations des taux d'intérêt.
- Risque de change : le risque de valorisation résultant de variations des cours des devises.
- Risque de spread de crédit : le risque de valorisation résultant des variations des spreads de crédit.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque de valorisation au prix du marché, approuvé par le Conseil d'administration, fournit une description globale de la manière dont le risque de marché des portefeuilles de négociation est géré, établit des normes pour la mesure, la gestion, la surveillance et le contrôle du risque de marché des portefeuilles de négociation au sein du Groupe et définit les responsabilités attribuées à chacune des lignes de défense. Comme l'explique le cadre de gestion du risque de valorisation au prix du marché, les comités suivants assurent un rôle de supervision des éléments liés au risque de marché des portefeuilles de négociation :

- BRC
- Comité exécutif
- RMC

Le RMC est le premier comité chargé de régir le risque de marché des portefeuilles de négociation du Groupe. Il est secondé dans cette tâche par le Groupe d'examen du risque de marché pour la surveillance et la supervision de ce risque. Le Comité exécutif veille à intégrer des considérations appropriées en matière de risques au processus de planification stratégique. Le BRC supervise la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de risque de marché des portefeuilles de négociation ainsi que la fonction de gestion du risque de marché.

Le Directeur du risque de marché rend compte directement au CRO du Groupe et est responsable de la supervision de deuxième ligne de défense du risque de marché des portefeuilles de négociation du Groupe. L'équipe Risque de marché surveille en permanence le profil de risque de marché et rend compte au RMC et au BRC/Conseil d'administration des expositions du portefeuille de négociation par rapport aux limites approuvées.

Mesure des risques

Dans le Groupe, le risque de marché est mesuré conformément aux méthodologies standard du secteur, qui sont destinées à :

- Promouvoir la transparence et la comparabilité des activités de marché en matière de prise de risque.
- Fournir un cadre cohérent pour mesurer les expositions au risque de marché afin de faciliter l'analyse de la performance de l'activité.

La VaR (valeur en risque) estime la baisse potentielle de la valeur d'une position ou d'un portefeuille, dans des conditions normales de marché, dans la limite d'un niveau de confiance défini et sur une période spécifique.

La VaR est calculée selon une approche de Monte Carlo qui consiste à générer des simulations de taux ou de prix de marché. Les volatilités et les corrélations sont mises à jour au moins trimestriellement sur la base de trois années de données de marché.

Les principaux paramètres utilisés pour le calcul de la VaR sont les suivants :

- La période historique de « rétrospective » utilisée pour le calcul des volatilités et des corrélations historiques ;
- La période de détention, c'est-à-dire le nombre de jours d'évolution des facteurs de risque de marché auxquels le portefeuille est soumis ;
- Un intervalle de confiance est déterminé pour estimer la perte potentielle, et
- Les sensibilités aux facteurs (« les lettres grecques »), à savoir les sensibilités aux variations des facteurs de marché.

Les sensibilités des facteurs représentent la variation de la valeur d'une position pour une variation donnée d'un facteur de risque de marché, telle que la variation de la valeur d'une obligation pour un point de base de fluctuation des taux d'intérêt. La Gestion indépendante des risques s'assure que les sensibilités aux facteurs sont calculées, surveillées et, dans la plupart des cas, limitées, pour l'ensemble des risques pertinents pris dans un portefeuille de négociation.

Les portefeuilles de négociation sont soumis à des tests de résistance quotidiens pour estimer l'impact de mouvements extrêmes sur les marchés. La Gestion indépendante des risques élabore des scénarios de tensions, étudie les résultats des tests de résistance quotidiens et des autres exercices périodiques de résistance et utilise ces informations pour formuler des jugements quant au maintien de la pertinence des niveaux et des limites d'exposition.

Exposition au risque

Le tableau suivant présente la répartition des actifs et passifs soumis au risque de marché entre les portefeuilles de négociation et hors négociation.

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur comptable	Portefeuilles de négociation	Portefeuille hors négociation	Valeur comptable	Portefeuilles de négociation	Portefeuille hors négociation
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	—	50 590	49 441	—	49 441
Actifs de négociation	27 720	27 720	—	13 322	13 322	—
Instruments financiers dérivés	38 803	38 803	—	38 870	38 870	—
Dérivé de couverture	—	—	—	13	13	—
Titres de placement	23 261	—	23 261	20 514	—	20 514
Accord de prise en pension	22 533	3 443	19 090	18 093	4 387	13 706
Prêts et avances aux banques	3 516	—	3 516	1 975	—	1 975
Prêts et avances à la clientèle	30 178	283	29 895	26 457	843	25 614
Autres actifs	10 057	—	10 057	8 862	—	8 862
Total des actifs financiers	206 658	70 249	136 409	177 547	57 435	120 112
Passifs						
Dépôts des banques	20 714	—	20 714	14 944	—	14 944
Comptes clients	74 538	—	74 538	67 380	—	67 380
Instruments financiers dérivés	36 438	36 438	—	38 062	38 062	—
Dérivé de couverture	100	100	—	18	18	—
Accord de mise en pension	2 998	1 327	1 671	2 578	37	2 541
Dettes subordonnées	13 095	—	13 095	9 669	—	9 669
Autres passifs	34 766	20 621	14 145	25 840	15 272	10 568
Total des passifs financiers	182 649	58 486	124 163	158 491	53 389	105 102

	Société					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur comptable	Portefeuilles de négociation	Portefeuille hors négociation	Valeur comptable	Portefeuilles de négociation	Portefeuille hors négociation
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 354	—	48 354	48 358	—	48 358
Actifs de négociation	27 067	27 067	—	12 876	12 876	—
Instruments financiers dérivés	38 086	38 086	—	38 221	38 221	—
Titres de placement	14 571	—	14 571	12 892	—	12 892
Accord de prise en pension	20 425	3 443	16 982	16 004	4 387	11 617
Prêts et avances aux banques	3 405	—	3 405	1 904	—	1 904
Prêts et avances à la clientèle	25 955	283	25 672	21 980	839	21 141
Autres actifs	8 841	—	8 841	7 989	—	7 989
Total des actifs financiers	186 704	68 879	117 825	160 224	56 323	103 901
Passifs						
Dépôts des banques	20 250	—	20 250	14 521	—	14 521
Comptes clients	63 863	—	63 863	54 180	—	54 180
Instruments financiers dérivés	35 694	35 694	—	37 439	37 439	—
Accord de mise en pension	2 997	1 326	1 671	2 577	37	2 540
Dettes subordonnées	13 095	—	13 095	9 669	—	9 669
Autres passifs	33 713	20 619	13 094	24 876	15 242	9 634
Total des passifs financiers	169 612	57 639	111 973	143 262	52 718	90 544

Risques liés au portefeuille de négociation

Le tableau suivant résume les risques liés au portefeuille de négociation, en présentant l'exposition la plus élevée, l'exposition la plus faible et l'exposition moyenne du portefeuille de négociation à la VaR au cours de la période de déclaration ainsi que l'exposition au 31 décembre :

Groupe								
	31 décembre 2025	2025			31 décembre 2024	2024		
M\$	Encours	MAX.	MOY.	MIN.	Encours	MAX.	MOY.	MIN.
VaR	16,1	28,1	16,0	10,1	11,3	18,1	9,9	6,5

Société								
	31 décembre 2025	2025			31 décembre 2024	2024		
M\$	Encours	MAX.	MOY.	MIN.	Encours	MAX.	MOY.	MIN.
VaR	15,3	26,5	15,1	9,7	10,2	16,8	7,9	4,6

23.3 Risque de marché - Portefeuille hors négociation

Définition

Le risque de marché dans le portefeuille hors négociation (« *Market Risk in the Non-Trading Book* », NTMR) désigne l'impact des variations défavorables des variables de marché, telles que les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et les cours des actions sur les revenus nets d'intérêts (« *net interest revenue* », NIR), la valeur économique des capitaux propres (« *economic value of equity* », EVE) ou le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) de Citi.

Sources de NTMR

Le portefeuille hors négociation comprend des positions qui ne sont pas détenues dans l'intention d'être négociées et qui proviennent principalement de flux de clients. Les principaux produits du portefeuille hors négociation comprennent les prêts détenus au coût amorti, les dépôts et les titres de placement. Les principales sources de risque de marché au sein du portefeuille hors négociation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les risques suivants :

- Les variations des taux d'intérêt donnant lieu à un impact potentiel avant impôt sur la marge nette d'intérêts (« *net interest margin* », NIM) ; et
- Les variations de juste valeur des titres de placement dues à l'évolution des facteurs de marché sous-jacents (taux d'intérêt, écarts de crédit, taux de change, etc.).

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque de trésorerie, approuvé par le Conseil d'administration, fournit une description globale de la manière dont le risque de marché des portefeuilles hors négociation est évalué, surveillé, géré et contrôlé et définit les responsabilités attribuées à chacune des trois lignes de défense. En application du cadre de gestion du risque de trésorerie, les comités et forums suivants assurent un rôle de supervision des éléments relatifs au NTMR :

- BRC ;
- Comité exécutif ;
- Comité actif-passif (« ALCO ») ; et
- Forum d'examen technique de l'ALCO.

L'ALCO est le premier comité chargé de superviser le NTMR au sein du Groupe. Le Comité exécutif veille, entre autres missions, à intégrer des considérations appropriées en matière de risques au processus de planification stratégique. Le BRC supervise la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de NTMR ainsi que la fonction de gestion du NTMR.

Le pôle Trésorerie du Groupe est responsable de la gestion et de la supervision de première ligne du NTMR au sein du Groupe.

Le Directeur CRO Finance rend compte directement au CRO du Groupe et il est responsable de la supervision de deuxième ligne de défense du NTMR du Groupe. L'équipe CRO Finance surveille en permanence le profil du NTMR et rend compte indépendamment à l'ALCO et au BRC/Conseil d'administration des expositions du portefeuille hors négociation par rapport aux limites convenues ainsi que d'autres questions pertinentes en matière de risque.

Mesure des risques

Les principaux indicateurs de mesure utilisés pour évaluer le NTMR sont conformes aux normes du secteur et sont présentés ci-dessous :

- Indicateurs NIR : ils mesurent l'impact potentiel avant impôts sur les revenus nets d'intérêts, pour les positions du portefeuille hors négociation, des variations de taux d'intérêt définies sur une période de revue spécifique.
 - Exposition au taux d'intérêt (« *interest rate exposure* », IRE) : mesure l'impact potentiel sur les produits d'intérêts, sur une période de 12 mois, d'une variation parallèle des taux d'intérêt sans risque sur la base d'un bilan statique.
 - Le principal indicateur utilisé pour gérer et surveiller cette exposition est un choc parallèle de -100 pb avec un plancher choqué de -200 pb.
 - Les expositions supplémentaires non parallèles et spécifiques aux devises sont également mesurées et surveillées.
 - Exposition aux écarts de crédit (« *credit spread exposure* », CSE) : mesure l'impact potentiel sur les produits d'intérêts, sur une période de 12 mois, d'une variation des écarts de crédit sur les expositions concernées.
- Indicateurs EVE : ils mesurent l'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique/les fonds propres du Groupe.
 - Sensibilité de la valeur économique (« *Economic Value Sensitivity* », EVS) : variation de la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des actifs diminuée de la valeur actualisée des passifs) résultant d'une variation parallèle de la courbe des taux d'intérêt sans risque.
 - Le principal indicateur utilisé pour gérer et surveiller cette exposition est un choc parallèle de -100 pb avec un plancher choqué de -200 pb.
 - Sensibilité aux écarts de crédit - valeur économique (CS-EVS) : mesure la variation de la valeur économique des capitaux propres résultant d'une variation des écarts de crédit sur les expositions concernées.
- Indicateurs CAERG : mesure l'impact des variations de taux d'intérêt sur la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVtOCI) du portefeuille (titres et swaps de taux) du Groupe.
 - Risque lié aux autres éléments du résultat global (AERG) : impact des variations sévères mais plausibles des taux d'intérêt et des écarts de crédit sur les AERG du Groupe résultant de variations de valorisation de son portefeuille d'investissement.
 - Sensibilité aux facteurs : les sensibilités aux facteurs sont utilisées pour mesurer la sensibilité des obligations de placement et des contrats d'échange de taux d'intérêt du Groupe à une augmentation d'un point de base des taux d'intérêt.
- Capital à risque : le capital économique (CE) pour l'écart IRRBB et le risque optionnel est mesuré au moyen d'une approche EVE. En effet, les principaux facteurs de ces risques sont les dépôts non échus (« *non-maturity deposits* », NMD) et les couvertures connexes, au titre desquels les pertes peuvent résulter des effets de chocs basés sur la valeur actualisée sur les taux d'actualisation plutôt que sur les bénéfices. D'autre part, le risque de base se matérialise par le biais de la marge nette d'intérêt, en raison de décalages entre les intérêts payés et reçus sur les dépôts et les placements, respectivement. Le CE pour le risque de base est donc mesuré au moyen d'une approche fondée sur le NIR. Le CE pour le risque d'écart de crédit

utilise une approche EVE pour calculer l'impact des chocs d'écart de crédit sur les obligations libellées en devises locales et étrangères. Tous les chocs utilisés sont des chocs personnalisés de courbe de taux non parallèles, spécifiquement sélectionnés en fonction du profil d'exposition de CEP.

- Tests de résistance : le Groupe a également recours à divers chocs de taux d'intérêt parallèles et non parallèles sur le NIR et l'EVE pour les besoins des tests de résistance.

Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les profits/(pertes) attendu(e)s d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble des échéances.

	Groupe		Société	
	Exposition au risque de taux d'intérêt		Exposition au risque de taux d'intérêt	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	M\$	M\$	M\$	M\$
Impact sur le compte de résultat	186	242	162	199
Total	186	242	162	199
Impact sur les capitaux propres	-37	100	-38	44
Total	-37	100	-38	44

Le tableau ci-dessous présente les profits/(pertes) attendu(e)s d'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble des échéances, avec un plancher choqué de -200 points de base.

	Groupe		Société	
	Exposition au risque de taux d'intérêt		Exposition au risque de taux d'intérêt	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	M\$	M\$	M\$	M\$
Impact sur le compte de résultat	-193	-249	-167	-206
Total	-193	-249	-167	-206
Impact sur les capitaux propres	-16	-151	-4	-85
Total	-16	-151	-4	-85

Ces résultats ne sont pas symétriques en raison de l'impact des planchers appliqués dans les scénarios et de l'impact des matrices bêta des dépôts sans échéance, qui définissent la mesure dans laquelle une variation de taux est appliquée à des portefeuilles spécifiques dans différents environnements de taux d'intérêt.

Risque d'écart de crédit :

Le tableau ci-dessous représente le bénéfice/(perte) attendu(e) d'une augmentation de l'écart de crédit. Les chocs appliqués aux portefeuilles sont spécifiques aux devises et aux produits (scénarios de chocs parallèles).

	Groupe		Société	
	Rapport sur l'exposition aux écarts de crédit		Rapport sur l'exposition aux écarts de crédit	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	M\$	M\$	M\$	M\$
Impact sur le compte de résultat	10	7	12	6
Total	10	7	12	6
Impact sur les capitaux propres	-259	-218	-139	-123
Total	-259	-218	-139	-123

Le tableau ci-dessous représente le bénéfice/(perte) attendu(e) d'une baisse de l'écart de crédit. Les chocs appliqués aux portefeuilles sont spécifiques aux devises et aux produits (scénarios parallèles).

	Groupe		Société	
	Rapport sur l'exposition aux écarts de crédit		Rapport sur l'exposition aux écarts de crédit	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	M\$	M\$	M\$	M\$
Impact sur le compte de résultat	-9	-6	-10	-5
Total	-9	-6	-10	-5
Impact sur les capitaux propres	-50	-34	-144	-109
Total	-50	-34	-144	-109

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque de perte financière potentielle due aux variations des taux de change. Le Groupe est exposé à deux types de risque de change :

- Le risque de change au bilan, également appelé risque de conversion, est défini comme les expositions de change au bilan qui, si elles ne sont pas couvertes, pourraient avoir un impact négatif sur les états financiers du Groupe. La Trésorerie gère et surveille le risque de change dans le portefeuille bancaire (« FXRBB ») en couvrant les expositions importantes de change du portefeuille bancaire.
- Le risque de change structurel est défini comme l'exposition des ratios de fonds propres aux variations des taux de change. Les variations des taux de change peuvent contribuer à faire augmenter/diminuer le niveau équivalent en USD (monnaie fonctionnelle) des actifs pondérés en fonction du risque.

À ce titre, le Groupe est exposé à une dépréciation du dollar US. Le Groupe est également impacté par l'évolution de la valeur équivalente en USD de l'investissement en PLN de CEP dans sa filiale BHW (effet via les AERG). À ce titre, le Groupe est exposé à l'appréciation du dollar US par rapport au PLN. La Trésorerie surveille le risque structurel de change et l'atténue au moyen d'un manuel de change approuvé.

Au 31 décembre 2025, la sensibilité du ratio CET1 de la Société à une dépréciation de 10 % de l'USD est présentée ci-dessous pour les principales devises :

Groupe		
Position de change structurelle (non auditée)	2025	2024
Dépréciation de 10 % du dollar US - EUR	-0,59 %	-0,70 %
Dépréciation de 10 % du dollar US - PLN	0,10 %	-0,11 %

Société		
Position de change structurelle (non auditée)	2025	2024
Dépréciation de 10 % du dollar US - EUR	-0,58 %	-0,73 %

23.4 Risque de liquidité

Définition

CEP définit le risque de liquidité comme le risque que CEP ne soit pas en mesure de faire effectivement face aux besoins, actuels et futurs, de flux de trésorerie escomptés et inattendus ainsi qu'aux besoins de collatéral, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière. Ce risque peut être exacerbé par l'incapacité de la société à accéder à des sources de financement ou à monétiser des actifs ainsi que par la composition du financement du passif et des actifs liquides.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque de trésorerie, approuvé par le Conseil d'administration, fournit une description globale de la manière dont le risque de liquidité est géré, établit des normes de mesure, de gestion, de surveillance et de contrôle du risque au sein du Groupe et définit les responsabilités attribuées à chacune des trois lignes de défense.

En application du cadre de gestion du risque de trésorerie, les comités suivants assurent un rôle de supervision des éléments relatifs au risque de liquidité :

- BRC ;
- Comité exécutif ;
- ALCO ;
- Sous-comité de gestion intrajournalière et de gestion du collatéral ; et
- Forum d'examen technique de l'ALCO.

La gestion de la liquidité relève de la responsabilité de la Trésorerie Groupe qui vise à s'assurer que toutes les obligations de financement sont remplies lorsqu'elles arrivent à échéance et que toutes les exigences réglementaires en termes de liquidités sont à tout moment satisfaites.

Le forum de supervision du risque de liquidité est l'ALCO, auquel participent des dirigeants du Groupe. L'ALCO examine les besoins de financement actuels et futurs du Groupe ainsi que la position et recommande au Conseil d'administration d'approuver le cadre d'appétit pour le risque qui fixe les limites. Le Conseil d'administration répond en dernier ressort de la gestion du risque de liquidité.

Un processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) comprenant un plan de financement et de liquidité (FLP) est préparé chaque année et le profil de liquidité est surveillé et fait l'objet d'un rapport quotidien. Le processus ILAAP est approuvé chaque année par le Conseil d'administration, qui confirme son opinion quant à la capacité de la Société à résister à un ensemble de conditions de crise sévères mais plausibles en matière de liquidités pendant la durée de la période de survie de la Société.

Le Directeur CRO Finance rend directement compte au CRO du Groupe et est responsable de la supervision indépendante du risque de liquidité par la deuxième ligne de défense.

Mesure des risques

Le cadre interne de gestion du risque de trésorerie du Groupe comprend une panoplie d'indicateurs permettant d'évaluer la robustesse du Groupe face au risque de liquidité.

Le Groupe est tenu de se conformer aux exigences de liquidité prescrites par son Régulateur. Les indicateurs de liquidité liés aux Directives IV et V (dites CRD IV et CRD V) relatives aux exigences en matière de fonds propres réglementaires sont surveillés et présentés. Ces indicateurs désignent principalement le ratio de liquidité à court terme (« *Liquidity Coverage Ratio* », LCR), le besoin de financement stable net (« *Net Stable Funding Requirement* », NSFR) et le niveau de charge des actifs (« *Asset Encumbrance Ratio* »). Le LCR mesure le stock d'actifs liquides par rapport aux sorties nettes de trésorerie résultant d'un scénario de crise à 30 jours. Le NSFR vise à garantir qu'une société dispose d'un montant acceptable de ressources financières stables pour soutenir ses actifs et ses activités à moyen terme (période d'un an). Le niveau de charges des actifs mesure le rapport entre le montant total des actifs donnés en garantie plus le collatéral reçu et le montant total des actifs et du collatéral reçu, disponibles au titre du nantissement.

Le Groupe surveille également des indicateurs de risque de liquidité internes qui comparent les réserves de liquidité aux déficits de liquidité. Ces indicateurs sont également évalués, le cas échéant, pour chacune des principales devises dans lesquelles le Groupe exerce des activités significatives.

Exposition au risque

Analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles résiduelles

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs et des passifs financiers répartis en fonction de leur date contractuelle de recouvrement ou de règlement attendue.

Au 31 décembre	Groupe									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	49 441	—	—	—	—	—	—	50 590	49 441
Prêts et avances aux banques	245	189	499	520	2 656	1 207	116	59	3 516	1 975
Prêts et avances à la clientèle	10 763	9 465	8 988	6 703	7 149	7 186	3 278	3 103	30 178	26 457
Instruments financiers dérivés	3 851	8 824	6 401	4 740	9 311	10 423	19 240	14 883	38 803	38 870

Dérivés de couverture	—	—	—	—	—	8	—	5	—	13
Actifs de négociation	965	207	2 943	796	9 189	4 185	14 623	8 134	27 720	13 322
Titres de placement	491	1 497	3 818	3 156	16 461	12 881	2 491	2 980	23 261	20 514
Accords de prise en pension	14 620	15 420	4 576	1 723	3 337	951	—	—	22 533	18 093
Autres actifs	10 057	8 862	—	—	—	—	—	—	10 057	8 862
Total des actifs financiers	91 582	93 905	27 225	17 638	48 103	36 841	39 748	29 164	206 658	177 548
Passifs										
Dépôts des banques	20 687	14 728	27	166	—	50	—	—	20 714	14 944
Comptes clients	74 235	66 454	288	926	15	—	—	—	74 538	67 380
Instruments financiers dérivés	3 906	8 805	6 315	4 839	8 904	10 341	17 313	14 077	36 438	38 062
Dérivés de couverture	—	—	—	—	33	10	67	8	100	18
Accords de mise en pension	2 998	2 578	—	—	—	—	—	—	2 998	2 578
Dettes subordonnées	41	29	—	—	9 529	4 588	3 525	5 052	13 095	9 669
Autres passifs	34 524	25 622	1	1	20	23	221	194	34 766	25 840
Total des passifs financiers	136 391	118 216	6 631	5 932	18 501	15 012	21 126	19 331	182 649	158 491

Au 31 décembre	Société									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 354	48 358	—	—	—	—	—	—	48 354	48 358
Prêts et avances aux banques	242	187	507	515	2 655	1 202	1	—	3 405	1 904
Prêts et avances à la clientèle	10 217	8 542	7 424	5 745	5 246	5 523	3 068	2 170	25 955	21 980
Instruments financiers dérivés	3 780	8 729	6 263	4 656	9 207	10 237	18 836	14 599	38 086	38 221
Actifs de négociation	961	202	2 929	764	8 707	4 036	14 470	7 874	27 067	12 876
Titres de placement	491	744	3 785	2 248	9 437	9 401	858	499	14 571	12 892
Accords de prise en pension	14 598	14 413	2 490	640	3 337	951	—	—	20 425	16 004
Autres actifs	8 841	7 989	—	—	—	—	—	—	8 841	7 989
Total des actifs financiers	87 484	89 164	23 398	14 568	38 589	31 350	37 233	25 142	186 704	160 224
Passifs										
Dépôts des banques	20 223	14 346	27	166	—	10	—	—	20 250	14 522
Comptes clients	63 560	53 742	288	438	15	—	—	—	63 863	54 180
Instruments financiers dérivés	3 877	8 843	6 237	4 785	8 745	10 085	16 835	13 726	35 694	37 439
Accords de mise en pension	2 997	2 577	—	—	—	—	—	—	2 997	2 577
Dettes subordonnées	41	29	—	—	9 529	4 588	3 525	5 052	13 095	9 669
Autres passifs	33 492	24 684	—	1	19	19	202	172	33 713	24 876
Total des passifs financiers	124 190	104 221	6 552	5 390	18 308	14 702	20 562	18 950	169 612	143 263

Échéances contractuelles des flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers

Le tableau ci-dessous analyse les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers du Groupe et de la Société selon les groupes d'échéances pertinents.

Au 31 décembre	Groupe									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Passifs										
Dépôts des banques	21 572	15 455	29	175	—	53	—	—	21 601	15 683
Comptes clients	77 413	69 735	301	975	16	—	—	—	77 730	70 710
Instruments financiers dérivés	4 073	9 240	6 597	5 094	9 302	10 887	18 087	14 820	38 059	40 041
Dérivés de couverture	—	—	—	—	34	10	70	8	104	18
Accord de mise en pension	3 126	2 705	—	—	—	—	—	—	3 126	2 705
Dettes subordonnées	132	125	274	290	10 603	5 814	3 720	3 735	14 729	9 964
Autres passifs	36 003	26 887	1	1	21	24	230	204	36 255	27 116
Total des passifs financiers non actualisés	142 319	124 147	7 202	6 535	19 976	16 788	22 107	18 767	191 604	166 237

Au 31 décembre	Société									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Passifs										
Dépôts des banques	21 088	15 054	29	175	—	10	—	—	21 117	15 239
Comptes clients	66 281	56 397	301	461	16	—	—	—	66 598	56 858
Instruments financiers dérivés	4 043	9 279	6 516	5 037	9 136	10 617	17 588	14 451	37 283	39 384
Accord de mise en pension	3 125	2 704	—	—	—	—	—	—	3 125	2 704
Dettes subordonnées	132	125	274	290	10 603	5 814	3 720	3 735	14 729	9 964
Autres passifs	34 926	25 903	—	1	20	20	210	181	35 156	26 105
Total des passifs financiers non actualisés	129 595	109 462	7 120	5 964	19 775	16 461	21 518	18 367	178 008	150 254

Le tableau suivant analyse les engagements et les garanties du Groupe et de la Société en fonction des groupes d'échéances pertinents sur la base de la période résiduelle à la date de l'état de la situation financière et jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Ces instruments peuvent être appelés à tout moment avant leur échéance contractuelle.

Au 31 décembre	Groupe									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Lettres de crédit	1 278	1 650	8 600	9 423	4 093	5 503	219	194	14 190	16 770
Autres engagements et garanties	474	283	1 667	53	1 606	453	8	—	3 755	789
Engagements de prêt non utilisés	3 229	1 895	5 718	5 998	34 973	38 150	4 772	3 003	48 692	49 046
Total des engagements et garanties	4 981	3 828	15 985	15 474	40 672	44 106	4 999	3 197	66 637	66 605

Au 31 décembre	Société									
	Moins de 3 mois		3 mois à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Lettres de crédit	1 169	1 497	8 253	9 052	3 926	5 114	204	177	13 552	15 840
Autres engagements et garanties	385	244	1 555	53	1 341	453	6	—	3 287	750
Engagements de prêt non utilisés	2 760	1 326	4 581	3 446	34 249	37 508	4 222	2 704	45 812	44 984
Total des engagements et garanties	4 314	3 067	14 389	12 551	39 516	43 075	4 432	2 881	62 651	61 574

Analyse des actifs grevés et non grevés

Ce tableau dresse la synthèse des actifs grevés et non grevés par catégories d'actifs.

Actifs au 31 décembre	Groupe 2025		
	Grevés		Non grevés
	Donnés à titre de collatéral		Disponibles à titre de collatéral
	M\$		M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 805		47 785
Instruments de capitaux propres	19		68
Titres de placement et titres de créance négociables	22 982		27 494
– dont : obligations sécurisées	603		729
– dont : titres adossés à des actifs	—		—
– dont : par des administrations publiques	21 302		23 502
– dont : par des sociétés financières	1 640		3 928
– dont : par des sociétés non financières	40		63
– dont : titrisations	200		295
Accord de prise en pension	—		22 533
Prêts et avances	—		34 112
Autres actifs	5 582		46 163
Sous-total actifs	31 388		178 155
			209 543

Actifs au 31 décembre	Groupe 2024		
	Grevés	Non grevés	
	Donnés à titre de collatéral	Disponibles à titre de collatéral	Total
	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 908	47 532	49 440
Instruments de capitaux propres	—	76	76
Titres de placement et titres de créance négociables	15 161	18 075	33 236
– dont : obligations sécurisées	—	—	—
– dont : titres adossés à des actifs	—	—	—
– dont : par des administrations publiques	14 625	13 848	28 473
– dont : par des sociétés financières	489	3 983	4 472
– dont : par des sociétés non financières	—	—	—
– dont : titrisations	—	14	14
Accord de prise en pension	—	18 093	18 093
Prêts et avances	—	28 957	28 957
Autres actifs	5 851	42 969	48 820
Sous-total actifs	22 920	155 702	178 622

Actifs au 31 décembre	Société 2025		
	Grevés	Non grevés	
	Donnés à titre de collatéral	Disponibles à titre de collatéral	Total
	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 066	46 288	48 354
Instruments de capitaux propres	19	25	44
Titres de placement et titres de créance négociables	22 981	18 219	41 200
– dont : obligations sécurisées	603	729	1 332
– dont : titres adossés à des actifs	—	—	—
– dont : par des administrations publiques	21 301	17 079	38 380
– dont : par des sociétés financières	1 640	1 077	2 717
– dont : par des sociétés non financières	40	63	103
– dont : titrisations	200	16	216
Accord de prise en pension	—	20 425	20 425
Prêts et avances	—	29 754	29 754
Autres actifs	5 058	44 343	49 401
Sous-total actifs	30 124	159 054	189 178

Actifs au 31 décembre	Société 2024		
	Grevés	Non grevés	
	Donnés à titre de collatéral	Disponibles à titre de collatéral	Total
	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 409	46 949	48 358
Instruments de capitaux propres	—	34	34
Titres de placement et titres de créance négociables	15 017	10 200	25 217
– dont : obligations sécurisées	—	—	—
– dont : titres adossés à des actifs	—	—	—
– dont : par des administrations publiques	14 482	10 081	24 563
– dont : par des sociétés financières	489	119	608
– dont : par des sociétés non financières	—	—	—
– dont : titrisations	—	14	14
Accord de prise en pension	—	16 004	16 004
Prêts et avances	—	24 401	24 401
Autres actifs	5 646	42 993	48 639
Sous-total actifs	22 072	140 581	162 653

23.5 Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de défaillances humaines et de défaillances des dispositifs ou découlant d'événements extérieurs. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique qui désigne le risque de perte (y compris les coûts des litiges, les règlements et les amendes réglementaires) résultant du non-respect par la banque des lois, réglementations,

normes éthiques prudentes et obligations contractuelles dans tous les aspects de l'activité de la banque. En revanche, les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation sont exclus. Le Groupe reconnaît également l'impact du risque opérationnel sur le risque d'atteinte à la réputation associé à ses activités.

La fonction indépendante Gestion du risque opérationnel est inhérente aux activités du Groupe ainsi qu'aux fonctions support et peut avoir se solder par des pertes.

L'objectif des activités de Gestion du risque opérationnel (« *Operational Risk Management* », ORM) est de maintenir le risque opérationnel à des niveaux appropriés au regard des caractéristiques des Métiers, des marchés dans lesquels le Groupe opère, de ses fonds propres et de ses liquidités et à l'environnement concurrentiel, économique et réglementaire.

La fonction Gestion du risque opérationnel (« *Operational Risk Management* », ORM), qui opère au sein de la deuxième ligne de défense, a pour mission de définir les exigences relatives à la gestion du risque opérationnel, d'éprouver la mise en œuvre du cadre global ORM et de contrôler la qualité et les résultats des activités de gestion du risque opérationnel de la première ligne de défense. L'ORM assiste de manière proactive les métiers, les opérations, la technologie et d'autres fonctions dans l'amélioration de l'efficacité des contrôles et la gestion des risques opérationnels pour l'ensemble des produits, des métiers et des régions.

Le Directeur du risque opérationnel rend directement compte au CRO Groupe et est responsable de la supervision de la deuxième ligne de défense et de la gestion du risque opérationnel.

L'ORM indépendante prend activement part à divers forums de gouvernance pour s'assurer que le cadre de gestion du risque opérationnel (« *Operational Risk Management Framework* », ORMF) est pleinement intégré aux activités de gestion quotidienne du Groupe et fournit un examen et une remise en question indépendants des risques.

Gouvernance et organisation

Le Groupe dispose d'un cadre de gestion du risque opérationnel qui fournit une description globale de la manière dont le risque opérationnel est géré et établit les obligations de rendre compte et les responsabilités attribuées entre l'ensemble des lignes de défense en termes d'identification, de mesure, de surveillance et de gestion des risques opérationnels.

Comme l'explique le cadre de gestion du risque opérationnel du Groupe, les comités suivants assurent un rôle de supervision des éléments relatifs au risque opérationnel :

- Conseil d'administration
- BRC
- Comité d'audit
- Comité de risque et de contrôle des affaires (« *Business Risk and Control Committee* », BRCC)

Le Conseil approuve l'appétit pour le risque opérationnel et le Cadre de gestion du risque opérationnel.

Le BRC supervise les aspects prospectifs du risque opérationnel, notamment, sans s'y limiter, l'examen de l'importance des risques opérationnels (y compris les risques opérationnels émergents), l'examen du cadre de gestion du risque opérationnel et l'évaluation de l'adéquation entre les ressources et les capacités allouées au risque opérationnel.

Le Comité d'audit supervise le risque opérationnel, notamment l'examen des événements passés de risque opérationnel et l'approbation du plan annuel d'assurance formelle et l'examen des progrès accomplis par rapport à ce plan.

Le BRCC est le principal forum chargé d'examiner et de surveiller le profil de risque opérationnel et de risque de conformité du Groupe, y compris les résultats des évaluations des risques, de surveiller l'appétit du Groupe pour le risque opérationnel et le risque de conformité, d'examiner les événements importants en termes de risque opérationnel et les risques nouveaux et émergents, tout en promouvant une culture de sensibilisation au risque et les normes les plus exigeantes en termes de culture et de conduite au sein du Groupe.

Mesure des risques

Le Groupe gère les expositions aux risques opérationnels par le biais d'un ensemble de programmes conçus pour gérer les expositions aux risques à un niveau granulaire et agrégé.

Les programmes d'évaluation du risque opérationnel agrégé fournissent un aperçu des expositions aux risques opérationnels :

- Identification des risques opérationnels
- Appétit pour le risque opérationnel

Les expositions aux risques granulaires sont des cas spécifiques de risque inhérent à un processus. Ces risques sont identifiés, mesurés, surveillés et/ou atténués au moyen de mécanismes granulaires d'évaluation des risques et des contrôles et de programmes connexes :

- Évaluation des risques et des contrôles (« *Risk and Control Assessment* », RCA)
- Saisie des pertes
- Gestion des problèmes
- Leçons apprises
- Analyse de scénarios
- Approbation des nouvelles activités

L'ORM confronte de manière crédible les activités de gestion des risques de première ligne comme suit :

- Non discrétionnaire (réponse aux questions)
- Discrétionnaire (assurance indépendante)
- Programme d'assurance formelle ORM du Groupe
- Approbation/Questions sans objet

L'assurance qualité (AQ) est l'examen de l'exécution par l'ORM de ses propres routines, y compris les examens périodiques de l'efficacité globale du programme.

23.6 Risque stratégique

Définition

Le risque stratégique est défini comme suit :

- a) le risque d'un impact durable (non épisodique) sur les principaux objectifs stratégiques de la société, mesuré par les impacts sur les bénéfices anticipés, la capitalisation boursière ou les fonds propres, résultant de facteurs externes affectant l'environnement opérationnel de la société ; ainsi que
- b) les risques associés à la définition de la stratégie et à l'exécution de la stratégie qui sont identifiés, mesurés et gérés en application du cadre de risque stratégique au niveau de la société.

Dans ce contexte, les facteurs externes affectant l'environnement opérationnel de la société sont l'environnement économique, le paysage géopolitique/politique, le paysage sectoriel/concurrentiel, les tendances sociétales, le comportement des clients, l'environnement réglementaire/législatif et les tendances liées aux investisseurs/actionnaires.

Gouvernance et organisation

En application du cadre de gestion des risques, les comités suivants, et leurs sous-comités, assurent un rôle de supervision des éléments relatifs au risque stratégique :

- BRC
- Comité exécutif

Le Comité exécutif supervise la mise en œuvre des objectifs stratégiques, de la stratégie d'affaires, du plan financier et du plan d'exploitation définis par le Conseil d'administration ainsi que les activités courantes des succursales. Il veille en outre à intégrer les considérations appropriées en matière de risques dans le processus de planification stratégique et recommande le Plan stratégique au Conseil d'administration pour approbation. Le BRC est chargé de superviser l'examen et la confrontation par la deuxième ligne de défense du plan stratégique avant l'approbation du Conseil d'administration.

Mesure des risques

Le Groupe identifie et gère le risque stratégique en élaborant un plan stratégique sur trois ans soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration. Ce plan définit la stratégie du Groupe en ce qui concerne les marchés cibles et les clients et il donne des perspectives sur l'économie mondiale, un aperçu de l'évolution de l'environnement réglementaire et une vue d'ensemble du paysage concurrentiel. Le plan stratégique fournit en outre un aperçu de l'état de la situation financière du Groupe et des stratégies de gestion et de contrôle des risques ainsi que des stratégies de chaque activité et des projections financières. Les informations contenues dans ce plan contribuent à la déclaration à jour de l'appétit pour le risque du Groupe et les projections financières constituent le scénario de base de l'ICAAP et de l'ILAAP du Groupe.

Le risque stratégique est pris en compte à la fois dans l'ICAAP et dans l'ILAAP en utilisant des scénarios de tensions lors d'événements tels que les conflits commerciaux et le changement climatique. Le Groupe a défini des scénarios de tension intégrant des tensions macroéconomiques et des chocs sur les marchés financiers ainsi que des considérations de risque opérationnel et de risque stratégique en situation de crise, afin de calculer les pertes qu'il pourrait encourir dans des conditions macroéconomiques perturbées.

23.7 Risque entre sociétés affiliées

Le risque entre sociétés affiliées est défini comme le risque que la situation financière et non financière du Groupe soit affectée par ses relations avec d'autres entités au sein de Citigroup.

Le risque entre sociétés affiliées reflète le risque de crédit et de liquidité associé à l'exposition à Citibank N.A (« CBNA ») et aux autres sociétés affiliées de Citigroup. Il survient dans de nombreuses activités du Groupe, notamment :

- La gestion des soldes en devises entre le Groupe et CBNA Londres/New York ;
- Les pensions livrées dans le cadre desquelles le Groupe emprunte/prête à CBNA en utilisant des actifs liquides en guise de collatéral ; et
- Le placement des excédents de liquidités du Groupe auprès de CBNA Londres/New York ou d'autres sociétés affiliées.

Le risque entre sociétés affiliées tient également compte du risque opérationnel potentiel (notamment le risque d'exécution) en raison de la dépendance aux principaux programmes à l'échelle de Citi couvrant la réparation, la transformation et le développement stratégique.

Gouvernance et organisation

Les impacts du risque opérationnel, du risque de crédit et du risque de liquidité découlant du risque entre sociétés affiliées sont gérés dans le respect des cadres, des politiques et des normes applicables à ces types de risques, au regard de limites spécifiques, et sont surveillés pour les transactions entre sociétés affiliées.

Mesure des risques

Le risque entre sociétés affiliées comprend le risque de crédit et de liquidité et ceux-ci sont mesurés en utilisant les méthodologies décrites ci-dessous.

Les processus et les contrôles du Groupe utilisés pour gérer et atténuer le risque de crédit et de liquidité entre sociétés affiliées comprennent :

- Les accords de collatéral assortis de décotes de collatéral et d'appels de marge quotidiens appropriés
- Les limites intragroupe définies dans la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe

S'agissant du risque de crédit, une analyse de crédit annuelle de CBNA et des sociétés affiliées concernées est réalisée avant d'être présentée à l'organe approprié pour approbation. Une limite est en place pour l'exposition de CBNA et une limite combinée distincte s'applique à toutes les expositions des autres sociétés affiliées. En outre, une limite est en place pour l'utilisation des découverts intrajournaliers de CBNA.

Du point de vue de la liquidité, un indicateur d'appétit pour le risque permettant de surveiller la dépendance du Groupe à l'égard du financement intragroupe est inclus en vertu de la surveillance de la déclaration d'appétit pour le risque. Cet indicateur mesure le financement intragroupe stable disponible en proportion du financement stable disponible global, conformément aux définitions réglementaires du financement stable.

23.8 Risque d'atteinte à la réputation

Définition

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque pour la situation financière, actuelle ou projetée, ou pour la robustesse de l'organisation résultant d'une opinion négative des parties prenantes. Ce risque peut nuire à la compétitivité du Groupe en affectant sa capacité à établir de nouvelles relations ou à fournir de nouveaux services ou à continuer à entretenir des relations existantes. Afin de respecter son appétit pour le risque, le Groupe encourage l'identification précoce, la remontée et la gestion active des problèmes dès qu'ils se présentent. Cette approche active de la gestion du risque comprend l'évaluation du risque d'atteinte à la réputation dans les nouvelles activités et les produits, dans l'association du Groupe avec un tiers ou dans des activités impliquant des tiers et le développement d'activités existantes dans de nouveaux marchés.

Le risque de réputation peut provenir d'autres risques clés, principalement le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque de conformité (par exemple, en raison de défaillances de processus ou de comportements incompatibles avec nos valeurs fondamentales, tels que des pratiques déloyales ou trompeuses), ou se combiner avec ces risques, ou de l'incapacité à prendre en compte les impacts à long terme des décisions de l'organisation sur les parties prenantes. Le risque d'atteinte à la réputation existe même quand toutes les actions menées sont légales et conformes à l'ensemble des politiques, processus et pratiques en vigueur.

Gouvernance et organisation

Le Comité exécutif supervise directement le risque d'atteinte à la réputation au sein du Groupe. Toutes les lignes produits et fonctions ont la responsabilité d'identifier et de gérer les risques importants d'atteinte à la réputation et de faire rapidement remonter les préoccupations au Comité exécutif.

Mesure des risques

Les principaux processus d'identification, de remontée et de déclaration des risques sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Inventaire réglementaire et gestion de l'évolution du paysage réglementaire
- Politiques, procédures et contrôles

- Formation

Outre ce qui précède, la deuxième ligne de défense supervise le risque d'atteinte à la réputation dans diverses activités, notamment (liste non exhaustive) :

- Tester les éventuelles implications, en termes de risque d'atteinte à la réputation, des produits ou services nouveaux, élargis ou modifiés et des initiatives stratégiques par le biais du NAC.
- Fournir à la Direction et au Conseil d'administration une vision indépendante du profil de risque d'atteinte à la réputation du Groupe dans le cadre du cycle d'information périodique.

23.9 Gestion des fonds propres

Le régulateur du Groupe définit et surveille les exigences de fonds propres du Groupe. Les fonds propres font l'objet d'une surveillance sur une base individuelle et consolidée.

Dans la mise en œuvre des exigences actuelles en matière de fonds propres, le régulateur impose au Groupe de maintenir un ratio réglementaire entre le total des fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques.

La politique du Groupe est de maintenir une base de fonds propres solide afin de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des clients et d'accompagner la croissance de son activité. L'impact du niveau des fonds propres sur la rentabilité pour les actionnaires est également pris en compte, de même que la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements supérieurs que rendraient possibles un endettement plus élevé et les avantages et la sécurité offerts par une base de fonds propres saine.

Le Groupe est tenu par le régulateur de maintenir des fonds propres adéquats et il est exposé au risque de ne pas disposer de fonds propres suffisants pour satisfaire aux exigences minimales de fonds propres réglementaires. Le montant minimum de fonds propres requis du Groupe est calculé conformément aux exigences réglementaires en matière de fonds propres de la Directive européenne en la matière. Le Groupe s'est conformé à ses exigences de fonds propres tout au long de la période.

Pour plus de précisions, se reporter au Rapport du Conseil d'administration – « Gestion des fonds propres ».

24. Réserves

La nature des soldes de réserves présentés dans l'état des variations des capitaux propres est décrite ci-dessous :

Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les gains et pertes cumulés résultant de la conversion des investissements nets du Groupe à l'étranger, hors inefficacité des instruments dérivés de couverture d'investissement. Les gains et pertes accumulés dans cette réserve sont reclassés au compte de résultat lorsque le Groupe perd le contrôle, le contrôle commun ou l'influence notable sur l'activité à l'étranger ou lors de la cession ou de la cession partielle de l'activité.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur représente la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments financiers évalués à la JVAERG dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que les actifs soient décomptabilisés ou reclassés.

Réserve de capitaux propres

La réserve de capitaux propres correspond aux montants comptabilisés en charges dans le compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions, nets des transferts aux résultats non distribués lors de l'exercice, de la caducité ou de l'abandon des attributions d'actions.

Réserve de capital

La réserve de capital représente les apports en capital reçus des sociétés mères. En 2025, le Groupe n'a reçu aucun apport en capital de sa société mère (2024 : néant).

Réserve de fusion

La réserve de fusion représente la différence entre la juste valeur et la valeur comptable et les soldes de réserve transférés des opérations de fusion et de capital.

25. Actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers totaux détenus au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

	Groupe	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$
Instruments financiers dérivés	38 803	38 870
Dérivés de couverture	—	13
Actifs de négociation	27 720	13 322
Titres de placement à la JVCR	87	76
Accords de prise en pension désignés à la JVCR	3 443	4 387
Autres prêts désignés à la JVCR	283	843
Total des actifs financiers détenus à la JVCR	70 336	57 511
Titres de placement à la JVAERG	22 897	20 194
Total des actifs financiers détenus à la JVAERG	22 897	20 194
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	49 441
Prêts et avances aux banques au coût amorti	3 516	1 975
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	29 895	25 614
Accords de prise en pension au coût amorti	19 090	13 706
Titres de placement au coût amorti	277	244
Autres actifs	10 057	8 862
Total des actifs financiers au coût amorti	113 425	99 842
Total des actifs financiers	206 658	177 547

	Groupe	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$
Dépôts des banques	1	—
Comptes clients	20	—
Instruments financiers dérivés	36 438	38 062
Dérivés de couverture	100	18
Accords de mise en pension désignés à la JVCR	1 327	37
Ventes à découvert détenues à la JVCR	20 621	15 272
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	58 507	53 389
Dépôts des banques	20 713	14 944
Comptes clients	74 518	67 380
Autres passifs hors passifs à la JVCR	14 145	10 568
Dettes subordonnées	13 095	9 669
Accords de mise en pension au coût amorti	1 671	2 541
Total des passifs financiers au coût amorti	124 142	105 102
Total des passifs financiers	182 649	158 491

	Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$
Instruments financiers dérivés	38 086	38 221
Actifs de négociation	27 067	12 876
Titres de placement à la JVCR	45	34
Accords de prise en pension désignés à la JVCR	3 443	4 387
Autres prêts désignés à la JVCR	283	839
Total des actifs financiers détenus à la JVCR	68 924	56 357
Titres de placement à la JVAERG	14 526	12 858
Total des actifs financiers détenus à la JVAERG	14 526	12 858
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 354	48 358
Prêts et avances aux banques au coût amorti	3 405	1 904
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	25 672	21 141
Accords de prise en pension au coût amorti	16 982	11 617
Autres actifs	8 841	7 989
Total des actifs financiers au coût amorti	103 254	91 009
Total des actifs financiers	186 704	160 224

	Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$
Dépôts des banques	1	—
Comptes clients	20	—
Instruments financiers dérivés	35 694	37 439
Accords de mise en pension désignés à la JVCR	1 327	37
Ventes à découvert détenues à la JVCR	20 619	15 242
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	57 661	52 718
Dépôts des banques	20 249	14 521
Comptes clients	63 843	54 180
Autres passifs hors passifs à la JVCR	13 094	9 634
Dettes subordonnées	13 095	9 669
Accords de mise en pension au coût amorti	1 670	2 540
Total des passifs financiers au coût amorti	111 951	90 544
Total des passifs financiers	169 612	143 262

Évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit la juste valeur, établit un cadre cohérent pour évaluer la juste valeur et exige de fournir des informations sur les évaluations de la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des opérateurs du marché à la date d'évaluation ; elle représente donc un prix de sortie. La norme impose, entre autres obligations, au Groupe de maximiser l'utilisation de données observables et de minimiser l'utilisation de données non observables lors de l'évaluation de la juste valeur.

D'après IFRS 13, la probabilité de défaut de la contrepartie est prise en compte dans l'évaluation des instruments dérivés et autres positions, de même que l'impact du risque de crédit propre au Groupe est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés et autres passifs évalués à la juste valeur.

Principes relatifs à la hiérarchie des justes valeurs

IFRS 13 précise une hiérarchie des sources de données selon qu'elles sont observables ou non observables. Les données observables sont obtenues à partir de données de marché et reflètent les hypothèses des participants au marché, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de marché du Groupe.

Ces deux types de données ont abouti à la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- **Niveau 1** : prix cotés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- **Niveau 2** : prix cotés d'instruments similaires sur des marchés actifs, prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et évaluations dérivées d'un modèle dans lequel l'ensemble des données importantes et des facteurs de valeur significatifs sont observables sur des marchés actifs.
- **Niveau 3** : évaluations tirées de techniques d'évaluation dans lesquelles une ou plusieurs données importantes ou facteurs de valeur significatifs ne sont pas observables.

Conformément à la hiérarchie des justes valeurs, le Groupe tient compte, dans la mesure du possible, de données de marché pertinentes et observables dans ses évaluations.

L'approche de la classification selon la hiérarchie des justes valeurs s'appuie généralement sur des critères de sélection fondés sur des règles et alimentés par des données pour déterminer si un instrument est classé Niveau 1, Niveau 2 ou Niveau 3.

- Déterminer si un instrument est coté sur un marché actif, et donc considéré comme un instrument de Niveau 1, en fonction de la fréquence des opérations observées et de la qualité des données de marché indépendantes disponibles à la date d'évaluation.
- L'instrument est classé Niveau 2 lorsque les prix/données de marché utilisé(e)s pour les modèles sont observables ou, si elles ne sont pas observables, lorsque ces données ne sont pas significatives pour la valorisation. L'observabilité est déterminée au regard de la disponibilité de données de marché indépendantes et de l'existence d'éléments qui le confirment, comme par exemple des opérations observées sur le marché.
- À défaut de quoi, un instrument est classé Niveau 3.

Détermination de la juste valeur et des niveaux hiérarchiques

Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, le Groupe mesure la juste valeur à l'aide des procédures décrites ci-dessous, que les actifs et passifs soient évalués à la juste valeur par choix ou parce que l'évaluation à la juste valeur est requise.

Lorsqu'ils sont disponibles, le Groupe se réfère aux prix de marché cotés des marchés actifs pour déterminer la juste valeur et classe ces éléments en Niveau 1. Dans certains cas, lorsqu'un prix de marché est disponible, le Groupe fera appel à des méthodes pratiques (telles qu'une évaluation matricielle des prix) pour calculer la juste valeur, auquel cas les éléments sont classés en Niveau 2.

Le Groupe peut également appliquer une méthodologie fondée sur les prix qui fait appel, lorsque ces données sont disponibles, aux prix cotés ou à d'autres informations de marché obtenues à partir d'activités de négociation récentes sur des positions présentant des caractéristiques identiques ou semblables à la position évaluée. Si des prix observables et pertinents sont disponibles, ces valorisations peuvent être classées en Niveau 2. Toutefois, lorsqu'il existe une ou plusieurs données non observables significatives concernant le « prix », ces valorisations seront classées en Niveau 3. En outre, lorsque le prix coté est considéré comme obsolète, un ajustement significatif du prix d'un titre similaire peut s'avérer nécessaire pour refléter les différences entre les conditions du titre ou du prêt réel évalué, ou bien, lorsque les prix issus de sources indépendantes sont insuffisants pour confirmer une évaluation, les données relatives au « prix » sont considérées comme non observables et les évaluations de la juste valeur sont classées en Niveau 3.

Si aucun prix coté n'est disponible sur le marché, les justes valeurs reposent sur des techniques de valorisation développées en interne utilisant, dans la mesure du possible, des paramètres basés sur le marché réel comme la volatilité des taux d'intérêt, des taux de change et des options. Les éléments évalués avec ces techniques d'évaluation générées en interne sont classés en fonction du niveau de données ou du facteur de valeur le plus faible qui est significatif pour l'évaluation. Par conséquent, un élément peut être classé Niveau 3, même s'il peut exister des données importantes facilement observables.

Ajustements d'évaluation de marché

En général, l'unité de compte d'un instrument financier est l'instrument financier lui-même. Le Groupe applique des ajustements d'évaluation de marché cohérents avec l'unité de compte, lesquels n'incluent pas d'ajustement en raison du montant de la position du Groupe, sauf lorsqu'IFRS 13 autorise à titre d'exception d'évaluer la juste valeur d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base d'une position nette de risque ouverte, sous réserve de respecter certains critères.

Des ajustements d'évaluation sont appliqués aux éléments classés Niveau 2 ou Niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs pour s'assurer que la juste valeur reflète le prix auquel la position nette de risque ouverte pourrait être liquidée. Ces ajustements de valorisation reposent sur l'écart acheteur-vendeur d'un instrument sur le marché. Lorsque le Groupe a choisi d'évaluer certains portefeuilles d'investissements financiers, tels que les produits dérivés, sur la base de la position nette de risque ouverte, l'ajustement de valorisation peut tenir compte de l'importance de la position.

Des ajustements de la valeur du crédit (CVA) et des ajustements de valorisation au titre des coûts de financement (FVA) sont appliqués à la population concernée des instruments dérivés de gré à gré (OTC) lorsque des ajustements reflétant le risque de contrepartie, le risque de crédit propre et le risque de financement à terme sont nécessaires à l'estimation de la juste valeur (par exemple, contrats d'échange de taux d'intérêt non garantis). Les CVA représentent un ajustement au niveau du portefeuille visant à prendre en compte la prime de risque associée au risque de non-performance de la contrepartie (actifs) ou du Groupe (passifs).

Les FVA correspondent à la prime de risque du financement sur le marché propre à la part non garantie d'un portefeuille d'instruments dérivés et à certains portefeuilles d'instruments dérivés garantis qui ne sont pas assortis d'accords de gestion du collatéral standard (« *Credit Support Annex* » ou CSA), notamment lorsque le CSA n'autorise pas la réutilisation du collatéral reçu. La méthodologie du Groupe pour déterminer les CVA et les FVA se déroule en deux temps :

- **Tout d'abord**, le profil d'exposition de chaque contrepartie est déterminé en utilisant les échéances de chacune des positions dérivées et une simulation de Monte Carlo ou une autre analyse quantitative afin de générer une série de flux de trésorerie attendus à différentes dates futures. Ce profil d'exposition est déterminé en prenant en compte l'effet des facteurs d'atténuation du risque de crédit et les sources de financement, notamment la trésorerie en garantie ou tout autre collatéral et droit légal de compensation existant avec la contrepartie en vertu de certaines conventions, notamment les accords de compensation.
- **Ensuite**, pour la CVA, les probabilités de défaut implicites du marché sont appliquées aux flux de trésorerie futurs attendus déterminés à l'étape une. Les CVA relatifs au risque de crédit propre du Groupe sont déterminés en utilisant les spreads de CDS spécifiques au Groupe pour la durée concernée. En général, le CVA de la contrepartie est déterminé à l'aide d'indices de spreads de CDS pour chaque notation et durée de crédit. Les approches par approximation sont appliquées lorsque les données sur les CDS spécifiques aux contreparties ne sont pas disponibles. Pour les FVA, une structure par échéance des spreads est appliquée aux expositions de financement attendues (par exemple, le spread de liquidité du marché utilisé pour représenter la prime de financement à terme associée à certains dérivés de gré à gré).

Les CVA et les FVA visent à intégrer une vision du marché du risque de crédit et de financement, respectivement, inhérents dans le portefeuille de dérivés.

En 2025, la Société a déclaré un gain de CVA de 14 millions \$ (2024 : perte de 1 million \$) et une perte de FVA de 2 millions \$ (2024 : gain de 3 millions \$).

Titres achetés dans le cadre d'accords de revente et titres vendus dans le cadre d'accords de rachat

La juste valeur est déterminée à l'aide d'une technique d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont estimés en tenant compte de tout dérivé incorporé ou autres caractéristiques. Ils sont actualisés avec les taux d'intérêt appropriés au regard de l'échéance de l'instrument, mais aussi de la nature du collatéral sous-jacent. De manière générale, lorsqu'ils sont comptabilisés à la juste valeur, ces instruments sont classés Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, dans la mesure où les données utilisées dans la valorisation peuvent être facilement observées. Toutefois, certaines positions à long terme sont classées Niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs et passifs au compte de négociation — Titres de négociation et prêts de négociation

Lorsqu'ils sont disponibles, le Groupe utilise les prix cotés sur des marchés actifs pour déterminer la juste valeur des titres de négociation ; ces instruments sont classés Niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour les titres et les prêts qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en maximisant l'utilisation d'informations de marché observables. Le processus de valorisation privilégie les transactions observables sur le marché portant sur un même instrument ou les transactions observables portant sur des instruments présentant des caractéristiques de risque similaires, telles que des caractéristiques de crédit, des caractéristiques structurelles, une ancienneté ou une notation comparables. Dans certains cas, des techniques d'évaluation alternatives sont appliquées, telles que l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou la valeur liquidative est utilisée lorsque les données observables sont limitées. Ces instruments dérivés sont classés soit Niveau 2, soit Niveau 3 selon le caractère observable des principales données saisies dans le modèle.

Actifs et passifs du compte de négociation — Instruments dérivés

Les instruments dérivés ayant un prix coté sur un marché actif, tels que certains instruments dérivés négociés en bourse, sont classés Niveau 1.

Les instruments dérivés sans prix coté sur un marché actif et les dérivés négociés de gré à gré sont évalués à l'aide de techniques de valorisation internes. Ces instruments dérivés sont classés soit Niveau 2, soit Niveau 3 au regard du caractère observable des principales données saisies dans le modèle.

Les techniques de valorisation dépendent du type de l'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Les principales techniques utilisées pour évaluer ces instruments sont l'actualisation des flux de trésorerie et l'application de modèles internes, tels que les modèles de valorisation des dérivés (par exemple, simulations de Black-Scholes et de Monte Carlo).

Les principales sources de données dépendent du type de l'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Il peut s'agir de courbes de taux d'intérêt, de taux de change, de volatilités et de corrélation.

Placements

La catégorie des placements regroupe les titres de créance à la JVAERG et les titres de participation négociables à la JVCR dont les justes valeurs sont généralement déterminées en utilisant des procédures semblables à celles décrites ci-dessus pour les titres de négociation ou, dans certains cas, en utilisant le prix du fournisseur comme source principale.

Sont également inclus dans la catégorie des placements les placements non cotés dans des entités de capital-investissement et des entités immobilières. La détermination de la juste valeur des titres non cotés implique un degré élevé de jugement de la part de la Direction, dans la mesure où il n'existe pas de prix cotés et où ces titres ne sont généralement pas disponibles à la négociation. En outre, les titres de capital-investissement peuvent être soumis à des restrictions de transfert. Le processus appliqué par le Groupe pour déterminer la juste valeur de ces titres repose sur des techniques de valorisation communément admises, notamment l'analyse de sociétés non cotées de référence et les transactions comparables. Afin de déterminer la juste valeur de titres non cotés, le Groupe prend également en compte des événements, tels qu'un projet de cession de l'entreprise bénéficiaire des investissements, une première introduction en bourse, des émissions d'actions ou d'autres transactions observables. Les titres de capital-investissement sont généralement classés Niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers à la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de la hiérarchie des justes valeurs :

	Groupe							
	Juste valeur au 31 décembre 2025				Juste valeur au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs de négociation	24 382	3 300	38	27 720	10 055	3 198	68	13 322
Instruments financiers dérivés	—	38 707	96	38 803	—	38 768	102	38 870
Dérivés de couverture	—	—	—	—	—	13	—	13
Titres de placement	13 511	9 402	71	22 984	11 736	8 467	67	20 270
Accords de prise en pension désignés à la JVCR	—	3 443	—	3 443	—	4 387	—	4 387
Autres prêts désignés à la JVCR	—	180	103	283	—	118	726	843
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	37 893	55 032	308	93 233	21 792	54 951	963	77 706
Passifs financiers								
Dépôts des banques détenus à la JVCR	—	1	—	1	—	—	—	—
Comptes clients détenus à la FVTPL	—	20	—	20	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	—	36 345	93	36 438	—	37 952	110	38 062
Dérivés de couverture	—	100	—	100	—	18	—	18
Accords de mise en pension désignés à la JVCR	—	1 327	—	1 327	—	37	—	37
Ventes à découvert détenues à la JVCR et autres passifs financiers détenus à la JVCR	20 488	133	—	20 621	13 740	1 532	—	15 272
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	20 488	37 926	93	58 507	13 740	39 539	110	53 389

Au cours de l'exercice, des actifs de transaction et des positions courtes d'une juste valeur de 2,7 milliards \$ et de 2,1 milliards \$, respectivement, ont été reclassés du Niveau 2 au Niveau 1, principalement en raison d'une plus grande disponibilité des prix cotés et de l'augmentation de l'activité de négociation sur un marché actif.

	Société							
	Juste valeur au 31 décembre 2025				Juste valeur au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total

Actifs financiers	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs de négociation	24 371	2 658	38	27 067	10 053	2 755	68	12 877
Instruments financiers dérivés	—	37 990	96	38 086	—	38 119	102	38 221
Titres de placement	13 499	1 031	41	14 571	11 214	1 644	34	12 892
Accords de prise en pension désignés à la JVCR	—	3 443	—	3 443	—	4 387	—	4 387
Autres prêts désignés à la JVCR	—	180	103	283	—	114	726	839
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	37 870	45 302	278	83 450	21 266	47 019	930	69 216
Passifs financiers								
Dépôts des banques détenus à la JVCR	—	1	—	1	—	—	—	—
Comptes clients détenus à la FVTPL	—	20	—	20	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	—	35 601	93	35 694	—	37 329	110	37 439
Accords de mise en pension désignés à la JVCR	—	1 327	—	1 327	—	37	—	37
Ventes à découvert détenues à la JVCR et autres passifs financiers détenus à la JVCR	20 489	130	—	20 619	13 740	1 501	—	15 242
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	20 489	37 079	93	57 661	13 740	38 867	110	52 717

Des prêts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour un total de 283 millions \$ (2024 : 839 millions \$), sont inclus dans l'état de la situation financière dans la rubrique des prêts et avances à la clientèle. Les accords de pension livrée sont présentés séparément.

Variation de la catégorie de juste valeur de Niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la catégorie de juste valeur de Niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Les gains et pertes présentés ci-dessous comprennent les variations de juste valeur liées à des données observables et non observables.

Le Groupe couvre souvent des positions avec des positions qui les compensent et qui sont classées dans un niveau différent. Par exemple, les gains et pertes au titre des actifs et passifs de catégorie Niveau 3 présentés dans les tableaux ci-dessous ne reflètent pas l'effet des pertes et des gains de compensation sur les instruments de couverture qui peuvent être classés dans les catégories Niveau 1 et Niveau 2. Par ailleurs, le Groupe couvre des éléments classés dans la catégorie Niveau 3 avec des instruments classés également Niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les éléments couverts et les couvertures y afférentes sont présentés en termes bruts dans les tableaux ci-après :

	Groupe											
	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Solde au 1er janvier	102	68	67	726	-110	852	179	117	190	23	-173	337
Achats	28	44	—	103	-28	147	163	428	2	726	-52	1 267
Émissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vente	—	-105	—	—	—	-105	—	-521	-127	—	—	-648
Règlements	-15	—	-1	-726	3	-739	-118	5	-2	-36	131	-20
Transfert au Niveau 3	31	47	—	—	-31	47	32	76	—	116	-31	193
Sortie du Niveau 3	-119	-17	—	—	144	8	-118	-35	—	-103	213	-43
Total des gains/(pertes)												
- en résultat	69	1	5	—	-71	4	-36	-2	4	—	-198	-232
- en AERG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 décembre	96	38	71	103	-93	215	102	68	67	726	-110	852

Le total des gains ou des pertes de l'exercice est présenté dans le compte de résultat comme suit :

	Groupe											
	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Total des gains/(pertes)	69	1	5	—	-71	4	-36	-2	4	—	-198	-232
Gains et pertes réalisés												
- Résultat net de négociation	40	—	—	—	-21	19	-44	-17	—	—	-198	-259
- Produit net des placements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains et pertes non réalisés												
- Résultat net de négociation	29	1	—	—	-50	-20	8	15	—	—	—	23
- Produit net des placements	—	—	5	—	—	5	—	—	4	—	—	4
- Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	69	1	5	—	-71	4	-36	-2	4	—	-198	-232

	Société
--	---------

	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Solde au 1er janvier	102	68	34	726	-110	820	179	117	164	23	-173	310
Achats	28	44	—	103	-28	147	163	428	2	726	-52	1 267
Émissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vente	—	-105	—	—	—	-105	—	-521	-127	—	—	-648
Règlements	-15	—	—	-726	3	-738	-118	5	—	-36	131	-18
Transfert au Niveau 3	31	47	—	—	-31	47	32	76	—	116	-31	193
Sortie du Niveau 3	-119	-17	—	—	144	8	-118	-35	—	-103	213	-43
Total des gains/(pertes)												
- en résultat	69	1	7	—	-71	6	-36	-2	-5	—	-198	-241
- en AERG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 décembre	96	38	41	103	-93	185	102	68	34	726	-110	820

Le total des gains ou des pertes de l'exercice est présenté dans le compte de résultat comme suit :

	Société											
	2025						2024					
	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total	Actifs financiers dérivés	Actifs de négociation	Titres de placement	Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers dérivés	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Total des gains/(pertes)	69	1	7	—	-71	6	-36	-2	-5	—	-198	-241
Gains et pertes réalisés												
- Résultat net de négociation	40	—	—	—	-21	19	-44	-17	—	—	-198	-259
- Produit net des placements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains et pertes non réalisés												
- Résultat net de négociation	29	1	—	—	-50	-20	8	15	—	—	—	23
- Produit net des placements	—	—	7	—	—	7	—	—	-5	—	—	-5
- Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	69	1	7	—	-71	6	-36	-2	-5	—	-198	-241

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2025, les transferts de contrats d'échange de taux d'intérêt, de contrats d'échange rachetables, de contrats de change à terme, d'options de change et de prêts aux entreprises du Niveau 3 au Niveau 2 ont été essentiellement motivés par le fait que certaines données non observables sont devenues moins importantes pour la valorisation globale de ces instruments. Dans d'autres cas, les transferts de prêts aux entreprises, de CDS reposant sur une seule signature et de swaps de rendement total du Niveau 2 au Niveau 3 résultent du fait que certaines données non observables sont devenues plus importantes pour la valorisation globale de ces instruments.

Techniques d'évaluation et sources de données utilisées pour évaluer la juste valeur de Niveau 3

Les stocks de Niveau 3 du Groupe sont constitués à la fois d'instruments de trésorerie et de dérivés plus ou moins complexes.

Les tableaux suivants présentent les techniques d'évaluation couvrant la majorité des stocks de Niveau 3 et les données non observables les plus significatives utilisées comme sources pour les évaluations de la juste valeur de Niveau 3. Les écarts entre ce tableau et les montants présentés dans le tableau de reconduction de la juste valeur de Niveau 3 représentent à titre individuel des éléments non significatifs qui ont été évalués en utilisant une variété de techniques de valorisation autres que celles énumérées dans le tableau ci-après.

2025	Groupe	Société	Méthodologie	Données non observables importantes	Groupe		Société	
	Juste valeur				Bas	Haut	Bas	Haut
	M\$	M\$						
Actifs								
			Basé sur un modèle	Volatilité normale TI (%)	0,25	0,89	0,25	0,89
			Basé sur un modèle	Volatilité de l'inflation (%)	0,33	5,41	0,33	5,41
			Basé sur un modèle	Base TI (%)	-20,15	11,17	-20,15	11,17
Contrats dérivés	96	96	Basé sur un modèle	Rendement (%)	1,05	14,90	1,05	14,90
			Basé sur un modèle	Volatilité des devises (%)	0,32	74,14	0,32	74,14
			Basé sur un modèle	Volatilité des actions (%)	2,81	92,79	2,81	92,79
			Basé sur un modèle	Volatilité des matières premières (%)	14,49	59,36	14,49	59,36
			Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	19,84	128,80	19,84	128,80
			Basé sur un modèle	Points d'entrée (%)	60,00	60,00	60,00	60,00
Actifs de négociation	38	38	Basé sur les prix	Prix (\$)	100,00	100,5	100,00	100,5
Prêts détenus à la JVCR	103	103	Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	400,00	500,00	400,00	500,00

			Analyse des éléments comparables	Multiples d'EBITDAx	12,30	14,70	12,30	14,70
Investissements en titres de capital	71	41	Analyse des éléments comparables	Décote pour absence de fongibilité (%)	10,0	10,0	10,0	10,0
			Basé sur les prix	Prix (\$)	353,56	353,56	353,56	353,56
			Basé sur les prix	Valeur estimée en \$	3 045 228	3 045 228	3 045 228	3 045 228
			Flux de trésorerie	Coût des capitaux propres (%)	9,10	11,10	—	—
			Basé sur les prix	Décote par rapport au prix (%)	13,15	13,70	13,15	13,15
Passifs								
			Basé sur un modèle	Volatilité normale TI (%)	0,25	0,89	0,25	0,89
			Basé sur un modèle	Volatilité de l'inflation (%)	0,33	5,41	0,33	5,41
			Basé sur un modèle	Rendement (%)	1,05	14,90	1,05	14,90
Contrats dérivés	93	93	Basé sur un modèle	Base TI (%)	-20,15	11,17	-20,15	11,17
			Basé sur un modèle	Volatilité des devises (%)	0,32	74,14	0,32	74,14
			Basé sur un modèle	Volatilité des actions (%)	2,81	92,79	2,81	92,79
			Basé sur un modèle	Volatilité des matières premières (%)	14,49	59,36	14,49	59,36
			Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	9,01	140,00	9,01	140,00
			Basé sur un modèle	Taux de recouvrement (%)	40,00	40,00	40,00	40,00
			Basé sur un modèle	Points d'entrée (%)	60,00	60,00	60,00	60,00

2024	Groupe	Société	Méthodologie	Données non observables importantes	Groupe		Société	
	Juste valeur				Bas	Haut	Bas	Haut
	M\$	M\$						
Actifs								
			Basé sur un modèle	Volatilité normale TI (%)	0,30	1,14	0,30	1,14
			Basé sur un modèle	Volatilité de l'inflation (%)	0,25	6,34	0,25	6,34
			Basé sur un modèle	Taux d'intérêt (%)	3,06	4,48	3,06	4,48
			Basé sur un modèle	Base TI (%)	-7,50	64,75	-7,50	64,75
Contrats dérivés	102	102	Basé sur un modèle	Rendement (%)	1,69	46,32	1,69	46,32
			Basé sur un modèle	Volatilité des devises (%)	3,33	27,64	3,33	27,64
			Basé sur un modèle	Taux de change (%)	1,00	85,52	1,00	85,52
			Basé sur un modèle	Volatilité des actions (%)	0,00	145,41	0,00	145,41
			Basé sur un modèle	Contrat à terme sur actions (%)	71,78	334,29	71,78	334,29
			Basé sur un modèle	Volatilité des matières premières (%)	7,15	31,54	7,15	31,54
			Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	5,00	500,00	5,00	500,00
			Basé sur un modèle	Taux de recouvrement (%)	40,00	40,00	40,00	40,00
			Basé sur un modèle	Volatilité des écarts de crédit (%)	1,00	80,00	1,00	80,00
			Basé sur un modèle	Points d'entrée (%)	1,25	1,25	1,25	1,25
			Basé sur les prix	Prix (\$)	100,15	101,2	100,15	101,2
Actifs de négociation	69	69	Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	4,0	500,0	4,0	500,0
			Basé sur les prix	Prix (\$)	0	101,0	0	101,0
Prêts détenus à la JVCR	726	726	Basé sur les prix	Prix (\$)	100	100	100	100
Investissements en titres de capital	67	34	Analyse des éléments comparables	Multiples d'EBITDAx	16,2	16,2	16,2	16,2
			Analyse des éléments comparables	Décote pour absence de fongibilité (%)	10,0	10,0	10,0	10,0
			Basé sur les prix	Prix (\$)	2 961	2 961	2 961	2 961
			Basé sur les prix	Valeur estimée en \$	3 045 228	3 045 228	3 045 228	3 045 228
			Flux de trésorerie	Coût des capitaux propres (%)	0	0	11,30	12,60
			Basé sur les prix	Décote par rapport au prix (%)	18,53	18,53	17,40	18,53
Passifs								
			Basé sur un modèle	Volatilité normale TI (%)	0,30	1,14	0,30	1,14
			Basé sur un modèle	Volatilité de l'inflation (%)	0,25	6,34	0,25	6,34
			Basé sur un modèle	Rendement (%)	1,69	46,32	1,69	46,32
			Basé sur un modèle	Taux d'intérêt (%)	3,06	4,48	3,06	4,48
Contrats dérivés	110	110	Basé sur un modèle	Base TI (%)	-7,50	64,75	-7,50	64,75
			Basé sur un modèle	Volatilité des devises (%)	3,33	27,64	3,33	27,64
			Basé sur un modèle	Taux de change (\$)	1,00	85,52	1,00	85,52
			Basé sur un modèle	Volatilité des actions (%)	0,00	145,40	0,00	145,40

		Basé sur un modèle	Volatilité des matières premières (%)	7,15	31,54	7,15	31,54
		Basé sur un modèle	Écart de crédit (point de base)	27,23	500,00	27,23	500,00
		Basé sur un modèle	Taux de recouvrement (%)	40,00	40,00	40,00	40,00
		Basé sur un modèle	Volatilité des écarts de crédit (%)	1,0	80,0	1,0	80,0
		Basé sur un modèle	Points d'entrée (%)	1,25	1,25	1,25	1,25
		Basé sur les prix	Prix (\$)	101,09	101,09	101,09	101,09

Incertitude liée aux évaluations de la juste valeur dans le cas de données non observables

La valorisation est jugée incertaine lorsque les données de marché sont insuffisantes ou trop dispersées pour déterminer avec précision la valeur de sortie d'une position ou d'un portefeuille évalués à la juste valeur sur le marché actuel. Cette incertitude est particulièrement fréquente dans le cas des instruments de juste valeur de Niveau 3 pour lesquels les données de valorisation peuvent être à la fois non observables et significatives pour l'évaluation globale de la juste valeur de l'instrument (ou du portefeuille).

Les incertitudes associées aux principales données non observables sur les évaluations de la juste valeur de Niveau 3 peuvent dépendre les unes des autres. En outre, le montant et la direction de l'incertitude portant sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation donnée dans une donnée non observable dépendent de la nature de l'instrument et de la manière dont le Groupe détient l'instrument, à savoir comme un actif ou comme un passif. Pour certains instruments, le prix, la couverture et la gestion du risque sont plus sensibles à la corrélation entre différentes données d'entrée qu'à l'analyse et à l'agrégation de chacune des données d'entrée.

Le paragraphe suivant décrit les données non observables parmi les plus importantes utilisées par le Groupe dans les évaluations de juste valeur de Niveau 3.

Corrélation

La corrélation mesure le degré d'évolution de deux variables l'une par rapport à l'autre. Un large éventail d'instruments, notamment les paniers d'actions et de crédit, les options de change, les tranches de crédit indicelles et de nombreux autres instruments, exigent de formuler diverses hypothèses en matière de corrélation.

Pour la quasi-totalité de ces instruments, les corrélations ne sont pas directement observables sur le marché et doivent être estimées à l'aide de sources alternatives, notamment des informations historiques. La corrélation peut être particulièrement difficile à estimer quand elle est susceptible d'évoluer avec le temps, et le calcul d'informations sur la corrélation à partir de données de marché nécessite de formuler des hypothèses importantes concernant l'efficacité des informations de marché (par exemple, les marchés des options sur swap).

Il existe donc une incertitude dès lors qu'il est nécessaire d'estimer un niveau de corrélation approprié en tant que donnée d'entrée dans certaines évaluations de juste valeur. Les variations des niveaux de corrélation peuvent avoir un impact substantiel, favorable ou non, sur la valeur d'un instrument, selon sa nature. Une variation de la corrélation de défaut de la juste valeur des obligations sous-jacentes composant une structure de CDO pourrait affecter la juste valeur de la tranche senior. Par exemple, une hausse de la corrélation de défaut des obligations sous-jacentes aurait pour effet de diminuer la juste valeur de la tranche senior, car les instruments fortement corrélés génèrent des pertes plus importantes en cas de défaut et une part de ces pertes serait imputable à la tranche senior. Cette même variation de corrélation de défaut aurait un impact différent sur les tranches juniors de la même structure.

Volatilité

La volatilité représente la vitesse et l'importance de l'évolution des prix du marché et est un facteur clé des options de prix. La volatilité dépend généralement de la durée de l'instrument sous-jacent et du prix d'exercice ou du niveau défini dans le contrat. La volatilité de certaines combinaisons d'échéances et de prix d'exercice ne peut pas être observée et doit être estimée à l'aide de méthodes alternatives, telles que des instruments comparables, une analyse historique ou d'autres sources d'informations de marché. Il en résulte une incertitude quant à l'évaluation finale de la juste valeur des instruments présentant des volatilités non observables.

La relation générale entre les variations de valeur d'un instrument (ou d'un portefeuille) et les variations de volatilité dépend également des fluctuations des taux d'intérêts et du niveau de l'indice sous-jacent. En général, les positions longues sur option (actifs) bénéficient d'une hausse de la volatilité alors que les positions courtes sur option (passifs) essuieront des pertes. Certains instruments sont plus sensibles aux variations de la volatilité que d'autres. Par exemple, une option « *at-the-money* » est susceptible de subir une variation de la juste valeur plus importante qu'une option « *deep-in-the-money* ». De plus, la juste valeur d'une option assortie de plusieurs titres sous-jacents (p. ex., une option sur un panier d'actions) dépend de la volatilité de chaque titre sous-jacent ainsi que de leurs corrélations.

Rendement

Dans certaines circonstances, le rendement d'un instrument n'est pas observable sur le marché et doit être estimé à partir de données historiques ou de rendements de titres similaires. Il se peut que ce rendement estimé doive être ajusté pour refléter les caractéristiques du titre évalué. Lorsque le montant de l'ajustement est significatif pour la valeur du titre, l'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. Un rendement ajusté est généralement utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie projetés du principal et des intérêts sur les instruments, tels que les titres adossés à des actifs. Les rendements ajustés sont influencés par les fluctuations de l'environnement des taux d'intérêt et des spreads de crédit pertinents.

Paiement anticipé

Les versements volontaires non planifiés (paiements anticipés) modifient les flux futurs de trésorerie pour l'investisseur et modifient ainsi la juste valeur du titre. L'effet de ces paiements anticipés est plus prononcé pour les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles. Les paiements anticipés sont en général négativement corrélés à l'impayé et au taux d'intérêt. La combinaison de faibles paiements anticipés et d'un montant élevé d'impayés amplifie l'impact négatif que chaque donnée d'entrée peut avoir sur la valorisation des titres hypothécaires. À mesure que la fréquence des paiements anticipés évolue, la durée de vie moyenne pondérée du titre varie, ce qui a un impact positif ou négatif sur la valorisation, selon la nature du titre et la trajectoire de l'évolution de la durée de vie moyenne pondérée.

Recouvrement

Le recouvrement est la quote-part du solde total restant dû d'une obligation ou d'un prêt dont on s'attend à ce qu'il soit recouvré dans le cadre d'un scénario de liquidation. Pour de nombreux titres de crédit (p. ex., les titres adossés à des hypothèques commerciales), le montant de recouvrement attendu d'un bien en situation de défaut est généralement inconnu jusqu'à ce qu'une liquidation du bien devienne imminente.

Le recouvrement supposé d'un titre peut différer de son recouvrement effectif qui sera observable dans le futur. Généralement, une augmentation de l'hypothèse de taux de recouvrement augmente la juste valeur du titre. Un accroissement de l'importance des pertes, un taux de recouvrement inverse sont autant de facteurs réduisant le montant du principal disponible à la distribution et par conséquent diminuent la juste valeur du titre.

Spread de crédit (écart de crédit)

Le spread de crédit est une composante du titre représentant sa qualité de crédit. Le spread de crédit reflète la perception du marché des variations des taux de remboursement anticipé, d'impayés et de recouvrement, reflétant ainsi l'impact d'autres variables sur la juste valeur.

Les variations du spread de crédit affectent la juste valeur des titres différemment en fonction des caractéristiques et du profil de maturité du titre. Par exemple, le spread de crédit est un facteur plus important de la mesure de la juste valeur d'une obligation à haut rendement par rapport à une obligation

de qualité investissement. En général, le spread de crédit d'une obligation de qualité investissement est également plus observable et moins volatil que son homologue à haut rendement.

Sensibilité des évaluations de Niveau 3

La mise en œuvre de techniques de valorisation implique un degré élevé de jugement. Bien que le Groupe juge appropriées ses estimations de la juste valeur, le recours à différentes évaluations ou hypothèses pourrait conduire à différentes justes valeurs. Le tableau suivant expose l'impact du recours à des hypothèses alternatives raisonnablement possibles dans la méthodologie de valorisation aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	Groupe			
	2025		2024	
	Niveau 3		Niveau 3	
	Effet sur le compte de résultat		Effet sur le compte de résultat	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
	M\$	M\$	M\$	M\$
Classes d'actifs financiers				
Actifs financiers dérivés	—	—	—	—
Titres de placement - capitaux propres	10	-10	10	-10
Prêts et avances à la clientèle évalués à la JVCR	1	-1	—	—
Total	11	-11	10	-10
Classes de passifs financiers				
Passifs financiers dérivés	—	—	—	—
Autres passifs financiers évalués à la JVCR	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

	Société			
	2025		2024	
	Niveau 3		Niveau 3	
	Effet sur le compte de résultat		Effet sur le compte de résultat	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
	M\$	M\$	M\$	M\$
Classes d'actifs financiers				
Actifs financiers dérivés	—	—	—	—
Titres de placement - capitaux propres	6	-6	6	-6
Prêts et avances à la clientèle évalués à la JVCR	1	-1	—	—
Total	7	-7	6	-6
Classes de passifs financiers				
Passifs financiers dérivés	—	—	—	—
Autres passifs financiers évalués à la JVCR	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Juste valeur estimée des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

On trouvera ci-dessous une comparaison par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers. Ce tableau ne comprend pas les justes valeurs des actifs non financiers et des passifs non financiers.

Les autres actifs financiers sont principalement constitués des soldes de créances provenant des solutions de trésorerie et des solutions commerciales du Groupe ainsi que des activités de services de titres.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des actifs et passifs financiers utilisées dans les tableaux de la page suivante sont présentées ci-dessous :

- La juste valeur des prêts et avances et des autres prêts est estimée à l'aide de techniques de valorisation internes, telles que l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Lorsqu'ils existent, le Groupe utilise également des prix cotés récemment par le marché pour des actifs présentant des caractéristiques similaires au prêt évalué. Dans certains cas, la valeur comptable est proche de la juste valeur en raison du caractère à court terme des instruments utilisés ou de la fréquence de leur réévaluation.
- La juste valeur des comptes clients, des passifs de dépôt, des autres actifs et des autres passifs est estimée à partir des flux de trésorerie actualisés, en appliquant soit les taux du marché dans la mesure du possible, soit les taux réellement offerts par le Groupe pour les dépôts d'échéances résiduelles similaires. Lorsque les taux de marché sont utilisés, aucun ajustement n'est effectué pour les spreads de crédit de contrepartie.
- La valeur comptable de l'encaisse et des soldes auprès de la banque centrale est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de la nature à court terme des soldes.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur estimée, aux Niveaux 1, 2 et 3, des actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

	Groupe				
	31 décembre 2025		Juste valeur estimée		
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 590	50 590	50 590	—	—
Prêts et avances aux banques	3 516	3 427	—	3 427	—
Prêts et avances à la clientèle	29 895	29 550	—	—	29 550
Accords de prise en pension au coût amorti	19 090	18 998	—	18 917	81
Autres actifs	10 057	10 057	—	—	10 057
Titres de placement au coût amorti	277	277	—	—	277
Total des actifs financiers	113 425	112 899	50 590	22 344	39 965
Passifs					
Dépôts des banques	20 713	20 657	—	20 657	—
Comptes clients	74 518	74 317	—	74 317	—
Dettes subordonnées	13 095	13 060	—	13 060	—
Accords de mise en pension au coût amorti	1 671	1 666	—	1 666	—
Autres passifs	14 145	14 110	—	7 509	6 601
Total des passifs financiers	124 142	123 810	—	117 209	6 601

	Société				
	31 décembre 2025		Juste valeur estimée		
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 354	48 354	48 354	—	—
Prêts et avances aux banques	3 405	3 321	—	3 321	—
Prêts et avances à la clientèle	25 672	25 394	—	—	25 394
Accords de prise en pension au coût amorti	16 982	16 890	—	16 812	78
Autres actifs	8 841	8 841	—	—	8 841
Total des actifs financiers	103 254	102 800	48 354	20 133	34 313
Passifs					
Dépôts des banques	20 249	20 194	—	20 194	—
Comptes clients	63 843	63 670	—	63 670	—
Dettes subordonnées	13 095	13 060	—	13 060	—
Accords de mise en pension au coût amorti	1 670	1 665	—	1 665	—
Autres passifs	13 094	13 062	—	7 448	5 614
Total des passifs financiers	111 951	111 651	—	106 037	5 614

	Groupe				
	31 décembre 2024		Juste valeur estimée		
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 441	49 441	49 441	—	—
Prêts et avances aux banques	1 975	1 972	—	1 972	—
Prêts et avances à la clientèle	25 614	25 433	—	—	25 433
Accords de prise en pension au coût amorti	13 706	13 706	—	13 322	384
Autres actifs	8 862	8 862	—	—	8 862
Titres de placement au coût amorti	244	244	—	—	244
Total des actifs financiers	99 842	99 658	49 441	15 294	34 923
Passifs					
Dépôts des banques	14 944	14 907	—	14 907	—
Comptes clients	67 380	67 214	—	67 214	—
Dettes subordonnées	9 669	9 645	—	9 645	—
Accords de mise en pension au coût amorti	2 541	2 535	—	2 535	—
Autres passifs	10 568	10 543	—	6 208	4 335

Total des passifs financiers	105 102	104 844	—	100 509	4 335
------------------------------	---------	---------	---	---------	-------

	Société				
	31 décembre 2024		Juste valeur estimée		
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 358	48 358	48 358	—	—
Prêts et avances aux banques	1 904	1 854	—	1 854	—
Prêts et avances à la clientèle	21 141	20 809	—	—	20 809
Accords de prise en pension au coût amorti	11 617	11 617	—	11 307	310
Autres actifs	7 989	7 989	—	—	7 989
Total des actifs financiers	91 009	90 627	48 358	13 161	29 108
Passifs					
Dépôts des banques	14 521	14 485	—	14 485	—
Comptes clients	54 180	54 046	—	54 046	—
Dettes subordonnées	9 669	9 645	—	9 645	—
Accords de mise en pension au coût amorti	2 540	2 534	—	2 534	—
Autres passifs	9 634	9 610	—	5 998	3 612
Total des passifs financiers	90 544	90 320	—	86 708	3 612

26. Comptabilité de couverture

Le Groupe se couvre contre le risque de variation de la juste valeur des titres de créance à taux d'intérêt fixe évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le risque couvert résulte de l'évolution des taux d'intérêt. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la norme IAS 39.

Aux 31 décembre 2024 et 2025, le Groupe a une relation de couverture active dont les détails sont présentés ci-dessous.

Comptabilité de couverture de juste valeur et efficacité de la couverture

Élément de couverture	Groupe					
Au 31 décembre 2025	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Montant cumulé de la juste valeur comptable dans la valeur de bilan des corrections de l'élément couvert	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de juste valeur de l'élément couvert
		Actifs	Passifs			
	M\$	M\$	M\$			M\$
Risque de taux d'intérêt Transactions IRS	1 350	—	100	—	Dérivés de couverture	-89

Élément couvert	Groupe					
Au 31 décembre 2025		Valeur comptable		Montant cumulé de la juste valeur comptable dans la valeur de bilan des corrections de l'élément couvert	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de juste valeur de l'élément couvert
		Actifs	Passifs			
		M\$	M\$			M\$
Obligations d'État		676	—	45	Titres de placement	53
Obligations d'entreprises		680	—	36	Titres de placement	37

Efficacité de la couverture	Groupe					
Au 31 décembre 2025					Inefficacité de la couverture comptabilisée au compte de résultat	Poste au compte de résultat
					M\$	
Taux d'intérêt					1	Gain/(perte) net(te) sur comptabilité de couverture

Élément de couverture	Groupe				
Au 31 décembre 2024	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Montant cumulé de la juste valeur comptable dans la valeur de bilan des corrections de l'élément couvert	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de juste valeur de l'élément couvert

		Actifs	Passifs			
	M\$	M\$	M\$			M\$
Risque de taux d'intérêt Transactions IRS	1 713	13	18	—	Dérivés de couverture	40

Élément couvert	Groupe					
Au 31 décembre 2024		Valeur comptable		Montant cumulé de la juste valeur comptable dans la valeur de bilan des corrections de l'élément couvert	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de juste valeur de l'élément couvert
		Actifs	Passifs			
		M\$	M\$			M\$
Obligations d'État		692	—	-6	Titres de placement	-9
Obligations d'entreprises		910	—	-2	Titres de placement	-26

Efficacité de la couverture	Groupe					
Au 31 décembre 2024					Inefficacité de la couverture comptabilisée au compte de résultat	Poste au compte de résultat
					M\$	
Taux d'intérêt					5	Gain/(perte) net(te) sur comptabilité de couverture

Les montants cumulés des ajustements liés aux couvertures de juste valeur inclus dans l'état de la situation financière pour tous les éléments couverts, pour lesquels les ajustements pour gains et pertes sur la couverture de juste valeur ont cessé, s'élèvent à 20 millions \$ (2024 : 27 millions \$) au 31 décembre 2025.

27. Immobilisations corporelles

Coût	Groupe							
	Actifs droits d'utilisation		Améliorations locatives		Véhicules, mobilier et matériel		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1 ^{er} janvier	344	250	197	176	137	142	678	568
Acquisitions	40	103	16	42	29	21	85	166
Acquisitions	—	—	2	3	1	1	3	4
Sorties	—	—	-26	-18	-26	-17	-52	-35
Passages en perte	—	—	—	—	—	-1	—	-1
Change	29	-9	24	-6	18	-9	71	-24
Au 31 décembre	413	344	213	197	159	137	785	678

Dépréciation	Actifs droits d'utilisation		Améliorations locatives		Véhicules, mobilier et matériel		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	133	98	55	44	75	72	263	214
Dotation de l'exercice	40	35	12	14	21	21	73	70
Sorties	—	—	-15	-2	-18	-12	-33	-14
Passages en perte	—	—	—	2	—	—	—	2
Change	—	—	8	-3	12	-6	20	-9
Au 31 décembre	173	133	60	55	90	75	323	263
Valeur nette comptable	240	211	153	142	69	62	462	415

Lors de l'exercice en cours, les actifs de BHW, d'une valeur comptable de 13 millions \$, ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Coût	Société							
	Actifs droits d'utilisation		Améliorations locatives		Véhicules, mobilier et matériel		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1 ^{er} janvier	310	223	111	93	117	120	538	436
Acquisitions	40	98	11	31	22	15	73	144
Acquisitions	—	—	—	3	—	1	—	4
Sorties	—	—	-8	-10	-12	-9	-20	-19

Passages en perte	—	—	—	—	—	-1	—	-1
Change	29	-11	16	-6	19	-9	64	-26
Au 31 décembre	379	310	130	111	146	117	655	538

Dépréciation	Actifs droits d'utilisation		Améliorations locatives		Véhicules, mobilier et matériel		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janvier	126	98	49	44	74	71	249	213
Dotation de l'exercice	34	28	10	9	18	17	62	54
Sorties	—	—	-4	—	-9	-6	-13	-6
Passages en perte	—	—	—	—	—	-1	—	-1
Change	—	—	8	-4	11	-7	19	-11
Au 31 décembre	160	126	63	49	94	74	317	249
Valeur nette comptable	219	184	67	62	52	43	338	289

Aucun coût d'emprunt capitalisé n'a été comptabilisé au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice (2024 : néant).

28. Immobilisations incorporelles

Coût	Groupe							
	Goodwill		Logiciels informatiques		Autres actifs incorporels		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janvier	302	313	405	356	11	10	718	679
Acquisitions	—	—	34	32	—	2	34	34
Acquisitions	—	—	6	24	—	—	6	24
Sorties	—	—	-8	—	-7	-3	-15	-3
Dépréciation	—	—	-4	—	—	—	-4	—
Change	31	-11	5	-7	1	2	37	-16
Au 31 décembre	333	302	438	405	5	11	776	718

Amortissements et pertes de valeur	Goodwill		Logiciels informatiques		Autres actifs incorporels		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janvier	77	31	273	178	8	8	358	217
Dépréciations	—	—	21	35	1	1	22	36
Sorties	—	—	-6	-1	-7	-2	-13	-3
Dépréciation	—	46	—	62	—	—	—	108
Change	—	—	2	-1	1	1	3	—
Au 31 décembre	77	77	290	273	3	8	370	358
Valeur nette comptable	256	225	148	132	2	3	406	360

Coût	Société							
	Goodwill		Logiciels informatiques		Autres actifs incorporels		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janvier	45	46	307	280	11	10	363	336
Acquisitions	—	—	34	31	—	2	34	33
Sorties	—	—	-3	—	-7	-3	-10	-3
Change	2	-1	4	-4	1	2	7	-3
Au 31 décembre	47	45	342	307	5	11	394	363

Amortissements et pertes de valeur	Goodwill		Logiciels informatiques		Autres actifs incorporels		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janvier	27	26	181	167	8	8	216	201
Dépréciations	—	—	20	17	1	1	21	18
Sorties	—	—	-2	-1	-7	-2	-9	-3
Change	—	1	3	-2	1	1	4	—
Au 31 décembre	27	27	202	181	3	8	232	216
Valeur nette comptable	20	18	140	126	2	3	162	147

Une immobilisation incorporelle est dépréciée lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Lors des tests de dépréciation des actifs incorporels, le Groupe et la Société détermineront la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie en retenant la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon un modèle fondé sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les projections de flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires approuvés par la direction et couvrant une période de cinq ans, ou plus si la direction l'estime approprié.

Le goodwill acquis auprès de BHW résulte de la fusion de BHW et de Citibank (Poland) S.A. et a été affecté aux unités génératrices de trésorerie de la Banque institutionnelle et de la Banque de détails de BHW. Le goodwill restant a été affecté aux activités de conservation directe et de compensation et à l'activité d'administration de fonds. Les projections de flux de trésorerie concernant les activités directes de conservation et de compensation et les activités d'administration de fonds couvrent une période de dix ans. Dans le cas des unités génératrices de trésorerie la Banque institutionnelle et de la Banque de détail de BHW, la base d'évaluation de la valeur recouvrable pour une unité est la valeur d'utilité, évaluée sur la base du plan financier. Le plan repose sur des hypothèses rationnelles concernant les faits futurs qui reflètent l'évaluation par la Direction des conditions économiques futures et des résultats attendus de BHW. Le plan est périodiquement mis à jour et approuvé par le Conseil d'administration. Le Conseil a accepté que le processus de planification financière porte sur une période de 3 ans.

Les flux de trésorerie utilisés pour estimer les projections de résultat d'exploitation reflètent l'évaluation actuelle du marché du risque des unités génératrices de trésorerie. Le résultat d'exploitation du plan d'affaires approuvé par la Direction reflète la meilleure estimation des résultats futurs sur la base de l'expérience passée et des taux de croissance attendus.

En ce qui concerne les activités de conservation directe et de compensation et les activités d'administration de fonds, le taux d'actualisation utilisé pour estimer les flux de trésorerie est le SOFR (« Secured Overnight Financing Rate »). En ce qui concerne les unités génératrices de trésorerie de la Banque institutionnelle et de la Banque de détail de BHW, l'évaluation s'est fondée sur des taux d'actualisation différents pour chaque année de prévision, estimés à partir d'un coefficient bêta pour le secteur bancaire, d'une prime de risque et du taux sans risque. Les principales hypothèses tiennent compte de l'expérience passée ainsi que de sources d'informations externes. Elles sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous.

L'examen du goodwill n'a donné aucune indication de perte de valeur en ce qui concerne l'activité de conservation directe et de compensation, l'activité d'administration de fonds et l'activité de Banque institutionnelle de BHW. Toutefois, suite au test de dépréciation effectué, le goodwill imputable à l'activité de Banque de détail de BHW, soit 46 millions \$, a été intégralement passé en perte lors de l'exercice 2024. Le facteur clé ayant déclenché la perte de valeur du goodwill dans ce segment d'activité est dû à l'augmentation présumée des coûts d'exploitation.

Un résumé de l'affectation du goodwill au sein des unités est présenté ci-dessous :

Unité génératrice de trésorerie	Groupe					
	Goodwill		Taux de croissance		Taux d'actualisation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Groupe des clients institutionnels	M\$	M\$				
– Activités directes de conservation et de compensation	14	12	4 %	4 %	-3,509	-4,078
– Activité d'administration de fonds	6	6	2 %	2 %	-3,510	-4,080
– Banque institutionnelle (BHW)	236	207	2,5 %	2,5 %	-9,1-12	-10,9-12
Total	256	225				

Unité génératrice de trésorerie	Société					
	Goodwill		Taux de croissance		Taux d'actualisation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Groupe des clients institutionnels	M\$	M\$				
– Activités directes de conservation et de compensation	14	12	4 %	4 %	-3,509	-4,078
– Activité d'administration de fonds	6	6	2 %	2 %	-3,510	-4,080
Total	20	18				

Le modèle est sensible à l'évolution du taux de croissance. Le taux de croissance est aligné sur les unités génératrices de trésorerie dans le plan stratégique.

29. Impôt différé

La variation de l'impôt différé s'analyse comme suit :

	Groupe			
	Soldes au 1 ^{er} janvier 2025	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global	Solde au 31 décembre 2025
	M\$	M\$	M\$	M\$
Immobilisations corporelles et incorporelles	71	-7	—	64
Titres de placement à la JVAERG	42	—	-54	-12
Engagements de retraite et avantages similaires	9	-4	—	5
Pertes fiscales reportables	44	17	—	61
Autres différences temporaires	39	96	—	135
Écarts de change	3	—	-3	—
Total de l'impôt différé	208	102	-57	253
– dont actif d'impôt différé	213			255
– dont passif d'impôt différé	5			2

	Soldes au 1 ^{er} janvier 2024	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global	Soldes au 31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$

Immobilisations corporelles et incorporelles	81	-10	—	71
Titres de placement à la JVAERG	39	—	3	42
Engagements de retraite et avantages similaires	12	-3	—	9
Pertes fiscales reportables	47	-3	—	44
Autres différences temporaires	44	-5	—	39
Écarts de change	6	—	-3	3
Total de l'impôt différé	229	-21	—	208
– dont actif d'impôt différé	242			213
– dont passif d'impôt différé	13			5

Lors de l'exercice en cours, les actifs d'impôt de BHW, d'une valeur comptable de 18 millions \$, ont été reclassés en actifs destinés à la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

	Société			
	Soldes au 1 ^{er} janvier 2025	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global	Soldes au 31 décembre 2025
	M\$	M\$	M\$	M\$
Immobilisations corporelles et incorporelles	71	-7	—	64
Titres de placement à la JVAERG	30	—	-30	—
Engagements de retraite et avantages similaires	9	-4	—	5
Pertes fiscales reportables	44	17	—	61
Autres différences temporaires	30	12	—	42
Écarts de change	4	—	3	7
Total de l'impôt différé	188	18	-27	179
– dont actif d'impôt différé	193			181
– dont passif d'impôt différé	5			2

	Soldes au 1 ^{er} janvier 2024	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global	Soldes au 31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Immobilisations corporelles et incorporelles	81	-10	—	71
Titres de placement à la JVAERG	39	—	-9	30
Engagements de retraite et avantages similaires	12	-3	—	9
Pertes fiscales reportables	47	-3	—	44
Autres différences temporaires	15	15	—	30
Écarts de change	6	—	-2	4
Total de l'impôt différé	200	-1	-11	188
– dont actif d'impôt différé	213			193
– dont passif d'impôt différé	13			5

30. Parts dans les filiales

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$
1 ^{er} janvier	1 713	1 713
Acquisition	—	—
31 décembre	1 713	1 713

La Société détient des participations dans les actions ordinaires des filiales suivantes :

Raison sociale	Pays de constitution	Nature de l'activité	Fin d'exercice	Siège social	Pourcentage de participation
CitiCapital Leasing (March) Limited	Royaume-Uni	Crédit-bail	31 mars	Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London, E14 5LB, Royaume-Uni	100 %
Bank Handlowy w Warszawa S.A.	Pologne	Banque	31 décembre	16 ul. Senatorska, 00-923 Warszawa, Pologne	75 %

La Société examine la perte de valeur de ses participations dans des filiales à chaque clôture s'il existe des indices de perte de valeur, en tenant compte de sources d'information internes et extérieures. Si de tels indices sont détectés, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif et, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de la participation dans la filiale, la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation dans les états financiers de la Société.

La Société a déterminé qu'il n'existait aucun indice de perte de valeur au 31 décembre 2025. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée (2024 : néant).

31. Dettes subordonnées

Première date de rachat	Devise	2025 M\$	2024 M\$	Taux d'intérêt	Date d'échéance
2021	GBP	809	752	SONIA + 96 pb	4 décembre 2028

2021	EUR	4 113	3 636	ESTR +99 pb	7 décembre 2028
2023	USD	1 000	1 000	SOFR+211 pb	6 décembre 2030
2023	EUR	2 820	2 493	ESTR + 176,7 pb	6 décembre 2030
2023	USD	—	200	SOFR+136 pb	7 décembre 2026 *
2024	EUR	1 763	1 558	ESTR + 168 pb	14 mai 2032
2025	EUR	1 763	—	ESTR+167,1 pb	30 avril 2035
2025	EUR	588	—	ESTR+106,3 pb	28 avril 2028
2025	USD	200	—	SOFR+87 pb	1 ^{er} décembre 2028
		13 054	9 640		

* Résilié au cours de l'exercice 2025

Au 31 décembre 2025, les dettes subordonnées se composent de 13 095 millions \$ (2024 : 9 669 millions \$) d'emprunts subordonnés auprès de Citibank, N.A., portant sur un solde notionnel de 13 054 millions \$ (2024 : 9 640 millions \$) et 41 millions \$ d'intérêts courus (2024 : 29 millions \$). Les charges d'intérêt encourues au cours de l'exercice au titre des prêts subordonnés et imputées au compte de résultat s'élèvent à 473 millions \$ (2024 : 489 millions \$).

Le prêt est subordonné aux créances des autres créanciers, pari passu avec les créanciers au titre des autres passifs occupant le rang inférieur des créances visé à la Section 1428A(1)(c)(iii) de la Loi de 2014 sur les sociétés, mais il occupera un rang supérieur aux droits des actionnaires et des détenteurs (ou autres créanciers) d'instruments additionnels de catégorie 1 et d'instruments de catégorie 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a enregistré aucun défaut de paiement du principal ou des intérêts, ni aucun autre manquement à ses obligations, en ce qui concerne ses dettes subordonnées (2024 : néant).

32. Provisions

Les provisions constituées pour restructuration concernent essentiellement des indemnités de licenciement. Les indemnités de licenciement sont payables lorsque le contrat de travail prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

Des provisions d'ECL au titre des engagements et garanties donnés sont comptabilisées pour les crédits confirmés, lorsque le Groupe et la Société ont l'obligation contractuelle de fournir des fonds à la clientèle, ou pour les engagements contractuels qui ne sont pas inscrits dans l'état de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Ces provisions devraient être utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

	Groupe		
	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total
	M\$	M\$	M\$
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2025	52	76	128
Provisions constituées en cours d'exercice	76	8	84
Provisions utilisées en cours d'exercice	-25	-64	-89
Provisions reprises en cours d'exercice	-84	-5	-89
Ajustements de change	2	7	9
Autres variations	7	7	14
Solde de clôture au 31 décembre 2025	28	29	57
Engagements et garanties			99
Solde total des provisions au 31 décembre 2025			156

Lors de l'exercice en cours, les passifs de BHW, d'une valeur comptable de 3 millions \$, ont été reclassés en passifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

	Groupe		
	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total
	M\$	M\$	M\$
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2024	41	19	60
Provisions constituées en cours d'exercice	130	70	200
Provisions utilisées en cours d'exercice	-26	-2	-28
Provisions reprises en cours d'exercice	-94	-2	-96
Ajustements de change	-1	-5	-6
Autres variations	2	-4	-2
Solde de clôture au 31 décembre 2024	52	76	128
Engagements et garanties			83
Solde total des provisions au 31 décembre 2024			211

	Société		
	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total
	M\$	M\$	M\$

Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2025	52	58	110
Provisions constituées en cours d'exercice	76	—	76
Provisions utilisées en cours d'exercice	-25	-58	-83
Provisions reprises en cours d'exercice	-84	-1	-85
Ajustements de change	2	7	9
Autres variations	7	6	13
Solde de clôture au 31 décembre 2025	28	12	40
Engagements et garanties			95
Solde total des provisions au 31 décembre 2025			135

	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total
	M\$	M\$	M\$
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2024	40	5	45
Provisions constituées en cours d'exercice	130	61	191
Provisions utilisées en cours d'exercice	-26	-1	-27
Provisions reprises en cours d'exercice	-94	—	-94
Ajustements de change	—	-3	-3
Autres variations	2	-4	-2
Solde de clôture au 31 décembre 2024	52	58	110
Engagements et garanties			77
Solde total des provisions au 31 décembre 2024			187

33. Autres passifs

	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Autres passifs				
Comptes créditeurs	6 932	5 110	6 249	4 704
Obligations sur comptes de marge	5 627	3 871	5 566	3 685
Ventes à découvert	20 621	15 272	20 619	15 242
Engagements de retraite (note 15)	116	139	92	112
Passif locatif au titre du droit d'utilisation	244	222	221	192
Charges à payer et produits constatés d'avance	448	396	392	330
Autres	778	830	574	611
	34 766	25 840	33 713	24 876

Lors de l'exercice en cours, les passifs de BHW, d'une valeur comptable de 76 millions \$, ont été reclassés en passifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Les comptes créditeurs concernent essentiellement des engagements résultant de l'activité de services de transaction du Groupe et de la Société. Les autres soldes comprennent des dettes envers d'autres établissements financiers, entreprises et autres entités du groupe, principalement liées à des participations pour risque payées d'avance, des postes en cours de règlement et des obligations sur comptes de marge.

Le règlement de ces comptes est à court terme et les soldes peuvent fluctuer en fonction de l'activité commerciale sous-jacente.

Les obligations sur comptes de marge reflètent l'obligation du Groupe et de la Société de rembourser le collatéral aux clients lors de leur propre règlement des appels de marge lorsqu'ils ont lieu.

Les ventes à découvert sont des dettes résultant d'opérations de vente à découvert pour lesquelles des titres et des instruments du marché monétaire sont vendus mais non détenus au moment de la transaction.

34. Capital social appelé

	Groupe et Société			
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Nombre d'actions ordinaires		M\$	M\$
Autorisé				
À la fin de l'exercice	5 000 000 000	5 000 000 000	4 692	4 692
Capital social				
Actions ordinaires allouées, appelées et entièrement payées d'une valeur nominale de 1 euro chacune	9 741 291	9 741 291	11	11
Prime d'émission				
À la fin de l'exercice			1 963	1 963

35. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente et profit/(perte) résultant des activités abandonnées

Accord de cession de l'activité de banque de détail de BHW

Le 27 mai 2025, le Groupe a conclu un accord avec VeloBank S.A. (« VeloBank ») et Promontoria Holding 418 B.V. (actionnaire unique de VeloBank) (« Promontoria ») en vue de la cession de son activité de détail en Pologne, qui fait partie de BHW. L'opération se déroulera en deux étapes connexes.

La première étape consiste en la scission de BHW, en vertu de laquelle l'activité de détail sera transférée à VeloBank. En échange, BHW recevra de nouvelles actions émises par VeloBank. La deuxième étape est le rachat par Promontoria de toutes les actions de VeloBank que BHW va acquérir à la suite de la scission. Ce rachat interviendra immédiatement après l'enregistrement de la scission par le tribunal de greffe compétent, mais au plus tard le lendemain de cet enregistrement.

VeloBank achètera le segment Banque de détail, qui comprend des activités telles que les services liés aux cartes de crédit, l'octroi de prêts et de crédits aux particuliers (y compris des prêts hypothécaires libellés en PLN), l'acceptation de dépôts, la gestion d'actifs (y compris les services de courtage) et les services aux entrepreneurs classés par BHW comme micro-entités. Ce segment comprend également les succursales et les autres actifs et passifs de l'activité de détail de BHW. Toutefois, certains actifs et passifs associés, en particulier les prêts en devises, ne seront pas transférés à VeloBank.

Promontoria rachètera les actions à la Banque pour un montant estimé à 148 millions \$ (532 millions PLN), divisé en deux composantes basées sur des indicateurs financiers :

- Une composante valeur permanente, payable à la finalisation de la transaction, pour un montant estimé à 120 millions \$ (432 millions PLN). Cette composante repose sur les actifs nets transférés par le Groupe à VeloBank au moment de la finalisation de la transaction et fait l'objet d'éventuels ajustements de prix standards pouvant intervenir lors de la finalisation de la transaction ; et
- Une composante variable, payable en lien avec les volumes d'affaires réalisés par le segment Activité de détail à la date de finalisation de la transaction, ne dépassant pas 28 millions \$ (100 millions PLN).

À la conclusion de l'Accord, le Groupe a comptabilisé une perte nette de 125 millions \$ (470 millions PLN) au moment du reclassement de l'Activité de détail comme étant détenue en vue de la vente conformément à IFRS 5. Cette perte a été déterminée sur la base de la composante prix fixe et de la valeur liquidative de l'Activité de détail. Compte tenu des conditions de la transaction, le Groupe a jugé prudent de ne pas prendre en compte la composante variable.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à d'autres conditions habituelles liées à la finalisation, dev rait être finalisée au second semestre 2026. La finalisation de la transaction est soumise aux activités suivantes et à la réalisation de certaines conditions suspensives, y compris, entre autres :

1. Obtention par BHW, VeloBank et ses entités dominantes de l'accord et des décisions nécessaires de l'Autorité polonaise de surveillance financière (« KNF ») ;
2. Obtention du feu vert de l'autorité de la concurrence compétente et des autres autorités compétentes ;
3. Obtenir des interprétations fiscales ;
4. Adoption des résolutions relatives à l'approbation de la division lors des assemblées générales des actionnaires ;
5. Préparation des parties pour exécuter les activités techniques et opérationnelles concernant la migration des systèmes dans le cadre de la scission.

La cession de l'Activité de détail de BHW résulte de l'accord signé entre le Groupe, VeloBank et Promontoria. En conséquence de quoi, ses actifs et passifs concernés ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente (« held-for-sale », HFS) et sont désormais présentés séparément dans le bilan consolidé. Le résultat associé, corrigé de l'impôt, est comptabilisé en tant qu'activités abandonnées. Afin d'obtenir une présentation appropriée de l'activité abandonnée sur le plan économique, les services intragroupe entre les activités poursuivies et la division de l'activité abandonnée sont éliminés en vertu des activités poursuivies. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence. Le Groupe a opté pour cette présentation au regard de la pertinence stratégique de la cession, en reflétant une transition plus large de la stratégie du Groupe vers la clientèle institutionnelle.

Au 31 décembre 2025, les actifs et passifs de l'activité abandonnée s'élèvent à 1 681 millions \$ et à 6 242 millions \$, respectivement.

Actifs des groupes destinés à être cédés

	Groupe
	2025
	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62
Instruments dérivés financiers_Actifs	1
Prêts et avances au coût amorti	1 702
Immobilisations corporelles	13
Actifs d'impôt différé	18
Autres actifs	14
Total des actifs détenus en vue de la vente	1 810
Perte sur actifs nets détenus en vue de la vente	-129
Total des actifs détenus en vue de la vente, y compris perte sur la vente	1 681

Y compris les ECL s'élevant à 81 \$ sur les prêts et avances.

Passifs provenant de groupes destinés à être cédés

	Groupe
	2025
	M\$
Comptes clients	6 163
Provisions	3
Autres passifs	76
Total des passifs détenus en vue de la vente	6 242
Actifs et passifs financiers détenus en vue de la vente	-4 561
Montant attendu des actifs devant être transférés dans le cadre du règlement de la transaction*	4 641
Actifs et passifs détenus en vue de la vente après prise en compte les actifs à transférer dans le cadre du règlement de la transaction	80

* L'excédent de liquidité devant être transféré dans le cadre du règlement de la transaction est le montant qui sera transféré à VeloBank afin de régler la transaction. Pour les besoins de ces états financiers et du tableau ci-dessus, cet excédent a été calculé au 31 décembre 2025. À la date de règlement

de la transaction, l'excédent sera transféré à VeloBank sous forme d'actifs liquides dans les devises appropriées. En raison de la volatilité de la structure du bilan et de la date de règlement attendue de la transaction, il n'est pas possible de les identifier avec précision au moment de l'établissement de ces états financiers.

Résultat des activités abandonnées

Le produit est principalement attribuable au résultat net d'origine des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti. Les charges correspondent aux charges d'exploitation correspondantes.

L'activité abandonnée est plus amplement présentée ci-dessous :

	Groupe	
	2025	2024
	M\$	M\$
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	333	339
Produits d'intérêts	333	339
Charges d'intérêts	-101	-91
Produits nets d'intérêts	232	248
Produits des honoraires et commissions	60	57
Charges d'honoraires et de commissions	-2	-1
Produits nets des honoraires et commissions	58	56
Résultat net de négociation	9	8
Résultat net avant dépréciation	299	311
Autres (charges)/produits d'exploitation	-23	1
(Pertes)/gains nets sur instruments financiers	-24	4
Produits d'exploitation nets	252	316
Charges de personnel	-87	-76
Autres charges	-157	-252
Total des charges d'exploitation	-244	-328
Perte sur actifs nets détenus en vue de la vente	-125	—
Perte avant impôt	-117	-12
Impôt sur les sociétés	7	-3
Résultat consolidé des activités abandonnées	-110	-15
Attribuable aux actionnaires	-98	-12
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-12	-3
Résultat consolidé des activités abandonnées	-110	-15

Les flux de trésorerie des activités abandonnées au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Groupe	
	2025	2024
	M\$	M\$
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	158	1
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-3	-22
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-3	-3

Impact d'IFRS 5 sur le compte de résultat consolidé comparatif

	Groupe		
	Présentation initiale	Ajustement	Tel que retraité
	2024		2024
	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif*	5 667	-339	5 328
Produits d'intérêts*	5 667	-339	5 328
Charges d'intérêts*	-3 354	91	-3 263
Produits nets d'intérêts*	2 313	-248	2 065
Produits des honoraires et commissions	1 833	-57	1 776
Charges d'honoraires et de commissions*	-402	1	-400
Produits nets des honoraires et commissions*	1 431	-56	1 376
Résultat net de négociation*	572	-8	563
Produit net des placements	85	—	85
Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	35	—	35
Gain/(perte) net(te) sur comptabilité de couverture	5	—	5
Autres produits d'exploitation	1 013	-1	1 013
Résultat net avant dépréciation*	5 454	-312	5 142
(Pertes)/gains net(te)s de dépréciation sur instruments financiers*	-3	-4	-7

Produits nets d'exploitation*	5 451	-316	5 135
Charges de personnel*	-1 633	76	-1 557
Autres charges*	-1 250	252	-998
Total des charges d'exploitation*	-2 883	328	-2 555
Résultat avant impôt*	2 568	12	2 580
Impôt sur les sociétés*	-496	3	-493
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies*	2 072	15	2 087
(Perte)/Résultat des activités abandonnées*	—	-15	-15
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies et abandonnées	2 072	—	2 072
Attribuable aux actionnaires	1 965	—	1 965
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	107	—	107
Résultat de l'exercice	2 072	—	2 072

36. Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant donne une synthèse des informations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle détenues par le Groupe.

	Groupe	
	2025	2024
	M\$	M\$
1^{er} janvier	599	617
Acquisitions	—	—
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	—	—
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans :		
Résultat de l'exercice	112	107
Total des autres éléments du résultat global	112	-32
Affectation au capital	—	-3
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	-1	-1
Dividendes versés aux propriétaires	-123	-89
31 décembre	699	599

37. Plans d'intéressement fondés sur des actions

Plans d'intéressement fondés sur des actions de Citigroup

Dans le cadre de son programme de rémunération, le Groupe prend part à plusieurs plans d'intéressement fondés sur des actions de Citigroup. Ces plans donnent lieu à l'attribution de droits à des actions à cessibilité restreinte ou différée et à des paiements en actions. L'attribution de ces droits vise à attirer, retenir et motiver les dirigeants et les salariés en leur octroyant une rémunération incitative en contrepartie de leur contribution à la performance et à la croissance à long terme du Groupe et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires. Les programmes d'attribution de droits à actions sont administrés par le comité du personnel et des rémunérations du Conseil d'administration de Citigroup Inc., qui est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs.

Dans le cadre du programme d'attribution d'actions, Citigroup émet des actions ordinaires sous la forme d'attributions d'actions à cessibilité restreinte, d'attributions d'actions à cessibilité différée et de paiements en actions. Pour tous les programmes d'attribution de droits à des actions, au cours de la période d'acquisition des droits, les actions attribuées ne peuvent être remises aux participants (en cas de droits à des actions différées) ou ne peuvent être cédées ou transférées par les participants (en cas de droits à des actions à cessibilité restreinte), tant que les conditions d'acquisition des droits n'ont pas été remplies. Si les bénéficiaires des droits à des actions différées n'ont aucun des droits conférés aux actionnaires tant que les actions ne leur ont pas été remises, ils ont néanmoins le droit de percevoir une somme équivalente aux dividendes au cours de la période d'acquisition des droits. Les bénéficiaires des droits à des actions à cessibilité restreinte peuvent exercer un droit de vote limité et ont le droit de percevoir des dividendes ou une somme équivalente aux dividendes au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsqu'un droit à des actions est acquis, les actions deviennent librement transférables, mais leur transfert peut, pour certains salariés, faire l'objet de restrictions en raison des conditions dont elles sont assorties ou d'un engagement relatif à la détention des actions.

Programme d'attribution d'actions

Le Groupe participe au plan d'actionnariat salariés (« Capital Accumulation Program », CAP) de Citigroup en vertu duquel des actions ordinaires de Citigroup sont attribuées aux salariés participants sous forme d'actions à droits restreints ou d'actions différées, à la fois au sein de CEP et de BHW. En outre, des actions fictives de BHW ont été proposées lorsque la banque n'est pas en mesure de livrer le nombre requis d'actions réelles aux salariés.

Les droits à des actions à droits restreints ou à des actions différées accordés en vertu de ce plan représentent un pourcentage de la rémunération incitative annuelle et sont acquis sur une période de trois ou quatre ans à partir du premier anniversaire de la date d'attribution ou à une date proche de celui-ci. L'emploi continu au sein de Citigroup est généralement requis pour acquérir des droits dans le cadre du CAP et d'autres programmes d'attribution d'actions.

Le plan prévoit que les salariés qui satisfont à certains critères d'âge et d'années de service (salariés admissibles à la retraite) peuvent mettre fin à leur emploi actif et continuer à acquérir leurs droits à condition de respecter des clauses de non-concurrence spécifiques. Les droits attribués à des salariés admissibles à la retraite sont acquis au cours de l'exercice précédant la date d'attribution au même titre que la rémunération incitative fondée sur des paiements en trésorerie puisqu'en fait il n'y a pas de conditions à l'acquisition des droits.

Les bénéficiaires de droits à des actions différées perçoivent une somme équivalente aux dividendes dans la mesure où ces dividendes sont versés sur les actions ordinaires Citigroup, mais ne peuvent pas voter.

Plans d'intéressement fondés sur des actions de BHW

BHW a modifié ses politiques de rémunération pour introduire la possibilité de verser des instruments financiers dans le cadre de la rémunération. Cette disposition s'applique à la fois aux salariés dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de la banque (« le Personnel identifié ») et aux autres salariés, tels que spécifiés dans les politiques.

Lorsque la banque n'est pas en mesure de livrer le nombre requis d'actions réelles aux salariés, les modifications apportées aux politiques autorisent le versement d'une partie de la rémunération sous forme d'actions fictives. Celles-ci peuvent être attribuées sur décision de la banque ou être converties en actions réelles selon un ratio de 1 pour 1, à condition que des accords appropriés soient en place avec les salariés concernés.

Le 29 décembre 2023, l'Autorité polonaise de surveillance financière a autorisé la banque à racheter ses propres actions, conformément aux articles 77 et 78(1) du règlement (UE) n° 575/2013. Ce règlement, publié par le Parlement européen et le Conseil le 26 juin 2013, régit les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et modifie le règlement (UE) n° 648/2012. Le programme de rachat d'actions a débuté en janvier 2024.

Les informations relatives aux attributions d'actions de l'année en cours sont les suivantes :

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
Actions attribuées (CEP)	704 977	980 177	704 977	980 177
Juste valeur de marché moyenne pondérée par action (CEP)	77,79 \$	51,25 \$	77,79 \$	51,25 \$
Actions attribuées (Bank Handlowy) : CAP	94	187	—	—
Juste valeur de marché moyenne pondérée par action (Bank Handlowy, CAP)	112,80 \$	71,12 \$	—	—
Actions attribuées (Bank Handlowy) : Actions fictives – programme d'attribution d'actions réglées en espèces	58 678	62 599	—	—
Juste valeur de marché moyenne pondérée par action (Bank Handlowy, actions fictives)	28,56 \$	21,48 \$	—	—
Actions attribuées (Bank Handlowy) : Instruments financiers – Programme d'attribution d'actions réglées en capitaux propres	517 089	388 402	—	—
Juste valeur moyenne pondérée par action (Bank Handlowy, instruments financiers)	26,92 \$	24,79 \$	—	—

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Coût de rémunération imputé en charges	86	80	81	74
Ajustements de la juste valeur comptabilisés en capitaux propres	62	24	62	24
Valeur comptable totale des passifs liés à des transactions réglées en fonds propres	199	130	180	116
Valeur comptable totale des passifs relatifs aux transactions réglées en trésorerie	2	1		

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Droits à des actions				
À attribuer en 2026	5	—	—	—
Octroyés en 2025	43	5	43	—
Octroyés en 2024	4	40	4	39
Octroyés en 2023	—	7	—	7
Octroyés en 2022	—	2	—	2
Octroyés en 2021	-1	—	-1	—
Trésorerie acquise	35	26	35	26
Total des charges	86	80	81	74

Ni le Groupe, ni la Société n'ont opéré ou mis en place de programme d'options sur actions (2024 : néant).

38. Transfert d'actifs financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs de tous les actifs financiers transférés qui ne sont pas décomptabilisés dans leur intégralité et des passifs associés. Ils résultent généralement de l'implication du Groupe dans la vente et le rachat de titres qui sont principalement des titres de créance. Les actifs transférés représentent la valeur comptable brute des actifs donnés en gage et les passifs associés représentent la valeur comptable du passif associé comptabilisé dans l'État de la situation financière. Pour les contrats de mise en pension, la différence entre les actifs transférés et les passifs associés est principalement due à la compensation.

	Groupe			
	Valeur comptable des actifs transférés		Valeur comptable des passifs associés	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Accords de ventes et de mise en pension	18 284	11 977	2 998	2 578

	Société			
	Valeur comptable des actifs transférés		Valeur comptable des passifs associés	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Accords de ventes et de mise en pension	18 284	11 976	2 997	2 577

39. Passifs éventuels et engagements

Les tableaux suivants donnent les montants nominaux en principal et pondérés en fonction des risques des passifs éventuels et des engagements. Les montants nominaux en principal indiquent le volume des affaires en cours à la date de l'état de la situation financière et ne représentent pas des montants à risque.

	Groupe		Société	
	Montant du contrat	Montant du contrat	Montant du contrat	Montant du contrat
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Lignes de crédit non utilisées	48 692	49 046	45 812	44 984
Autres engagements				
– moins de 1 an	12 020	11 409	11 362	10 846
– 1 an et plus	5 925	6 150	5 477	5 744
Total	66 637	66 605	62 651	61 574

Au 31 décembre 2025, la réserve pour ECL du Groupe s'élève à 99 millions \$ (2024 : ECL de 83 millions \$) au titre de ses engagements.
Les autres engagements concernent principalement des lettres de crédit stand-by financières dans les activités Commerce et Banque en Irlande.

Pertes de crédit attendues – Passifs éventuels et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la valeur comptable brute et des provisions pour ECL correspondantes :

Exposition	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1er janvier	63 163	53 504	3 389	3 592	46	83	7	5	66 605	57 184
Nouveaux actifs émis ou achetés	19 638	19 387	873	1 011	—	—	—	3	20 511	20 401
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-19 062	-9 783	-1 386	-1 088	-31	-51	—	-1	-20 479	-10 923
Transferts vers Stage 1	598	1 422	-582	-1 420	-16	-2	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-1 035	-1 325	1 050	1 329	-15	-4	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	-14	-2	-60	-18	74	20	—	—	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	-40	—	-17	—	—	—	—	—	-57
Au 31 décembre	63 288	63 163	3 284	3 389	58	46	7	7	66 637	66 605

ECL	Groupe									
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1 ^{er} janvier	35	31	43	49	5	9	—	—	83	89
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	24	13	18	12	—	—	—	—	42	25
Exposition décomptabilisée ou échue	-10	-11	-17	-12	-5	-2	—	—	-32	-25
Transferts vers Stage 1	3	21	-3	-21	—	—	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-2	-3	2	7	—	-4	—	—	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-3	-1	3	1	—	—	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-3	-12	8	12	1	1	—	—	6	1
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	-4	—	-3	—	—	—	—	—	-7
Au 31 décembre	47	35	48	43	4	5	—	—	99	83

Exposition	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Encours au 1 ^{er} janvier	58 920	49 628	2 610	2 931	44	80	61 574	52 639
Nouveaux actifs émis ou achetés	18 299	18 146	792	826	—	—	19 091	18 972
Actifs décomptabilisés ou arrivés à échéance	-17 096	-8 993	-893	-995	-25	-49	-18 014	-10 037
Transferts vers Stage 1	427	1 268	-411	-1 266	-16	-2	—	—
Transferts vers Stage 2	-907	-1 128	921	1 133	-14	-5	—	—
Transferts vers Stage 3	-14	-1	-54	-19	68	20	—	—
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	59 629	58 920	2 965	2 610	57	44	62 651	61 574

ECL	Société							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024

	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
ECL selon IFRS 9 au 1 ^{er} janvier	34	28	39	44	4	8	77	80
ECL sur les nouveaux actifs émis ou achetés	23	12	18	11	—	—	41	23
Exposition décomptabilisée ou échue	-9	-9	-14	-13	-4	-2	-27	-24
Transferts vers Stage 1	2	20	-2	-20	—	—	—	—
Transferts vers Stage 2	-2	-2	2	5	—	-3	—	—
Transferts vers Stage 3	—	—	-3	-1	3	1	—	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes	-3	-11	7	12	—	2	4	3
Montants passés en perte	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	-4	—	1	—	-2	—	-5
Au 31 décembre	45	34	47	39	3	4	95	77

Provisions pour litiges

Demandes relatives aux retraites grecques

Début 2015, quatre demandes ont été déposées devant le Tribunal de première instance d'Athènes par d'anciens employés de Citi à l'encontre de Citibank Europe PLC (en tant que successeur de Citibank International PLC, succursale d'Athènes) concernant le traitement de leurs prestations de retraite à la suite de la vente des activités grand public de Citi en Grèce.

En février 2017, dans l'affaire SOULTANA AGGELAKI ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY, le Tribunal de première instance d'Athènes a rejeté les demandes. En janvier 2019, la Cour d'appel d'Athènes a confirmé la décision du Tribunal de première instance d'Athènes. Le 14 mai 2024, à la suite du nouvel appel des demandeurs, la Cour suprême grecque a rejeté certaines demandes, autorisé d'autres à poursuivre leur action et renvoyé d'autres devant la Cour d'appel d'Athènes pour un examen plus approfondi de la méthodologie de calcul. Le 28 avril 2025, la Cour d'appel d'Athènes a suivi la décision de la Cour suprême et a donné des directives concernant la méthodologie de calcul des prestations de retraite.

En février 2017, dans l'affaire AGGELAKIS CHRISTOS ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY, le Tribunal de première instance d'Athènes a rejeté les demandes. Les demandeurs ont fait appel et, le 15 avril 2025, la Cour d'appel a rejeté certaines demandes et a autorisé d'autres à poursuivre leurs actions en vue d'obtenir des directives sur la méthode de calcul des prestations de retraite.

Le 15 octobre 2024, dans l'affaire GIACHOUNTOUDI ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY, le Tribunal de première instance d'Athènes a rejeté les demandes. Les demandeurs ont fait appel et, le 16 juillet 2025, la Cour d'appel a rejeté certaines demandes et a autorisé d'autres à poursuivre leurs actions en vue d'obtenir des directives sur la méthode de calcul des prestations de retraite.

En août 2017, dans l'affaire GLYKAS ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY, le Tribunal de première instance d'Athènes a rejeté les demandes. Les demandeurs ont fait appel et, le 26 mars 2025, la Cour d'appel d'Athènes a rejeté certaines demandes et a autorisé d'autres à poursuivre leurs actions en vue d'obtenir des directives sur la méthode de calcul des prestations de retraite.

Le 16 septembre 2025 et le 30 décembre 2025, deux autres demandes, intitulées ARVANITAKI ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY et KARAGIANNIS ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY, ont été déposées par d'anciens salariés de Citi concernant le traitement de leurs prestations de retraite.

L'affaire ARVANITAKI ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY doit être entendue le 4 juin 2026 et l'affaire KARAGIANNIS ET AUTRES c. CITIBANK EUROPE PUBLIC LIMITED COMPANY le 28 septembre 2026.

40. Implication dans des entités structurées non consolidées

Nature, objet et étendue des participations du Groupe dans des entités structurées non consolidées

Le Groupe exerce diverses activités commerciales avec des entités structurées établies pour atteindre un objectif commercial spécifique. Une entité structurée est une entité qui a été créée de manière à ce que les droits de vote ou droits similaires ne soient pas le principal facteur déterminant qui contrôle le Groupe. Par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités concernées sont dirigées par des accords contractuels.

Les entités structurées sont consolidées lorsque, en substance, la relation entre le Groupe et les entités structurées indique que les entités structurées sont contrôlées par le Groupe. Les entités couvertes par cette note d'information ne sont pas consolidées car le Groupe ne les contrôle pas par des droits de vote, des contrats, des accords de financement ou d'autres moyens. L'étendue de participation du Groupe dans des entités structurées non consolidées variera en fonction du type des entités structurées.

Financement adossé à des actifs

Le Groupe fournit des prêts et d'autres formes de financement à des entités structurées qui détiennent des actifs. Ces prêts sont soumis aux mêmes autorisations de crédit que tous les autres prêts émis ou achetés par le Groupe.

Le Groupe n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'impact sur la performance économique de ces entités structurées. Ces véhicules sont financés généralement via un syndicat de prêteurs.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des valeurs comptables des participations détenues par le Groupe dans des entités structurées non consolidées par type d'actifs sous-jacents, ce qui constitue l'exposition maximale du Groupe aux pertes, ainsi que le total des actifs de ces entités structurées non consolidées.

	Groupe			
	Valeur comptable		Total des actifs des entités structurées non consolidées	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances à la clientèle				
Avions, navires et autres actifs	594	729	1 711	1 914
Immobilier commercial et autres	1 440	838	13 980	3 953
Total	2 034	1 567	15 691	5 867
Titres de placement au coût amorti				
Avions, navires et autres actifs	277	243	268	268
Total	277	243	268	268

L'exposition ci-dessus correspond aux financements adossés à des actifs fournis à 18 entités (2024 : 10). Le Groupe a d'autres engagements pour 407 millions \$ (2024 : 146 millions \$) envers ces entités.

	Société			
	Valeur comptable		Total des actifs des entités structurées non consolidées	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances à la clientèle				
Avions, navires et autres actifs	594	729	1 711	1 914
Immobilier commercial et autres	1 440	837	13 980	3 953
Total	2 034	1 566	15 691	5 867

L'exposition ci-dessus correspond aux financements adossés à des actifs fournis à 17 entités (2024 : 9). Le Groupe a d'autres engagements pour 406 millions \$ (2024 : 146 millions \$) envers ces entités.

Les financements adossés à des actifs correspondent à la valeur comptable des financements du Groupe dans les entités structurées inscrite à l'état de la situation financière. Ils reflètent le financement initial dans les entités structurées ajusté des éventuels intérêts courus et du principal en numéraire reçu. La valeur comptable peut également être ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur ou de toute perte de valeur comptabilisée dans le compte de résultat.

41. Contrats de location

A. Contrats de location en qualité de preneur

Les informations relatives aux contrats de location dans lesquels le Groupe et la Société sont les preneurs sont présentées ci-dessous.

Actifs droits d'utilisation

Actifs droits d'utilisation liés aux immeubles de bureaux loués dans les succursales et les filiales.

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Soldes au 1^{er} janvier	211	152	184	125
Acquisitions d'actifs droits d'utilisation	40	103	40	98
Dotation aux amortissements	-40	-35	-34	-28
Change	29	-9	29	-11
Solde au 31 décembre	240	211	219	184

Aucune cession n'est à signaler au cours de l'exercice.

Lors de l'exercice en cours, les actifs de BHW, d'une valeur comptable de 9 millions \$, ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Passifs au titre des contrats de location

Analyse des échéances	Groupe		Société	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Expiration :				
– à moins d'un an	3	5	—	1
– entre un et cinq ans	20	23	19	19
– dans cinq ans ou plus	221	194	202	172
Total des passifs au titre des contrats de location actualisés au 31 décembre	244	222	221	192
Passifs au titre des contrats de location comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre	244	222	221	192
Courants	3	5	—	1
Non courants	241	217	221	191

Lors de l'exercice en cours, les passifs de BHW, d'une valeur comptable de 8 millions \$, ont été reclassés en passifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 35 pour plus de précisions.

Montants comptabilisés au compte de résultat

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats de location selon IFRS 16				
Intérêts sur passifs au titre des contrats de location	7	5	6	4

Montants comptabilisés dans l'état des flux de trésorerie

	Groupe		Société	
	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$	M\$	M\$
Total des sorties de trésorerie au titre des contrats de location	-38	-34	-33	-30

42. Transactions avec des parties liées

Le Groupe est une filiale entièrement détenue par Citibank Overseas Holdings Bahamas Limited (COHBL), société constituée aux Bahamas. Le plus grand groupe dans lequel les résultats de la Société sont consolidés est Citigroup Inc., ayant son siège 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE, 19810, États-Unis d'Amérique.

Le Groupe définit les parties liées comme les membres du Conseil d'administration, la direction générale, les membres de leur famille proche, la société mère et les autres filiales et sociétés associées. Le Groupe considère que les membres clés de sa direction sont les membres du Comité exécutif (ExCo).

Transactions avec le personnel clé de la direction

La rémunération des membres clés du personnel de direction (« Key management personnel », KMP) comprend les éléments suivants :

	Groupe et Société	
	2025	2024
Rémunération	M\$	M\$
Salaires et autres avantages à court terme	30	18
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Indemnités de fin de contrat	—	1
	31	20
Nombre de KMP au cours de l'exercice	27	31
Nombre de KMP au 31 décembre	23	24

Les membres clés du personnel de direction désignent les personnes investies des pouvoirs et des responsabilités nécessaires pour planifier, diriger et contrôler les activités du Groupe, que ce soit directement ou indirectement, y compris tout administrateur (qu'il soit exécutif ou autre) de ce Groupe. Sont considérés comme des KMP les membres du comité exécutif de CEP ainsi que tout administrateur exécutif, non exécutif ou non exécutif indépendant du Groupe. Les personnes qui sont des membres permanents uniquement au Comité exécutif sont exclues.

Les données relatives à la rémunération concernent l'ensemble des KMP depuis le début de l'année, autrement dit, les membres étant partis avant la fin de l'année sont également inclus. Les données relatives à la rémunération de tout administrateur non exécutif interne qui n'est pas employé par le Groupe sont exclues des chiffres fournis et seul l'effectif est déclaré.

Pour les KMP en exercice une partie de l'année, les données de rémunération indiquées dans ces lignes sont calculées au prorata de la période de leur comptabilisation en tant que KMP, à l'exception des administrateurs non exécutifs extérieurs pour lesquels aucun prorata n'est appliqué à la rémunération perçue.

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent l'indemnité basée sur le rôle, la rémunération variable, les espèces en lieu et place de pension et la valeur des autres avantages. Les chiffres incluent également les honoraires dus aux administrateurs non exécutifs extérieurs (aucun prorata n'est appliqué).

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations patronales versées aux régimes de retraite.

Les données relatives aux indemnités de fin de contrat de travail tiennent compte des indemnités de licenciement sans application de prorata.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune exposition en cours, notamment des prêts, concernant les administrateurs (2024 : néant).

Un certain nombre de transactions sont conclues avec d'autres sociétés de Citigroup. Celles-ci comprennent des prêts et des dépôts qui fournissent des financements à d'autres sociétés de Citigroup ainsi que des contrats dérivés utilisés pour couvrir des risques résiduels qui sont inclus dans les soldes des autres actifs et des autres passifs. Différents services sont fournis entre parties liées. Le tableau ci-dessous récapitule les soldes avec les parties liées.

	Groupe					
	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Entreprises de la société mère	Autres entreprises de Citigroup	Total	Entreprises de la société mère	Autres entreprises de Citigroup	Total
Actifs	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	14 716	14 716	—	12 112	12 112
Prêts et avances aux banques	—	2 423	2 423	—	901	901
Prêts et avances à la clientèle	—	75	75	—	32	32
Accord de prise en pension	—	10 960	10 960	—	8 064	8 064
Autres actifs	—	2 506	2 506	—	2 907	2 907
Instruments dérivés	—	28 966	28 966	—	24 642	24 642
Passifs						
Dépôts des banques	—	10 091	10 091	—	7 626	7 626
Comptes clients	—	1 247	1 247	—	1 526	1 526
Autres passifs	—	2 677	2 677	—	1 163	1 163
Accord de mise en pension	—	2 033	2 033	—	2 413	2 413
Instruments dérivés	—	28 154	28 154	—	25 550	25 550
Dettes subordonnées	—	13 095	13 095	—	9 669	9 669
Engagements et garanties	—	1 128	1 128	—	1 057	1 057
Compte de résultat						
Intérêts et produits assimilés	—	797	797	—	940	940
Charges d'intérêts	—	-924	-924	—	-861	-861
Charges nettes des honoraires et commissions	—	374	374	—	240	240

Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—
Autres produits d'exploitation	—	1 189	1 189	—	981	981
Résultat net de négociation	—	4 466	4 466	—	507	507
Produit net des placements	—	-87	-87	—	40	40
Charges de personnel	—	-1	-1	—	-1	-1
Autres charges	—	-871	-871	—	-482	-482

	Société							
	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Entreprises de la société mère	Filiale	Autres entreprises de Citigroup	Total	Entreprises de la société mère	Filiale	Autres entreprises de Citigroup	Total
Actifs	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	411	14 626	15 037	—	367	12 076	12 443
Prêts et avances aux banques	—	9	2 422	2 431	—	1	901	902
Prêts et avances à la clientèle	—	—	75	75	—	—	32	32
Accord de prise en pension	—	—	8 855	8 855	—	—	6 293	6 293
Autres actifs	—	2	2 126	2 128	—	2	2 626	2 628
Instruments dérivés	—	—	28 428	28 428	—	—	24 121	24 121
Passifs								
Dépôts des banques	—	29	9 898	9 927	—	41	7 413	7 454
Comptes clients	—	—	1 222	1 222	—	—	1 506	1 506
Autres passifs	—	—	2 652	2 652	—	—	996	996
Accord de mise en pension	—	—	2 031	2 031	—	—	2 413	2 413
Instruments dérivés	—	—	27 346	27 346	—	—	25 033	25 033
Dettes subordonnées	—	—	13 095	13 095	—	—	9 669	9 669
Engagements et garanties	—	—	1 077	1 077	—	—	1 056	1 056
Compte de résultat								
Intérêts et produits assimilés	—	10	780	790	—	2	860	862
Charges d'intérêts	—	-2	-920	-922	—	-1	-850	-851
Charges nettes des honoraires et commissions	—	-1	370	369	—	-1	231	230
Produit net des autres instruments financiers à la JVCR	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits d'exploitation	—	—	1 210	1 210	—	—	1 003	1 003
Résultat net de négociation	—	-1	4 428	4 427	—	—	498	498
Produit net des placements	—	370	—	370	—	271	—	271
Charges de personnel	—	—	-1	-1	—	—	-1	-1
Autres charges	—	—	-867	-867	—	—	-466	-466

Aucune opération avec CitiCapital Leasing (March) Ltd en tant que filiale n'est à signaler au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les transactions avec BHW (filiale) sont également présentées dans le tableau ci-dessus.

La valeur comptable totale du passif lié à des transactions réglées en capitaux propres dû à Citigroup Inc. s'élève à 180 millions \$ (2024 : 116 millions \$). Un paiement en espèces de 85 millions \$ (2024 : 38 millions \$) a été versé à Citigroup Inc. au titre du passif lié à des transactions réglées en capitaux propres. Se reporter à la note 37. Plans d'intéressement fondés sur des actions, pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice, le Groupe a versé un dividende de 1 853 millions \$ à sa société mère directe, Citibank Overseas Holdings Bahamas Limited (COHBL), société constituée aux Bahamas, au titre des résultats de 2025 (2024 : 1 195 millions \$).

43. Sociétés mères

La Société est une filiale de Citi Overseas Holdings Bahamas Limited (« COHBL »), société constituée aux Bahamas. Le plus grand groupe dans lequel les résultats de la Société sont consolidés est Citigroup Inc., ayant son siège 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE, 19810, États-Unis d'Amérique.

Les états financiers consolidés audités de Citigroup Inc. sont mis à la disposition du public chaque année conformément aux réglementations de la Securities and Exchange Commission et peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

http://www.citigroup.com/citi/investor/corporate_governance.html

44. Événements postérieurs à la clôture

Après avoir examiné les événements postérieurs à la clôture, la Société a déterminé qu'aucun événement nécessitant de procéder à des retraitements des informations dans les états financiers consolidés ne s'est produit.

45. Approbation des états financiers

Les états financiers du Groupe et de la Société ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026.

CITIBANK EUROPE PLC (Numéro d'immatriculation : 132781)

INFORMATION FINANCIÈRE PAR PAYS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Tél. : +353 1 470 0000
Fax : +353 1 470 0654
Email : info@bdo.ie

Block 3, Mesian Plaza
50-58 Baggot Street Lower
Dublin 2, D02 Y754 Irlande

Autres bureaux :
103/104 O'Connell St
Limerick, V94 AT85

Brian McEnery (Managing Partner)
Simon Carbery
Stewart Dunne
Chris Fogarty
Patrick Glover

Brian Hughes
Ronan Harbome
Diamuid Hendrick
Liam Hession
Ken Kilmartin

Stephen McCallion
Aine McInerney
Teresa Morahan
Ursula Moran
Siobhan Phelan

Donal Ryan
Richard Sammon
Gavin Smyth
Richard Warren-Targney
Paul Creedon

BDO, société de droit irlandais, est membre de BDO International Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants. BDO est autorisé par l'Institute of Chartered Accountants en Irlande à exercer des activités d'investissement.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ADMINISTRATEURS DE CITIBANK EUROPE PLC**Rapport concernant l'information par pays****Opinion**

Nous avons procédé à l'audit des informations financières par pays ci-jointes de Citibank Europe plc (« le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément à la Réglementation de l'Union européenne (exigences de fonds propres) de 2014 (« la Réglementation »), dont la vérification est exigée au titre de la Règle 77 de cette Réglementation. Les informations financières par pays figurant aux pages 267 à 269 de l'information par pays du Groupe (collectivement « les informations financières par pays ») ont été établies sur une base prudentielle consolidée plus amplement expliquée dans la Base de préparation à la page 267.

Selon nous, les informations financières par pays au 31 décembre 2025 :

- sont correctement préparées, à tous égards importants, conformément à la base de préparation spécifique énoncée à la page 267 des informations financières par pays ; et
- comprennent les informations financières par pays dont la publication est requise en vertu de la règle 77 de la Réglementation de l'Union européenne (exigences de fonds propres) de 2014.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Irlande) (« Normes ISA (Irlande) »), dont la Norme ISA (Irlande) 800 et la Norme ISA (Irlande) 805, et selon les conditions de notre lettre de mission du 1^{er} octobre 2025. Nos responsabilités sont décrites dans la section de notre rapport intitulée Responsabilités du commissaire aux comptes en matière d'audit des informations financières par pays. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux exigences éthiques applicables à notre audit des informations financières par pays en Irlande, notamment la Norme éthique publiée par l'Autorité irlandaise d'audit et de surveillance comptable (IAASA), applicable aux entités d'intérêt public. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation

Lors de l'audit des informations financières par pays, nous avons conclu que l'utilisation par les Administrateurs du principe comptable de la continuité de l'exploitation pour l'établissement des informations financières par pays est appropriée.

Afin d'apprécier l'évaluation par les Administrateurs de la capacité du Groupe à continuer d'adopter le principe comptable de continuité de l'exploitation, nous avons :

- mis à profit notre connaissance du Groupe, du secteur des services financiers et de l'environnement économique au sens large pour identifier les risques inhérents au modèle économique. Nous avons analysé la manière dont ces risques pourraient affecter les ressources financières du Groupe ou sa capacité à poursuivre ses activités ;
- soumis des demandes aux membres de la Direction et aux Personnes chargées de la gouvernance pour mettre à jour ou approfondir notre compréhension du Groupe et de son environnement en ce qui concerne la continuité de l'exploitation. Ce processus a permis d'identifier les événements et les conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité du Groupe à poursuivre leurs activités et de déterminer s'il existe une incertitude significative ;
- évalué la probabilité que ces risques affectent de manière plausible la disponibilité des ressources financières dans un avenir prévisible, en comparant les scénarios baissiers pessimistes, mais plausibles, pouvant découler des risques identifiés individuellement et collectivement avec le niveau des ressources financières disponibles indiqué dans les prévisions financières du Groupe ;
- obtenu l'évaluation de la continuité d'exploitation réalisée par la Direction pour la période de continuité d'exploitation qui couvre une période d'au moins douze mois à compter de la date de signature de cette opinion d'audit ;
- vérifié si l'évaluation réalisée par la Direction a bien identifié les événements ou les conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité du Groupe à poursuivre leurs activités. Nous avons notamment déterminé si la méthode de la Direction était appropriée pour identifier de tels événements ou conditions ;
- évalué l'impact des opérations importantes épisodiques sur la liquidité du Groupe et de la Société ; et
- examiné les informations relatives à la continuité d'exploitation incluses dans les états financiers du Groupe, afin d'apprécier leur caractère approprié et leur conformité avec les normes d'information financière.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons relevé aucune incertitude majeure liée à des événements ou à des conditions qui, considérés individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre ses activités pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des informations financières par pays.

Nos responsabilités et celles des Administrateurs concernant le principe de continuité de l'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes de ce rapport.

Mesure dans laquelle l'audit a permis de détecter des irrégularités, en ce compris les fraudes

Les irrégularités, en ce compris les fraudes, constituent des cas de non-respect des lois et règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, telles que décrites ci-dessous, afin de détecter les anomalies significatives résultant d'irrégularités, en ce compris les fraudes. La mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter les irrégularités, y compris les fraudes, est plus amplement exposée ci-après :

Identification des risques

Nos procédures visant à identifier les risques d'irrégularités, y compris les risques de fraude, ont notamment reposé sur les travaux suivants :

- Prendre connaissance du cadre juridique et réglementaire applicable au Groupe et à l'industrie dans laquelle il opère et d'autres facteurs externes compte tenu du risque de fraude et de non-conformité aux lois et réglementations applicables, notamment les risques de non-conformité aux lois et règlements liés aux infractions aux lois et règlements en matière de criminalité financière et à la conformité réglementaire, y compris les exigences réglementaires en matière d'information et la conduite des affaires, et nous avons examiné la mesure dans laquelle la non-conformité pourrait avoir un effet important sur les informations financières par pays.

- S'enquérir auprès de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance, notamment obtenir et examiner les documents justificatifs, des politiques et procédures du Groupe concernant :
 - l'identification, l'évaluation et le respect des lois et règlements et si elles ont connaissance de cas de non-conformité ;
 - la détection et la réponse aux risques de fraude et si elles ont connaissance d'une fraude avérée, suspectée ou alléguée ; et
 - l'examen des hypothèses retenues par la Direction dans ses estimations comptables importantes.
- Discuter au sein de l'équipe affectée à la mission et impliquer les spécialistes internes concernés, si nécessaire, de la manière dont la fraude pourrait se produire dans les informations financières par pays et du moment auquel elle pourrait se produire ainsi que de tout indicateur potentiel de fraude.

Réponse de l'audit face aux risques identifiés

Nos procédures visant à répondre aux risques identifiés ont notamment inclus les actions suivantes de notre part :

- Examen des informations financières par pays et contrôle des documents à l'appui afin d'évaluer la conformité aux lois et règlements pertinents susvisés ;
- Mise en œuvre de procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue pouvant indiquer des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes ;
- Lecture des procès-verbaux des réunions des personnes chargées de la gouvernance et examen de la correspondance avec les autorités fiscales ;
- Identification et vérification des écritures comptables, en particulier les écritures comptables considérées comme les plus susceptibles de faire l'objet de fraudes.

Nous avons examiné les événements ou conditions susceptibles de montrer l'existence d'incitations, de pressions, ou d'opportunités, à commettre une fraude. Conformément aux normes d'audit, nous avons mis en œuvre des procédures pour traiter le risque que la Direction ne contourne les contrôles. Au regard de cet audit, nous ne pensons pas qu'il existe un risque de fraude lié à la comptabilisation des revenus.

Nous avons communiqué les lois et les réglementations identifiées comme pertinentes ainsi que les risques potentiels de fraude à tous les membres de l'équipe affectée à la mission et sommes restés attentifs à tout signe de fraude ou de non-conformité aux lois et réglementations pendant toute la durée de notre audit.

Nos procédures d'audit ont été élaborées pour répondre aux risques d'anomalies significatives dans les informations financières par pays, sachant que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, dans la mesure où la fraude peut impliquer une dissimulation délibérée au moyen, par exemple, d'une falsification, de fausses déclarations ou d'une complicité. Certaines limites inhérentes sont propres aux procédures d'audit mises en œuvre et plus le non-respect des lois et réglementations est éloigné des événements et des transactions reflétés dans l'information financière de CBC, moins nous avons de chances de le détecter.

Observation relative à la base spécifique de préparation

En formulant notre opinion sur l'information financière par pays, laquelle n'est pas modifiée, nous attirons votre attention sur les déclarations faites à la page 267 concernant la base de préparation. Le Groupe établit les informations financières par pays dans le but de répondre aux exigences de la règle 77 de la réglementation de l'Union européenne (exigences de fonds propres) de 2014. Ces informations ont donc été préparées conformément à un cadre spécial et, par conséquent, elles pourraient ne pas convenir à une autre fin.

Responsabilités respectives

Responsabilités des administrateurs en ce qui concerne les informations financières par pays

Les Administrateurs sont responsables de l'établissement de l'information financière par pays dans le respect des exigences de la réglementation de l'Union européenne (exigences de fonds propres) de 2014 applicables à l'établissement de telles informations, du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire pour permettre l'établissement d'informations financières par pays ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, de l'évaluation de la capacité du Groupe à poursuivre ses activités, en fournissant, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation, et de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, à moins qu'ils n'aient l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou n'aient pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des informations financières par pays

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières par pays considérées dans leur globalité ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport d'audit présentant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA (Irlande) détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives dès lors qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, considérées individuellement ou dans leur globalité, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières par pays prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités est disponible sur le site de l'IAASA à l'adresse suivante :

<https://iaasa.ie/publications/description-of-the-auditors-responsibilities-for-the-audit-of-the-financial-statements/>

Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

L'objectif de nos travaux d'audit et les personnes à l'égard desquelles nous reconnaissons nos responsabilités

Notre rapport s'adresse exclusivement aux Administrateurs du Groupe, en tant qu'entité, conformément à notre lettre de mission dans laquelle il nous est demandé de fournir un rapport au titre de la règle 77 de la réglementation de l'Union européenne (exigences de fonds propres) de 2014. Notre travail d'audit a été effectué de manière à ce que nous puissions porter à la connaissance des Administrateurs du Groupe les informations que nous sommes tenus de leur communiquer dans un rapport de commissaire aux comptes sur les informations financières par pays et à aucune autre fin. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous déclinons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Groupe ou ses Administrateurs, en tant qu'entité, au titre de nos travaux d'audit, du présent rapport ou des opinions que nous avons exprimées.

Le 27 Mars 2026

Richard Warren-Tangney
pour et au nom de KPMG
Cabinet d'audit comptable
Block 3, Miesian Plaza
50-58 Baggot Street Lower
Dublin 2
Irlande
D02 Y754

Information financière par pays

L'information financière par pays est une obligation de déclaration établie par la Commission européenne, telle que détaillée en vertu de l'article 89 de la directive CRD IV 2013/36/UE.

La Commission vise, avec ce rapport, à permettre aux parties prenantes de se faire une idée plus précise des structures des groupes financiers, de leurs activités et de leur présence géographique et de mieux comprendre le paiement des impôts au regard du pays dans lequel l'activité est effectivement exercée.

L'exigence stipule que toutes les « Banques » et « Sociétés d'investissement » ont chaque année l'obligation de déclarer, pour chacun des pays dans lequel elles disposent d'un établissement, des informations concernant les éléments suivants :

- Dénomination(s), activités, localisation géographique
- Chiffre d'affaires
- Nombre de salariés
- Résultat d'exploitation avant impôt
- Impôts payés sur le résultat
- Subventions publiques reçues

Une fois approuvé par le Conseil d'administration, le rapport sera dûment publié sur le site Internet de Citigroup Inc. dans la rubrique Relations avec les investisseurs. L'article 89 de la réglementation CRD impose aux établissements de crédit de communiquer certaines informations succursale par succursale.

Base de préparation :

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du Groupe, l'effectif moyen de salariés, le résultat d'exploitation avant impôt, les impôts payés sur le résultat et les subventions publiques reçues en fonction des localisations géographiques dans lesquelles le Groupe est établi. Le Groupe établit ses états financiers statutaires en vertu des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Les informations fournies par pays sont établies selon les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE et, s'agissant du périmètre de consolidation, sur une base prudentielle comme l'exige la réglementation de l'UE en matière d'exigences de fonds propres. Il n'existe aucune différence entre les états financiers statutaires du Groupe et sa base prudentielle de consolidation.

Aperçu du tableau :

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du Groupe, le nombre de salariés, le résultat d'exploitation avant impôt, les impôts payés sur le résultat et les subventions publiques reçues. Vous trouverez ci-après les définitions qui ont été appliquées lors de l'établissement des informations fournies dans le Tableau ci-dessous.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires représente le résultat d'exploitation total, lequel comprend les produits nets d'intérêts, les produits nets des honoraires et commissions, le produit net de négociation, le produit des dividendes et les autres produits d'exploitation.

Salariés :

Représentent le nombre moyen de salariés sur une base équivalent temps plein, à temps plein et à temps partiel, à l'exclusion de tout employé intérimaire et contractuel.

Résultat d'exploitation avant impôt :

Le résultat d'exploitation avant impôt déclaré est cohérent avec le résultat d'exploitation avant impôt publié dans les présents États financiers annuels.

Impôts payés sur le résultat :

Les impôts payés sur le résultat représentent la charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat et ne reflètent pas le montant réellement payé au titre de l'impôt sur les sociétés. Ils incluent à la fois les impôts sur le résultat exigibles et les impôts différés.

Subventions publiques reçues :

Les subventions reçues sont considérées comme un transfert direct de fonds, comme une subvention provenant d'un organisme public.

Nature des activités :

Citibank Europe Plc. (CEP) est un établissement de crédit agréé par la Banque centrale d'Irlande (CBI) ayant son siège social en Irlande. Conformément à son agrément délivré par la CBI, CEP dispose d'un « passeport » en vertu de la directive de consolidation bancaire de l'Union européenne (UE) et est par conséquent autorisée à exercer une large gamme d'activités liées à la fourniture de services bancaires et financiers dans l'ensemble de l'Espace économique européen (« EEE ») par l'intermédiaire de ses succursales et sur une base transfrontalière.

Les succursales étrangères de la Société disposant d'un passeport sont installées en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, en République tchèque, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Roumanie, en Slovaquie, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni. Outre les succursales étrangères disposant d'un passeport, CEP détient deux succursales en Pologne et en Hongrie qui fournissent à d'autres filiales de Citigroup des services de support essentiels à l'exploitation ainsi que dans le domaine technologique.

Les filiales de la Société sont situées en Pologne et au Royaume-Uni.

Une obligation d'information par pays (« Country by Country Reporting », CBCR) a été introduite par l'article 89 de la Directive européenne 2013/36/EU, aussi appelée Directive relative aux exigences de fonds propres IV (CRD IV). CEP est tenue de déclarer sur une base consolidée les informations suivantes pour chaque exercice de compte.

Consolidé	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Nombre de salariés	Nombre de salariés	Profit ou (perte) avant impôt	Profit ou (perte) avant impôt	Charge/(reprise) d'impôt sur le résultat	Charge/(reprise) d'impôt sur le résultat	Subventions publiques reçues	Subventions publiques reçues
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	M\$	M\$			M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Autriche	4	5	9	9	5	—	-1	—	—	—
Belgique	6	10	15	15	-1	—	—	—	—	—
Bulgarie	47	46	49	52	27	35	-4	-5	—	—
République tchèque	128	145	240	257	58	87	-14	-21	—	—
Allemagne	136	136	141	145	27	56	-17	-12	—	—
Danemark	13	10	17	17	10	3	-2	-1	—	—
Espagne	62	78	160	169	-7	25	-2	-3	—	—
Finlande	5	7	18	18	1	1	—	—	—	—

France	120	161	227	207	28	20	-9	-5	—	—
Royaume-Uni	100	86	94	98	31	41	-1	-12	—	—
Grèce	42	90	97	99	12	-13	-3	-3	—	—
Hongrie	365	371	3 004	2 917	100	117	-24	-27	—	—
Irlande	2 503	1 895	2 645	2 660	1 241	1 228	-215	-185	—	—
Italie	18	33	68	66	-5	3	5	-2	—	—
Luxembourg	255	234	246	251	34	91	-9	-25	0,095	—
Pays-Bas	103	119	114	113	44	60	-10	-16	—	—
Norvège	15	18	14	15	8	11	-2	-3	—	—
Pologne	1 780	1 732	9 380	9 213	519	645	-62	-143	—	—
Portugal	5	7	14	15	—	1	—	-1	—	—
Roumanie	183	184	163	167	121	137	-23	-24	—	—
Suède	26	54	101	104	7	1	—	—	—	—
Slovaquie	31	33	38	40	16	19	-7	-8	—	—
Total	5 947	5 454	16 854	16 647	2 276	2 568	-400	-496	0,095	—